

Communauté d'Agglomération Saint-Germain
Boucles de Seine

Contrat Engagements Quartiers 2030

Direction du Renouvellement Urbain et Politique de la Ville

2024 -2030

Avant-propos

L'éditorial du Président de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine est en cours de validation, il sera intégré au présent contrat avant signature du document.

Avant-Propos

L'éditorial de la Préfecture des Yvelines, ainsi que celui de la Préfecture du Val d'Oise sont en cours de validation, ils seront intégrés au présent contrat avant signature du document.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	1
TITRE 1 - Présentation de la politique de la ville sur la CASGBS	2
I - Présentation du territoire	3
1) Présentation du portrait de la CASGBS	3
2) Cartographie de l'EPCI et de ses quartiers prioritaires	6
II- Enjeux du contrat « Engagements quartiers 2030 ».....	7
1) Les orientations nationales pour les quartiers prioritaires.....	7
2) Les orientations nationales spécifiques à la Préfecture des Yvelines	8
3) Les orientations nationales spécifiques à la Préfecture du Val-d'Oise	8
III- Enjeux du contrat « engagements quartier 2030 » pour la CASGBS	9
1) La feuille de route de la CASGBS	9
2) L'ambition de la CASGBS pour les quartiers.....	11
TITRE 2 - Les projets de quartiers de la CASGBS.....	17
I)Des quartiers en projet sur la Ville de Bezons	18
1)La situation de la politique de la ville à l'échelle de Bezons	18
2)Le portrait des quartiers de la Ville de Bezons	21
2)La vision pour les quartiers de la Ville de Bezons	26
II)Des quartiers en projet sur la Ville de Carrières-sur-Seine.....	33
1) La situation de la politique de la ville à l'échelle de Carrières-sur-Seine.....	33
2) Le portrait du quartier de la Ville de Carrières-sur-Seine	37
3)La vision pour les quartiers de la Ville de Carrières-sur-Seine.....	38
III)Des quartiers en projet sur la Ville de Sartrouville	43
1)La situation de la politique de la ville à l'échelle de Sartrouville	43
2)Le portrait des quartiers de la Ville de Sartrouville	49
3)La vision pour les quartiers de la Ville de Sartrouville	53
TITRE 3 – La gouvernance du contrat.....	62
1) La gouvernance	63
2) Modalités de fonctionnement	67
3) La mobilisation des entreprises	71
4) Les engagements des signataires.....	72
5) L'Evaluation	76
Signataires.....	80
Annexes

LISTE DES ABREVIATIONS

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés	CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales
ABS : Analyse des Besoins Sociaux	CPME : Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	CPO : Convention Pluriannuel d'Objectifs
ADIL : Association Départementale d'Information sur le Logement	CRAMIF : Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France
AFPR : Action de Formation Préalable au Recrutement	CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement	CTG : Convention Territoriale Globale (CAF)
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat	DEFM ABC : Demandeur d'Emploi en Fin de Mois catégorie ABC
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	DEPP : Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la performance
APL : Aide Personnalisée au Logement	DREETS : Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
ARS : Agence Régional de Santé	EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ARSA : Allocataires du Revenu de Solidarité Active	EPIDE : Etablissement pour l'Insertion et l'Emploi (jeunes de 18 à 25 ans)
BOP 147 ou 104 : Budget Opérationnel de Programme	ESS : Economie Sociale et Solidaire
BPI : Banque Publique d'Investissement	EVS : Espace de Vie Sociale
C2S : Complémentaire Santé Solidaire	FIPDR : Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
CA : Communauté d'Agglomération	FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement
CAF : Caisses d'Allocations Familiales	GEBS : Groupement des Entreprises des Boucles de Seine
CASGBS : Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine	GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
CC : Communauté de communes	INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale	IPS : Indice de Position Sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	LEAP : Lieu d'Accueil Parent Enfant
CIDFF : Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles	LLS : Logements Locatifs Sociaux
CIO : Centre d'Information et d'Orientation	NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
CIV : Comité Interministériel des Villes	ONPV : Observatoire National de la Politique de la Ville
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	
CLS : Contrat Local de Santé	
CLSM : Contrat Local de Santé Mentale	
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat	

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PIA ANRU +: Programme d'Investissement d'Avenir ANRU +

PIJ : Point d'Information Jeunesse

PLAI (LLS): Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLHI : Programme Local de l'Habitat Intercommunal

PLIE : Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLUS (LLS): Prêt Locatif à Usage Social

PMI : Protection Maternelle et Infantile

POE : Préparation Opérationnelle à l'Emploi

PRE : Programme de Réussite Educative

PRIJ : Programme Régional d'Insertion des Jeunes

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

SIJ : Sartrouville Infos Jeunes

TFPB : Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie

TH : Travailleur en situation de Handicap

UC : Unité de Cconsommation

VVV : Ville Vie Vacances (Appel à projets)

ZFU-TE : Zone Franches Urbaines - Territoire Entrepreneur

PREAMBULE

Née au début des années 1980, la Politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Il s'agit d'une politique publique d'exception qui se différencie des autres politiques sectorielles par son caractère interministériel, territorial et contractuel. Conduite par l'État, et les collectivités territoriales, elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques et a pour objectif de réduire les inégalités sociales entre les territoires, les écarts de développement entre les quartiers les plus en difficultés et les centres urbains, pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Une partie de la Politique de la ville est mise en œuvre localement au moyen des contrats de ville, elle mobilise et adapte les actions relevant des politiques publiques dites « de droit commun » et, des politiques publiques « spécifiques ». Introduit par la loi de nouvelle géographie prioritaire dite loi Lamy du 21 février 2014, le contrat de ville est un outil qui vise à coordonner les actions des différents acteurs (collectivités locales, État, associations, habitants, etc.) pour améliorer la qualité de vie dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Les QPV sont des zones urbaines identifiées comme prioritaires pour les interventions publiques en raison de leur situation sociale et économique, ils sont définis par décret et délimitent les contours géographiques d'interventions du contrat de ville. Sur la base d'un critère unique de pauvreté et de concentration, l'État va définir des quartiers d'actions prioritaires. Cette politique sera consacrée au sein des contrats de ville qui sont pilotés et mis en place par les intercommunalités, afin de financer des actions partenariales au sein des quartiers.

En parallèle du lancement du plan Quartiers 2030 par le Président de la République à Marseille le 26 juin 2023 et le Comité Interministériel des Villes (CIV) présidé par la Première Ministre le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes (78), le nouveau cycle de contractualisation a démarré s'appuyant sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste et au périmètre nationale des quartiers prioritaires. Ces nouveaux périmètres prennent en compte les évolutions des quartiers et certaines des demandes des communes.

C'est dans ce cadre d'action actualisé que la nouvelle contractualisation territoriale de la Politique de la ville, doit permettre la concrétisation de mesures structurantes, visant à réduire les inégalités sociales, promouvoir l'égalité des chances et faire reculer le sentiment de relégation des habitants. Cela passera par :

- **L'affirmation d'une ambition pour chaque quartier** : le contrat est signé et piloté à l'échelle intercommunale et intègre une stratégie d'intervention répondant aux réalités sociales et aux besoins observés dans chaque quartier prioritaire.
- **Un contrat coconstruit autour de visions (objectifs et orientations) resserrées** : les enseignements des précédents contrats de ville ont mis en évidence la difficulté à investir une multiplicité d'objectifs, souvent segmentés par des enjeux propres aux différents acteurs. Ce qui par ailleurs rendait difficile l'évaluation des projets qui y répondaient.
- **La définition d'engagements réciproques précis et mesurables** : à l'instar des Protocoles d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022, le présent contrat identifie l'ensemble des politiques publiques menées aux différentes échelles (État, intercommunalités, communes, département,...), et leurs moyens déployés et mesurables sur chaque quartier. À ce titre, le contrat est l'une des parties du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) porté par l'intercommunalité.

TITRE 1 - PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA CASGBS

I - Présentation du territoire

1) Présentation du portrait de la CASGBS

La Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine (CASGBS) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé au Nord-Est des Yvelines. Elle a été créée par arrêté inter-préfectoral en date du 18 avril 2019 et regroupe les anciennes intercommunalités CA de la Boucle de la Seine, CA Saint-Germain Seine et Forêts, CC Maisons-Mesnil et la commune de Bezons qui se situe dans le Val-d'Oise (95).



Elle est composée de 19 communes, pour une population de 337 615 habitants (recensement INSEE 2019 : Aigremont – Bezons – Carrières-sur-Seine – Chambourcy – Chatou – Croissy-sur-Seine – Houilles – L'Étang-la-Ville – Le Mesnil-le-Roi – Le Pecq – Le Port-Marly – Le Vésinet – Louveciennes – Maisons-Laffitte – Mareil-Marly – Marly-le-Roi – Montesson – Saint-Germain-en-Laye (fusionnée avec Fourqueux depuis le 1^{er} janvier 2019) – Sartrouville.

Située à 15 km à l'ouest de Paris, desservie par 16 gares et un réseau routier dense, son territoire est renommé pour sa qualité de vie, son cadre de travail remarquable et l'excellence de son offre éducative multilingue.

Présentation socio-démographique

Quelques données clés

- **336 128** habitants en 2020
- **10,3%** de familles monoparentales
- **2,35** occupants en moyenne par ménage
- **30 830€** revenu médian par unité de consommation en 2021
- **72,9%** des ménages sont imposés en 2021
- **9,5 %** de la population était au chômage en 2020

La période 2014-2020 voit un léger ralentissement de la croissance de la population. Elle est portée par un solde naturel positif (+0,6 %), tandis que le solde migratoire reste négatif (-0,5 %). La croissance de la population de la CASGBS est inférieure aux moyennes départementales, ainsi que régionale (+0,3 %).

De plus, entre 2014 et 2020, la part des moins de 30 ans a diminué de 0,4 %. Par ailleurs, sur cette même période, la part des plus de 60 ans a augmenté de 0,6 %. Ce vieillissement de la population se ressent plus à l'échelle de la CASGBS (22,2 % des habitants ont plus de 60 ans) qu'à l'échelle des Yvelines (21,9 %), du Val-d'Oise (19 %) et de l'Île-de-France (20,2 %).

Le territoire est doté d'un patrimoine exceptionnel qui constitue son identité et qui contribue fortement à son attractivité :

- **Le patrimoine naturel**: près de 48% du territoire est composé d'espaces naturels (dont 5.500 ha de forêt et 350 ha de plaine agricole). La forêt de Saint-Germain-en-Laye a été classée « forêt de protection » en 2020. La demande de classement est toujours en cours pour la forêt de Marly. 11 communes de la CASGBS ont une proximité directe avec les bords de Seine.
- **Le patrimoine historique et architectural**, avec notamment le Château de Saint-Germain-en-Laye, le domaine national de Marly-le-Roi, le Château de Maisons-Laffitte, le Château de Monte-Cristo au Port-Marly ou le Désert de Retz à Chambourcy.

Au-delà de ces sites, les communes du territoire se sont engagées plus largement dans la préservation de leur patrimoine, par exemple au travers d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) à Saint-Germain-en-Laye depuis 1974, qui a été transformé en 2016 en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Le territoire offre une diversité d'ambiances résidentielles, de type de quartiers avec des communes urbaines, qui jouent un rôle de polarité au sein des Yvelines (Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville, Chatou, Houilles...) ou du Val-d'Oise (Bezons) ; des plus petites communes, proches d'un format village : Aigremont, L'Etang-la-Ville, Mareil-Marly. Les ménages occupants de la CASGBS sont majoritairement des propriétaires (61,2 % de propriétaires, et 36,8 % de locataires, dont 17,3% locataires dans un logement social).

Le territoire est également bien doté en équipements et en commerces :

- Il dispose d'une offre scolaire de qualité : avec une offre éducative et universitaire d'excellence, largement reconnue. Cette offre scolaire contribue à l'attractivité du territoire, notamment pour des expatriés souhaitant résider en Île-de-France. Par ailleurs, la ville de Saint-Germain-en-Laye accueille sur son territoire l'institut Science Po Saint-Germain-en-Laye qui recense chaque année plus de 600 étudiants.
- Il propose une offre de services du quotidien (commerces, offres de santé...) relativement développée. Le territoire compte 3,4 commerces alimentaires pour 1 000 habitants, soit un taux inférieur à la moyenne nationale (4,5) mais relativement similaire à la moyenne du département des Yvelines (3,5).
- Le taux d'équipements et de services de santé (6,89 pour 1 000 habitants à l'échelle de la CASGBS) est inférieur à la moyenne nationale (7,99) mais néanmoins supérieur à la moyenne départementale (6,43).

Les compétences de la CASGBS

La CASGBS dispose de compétences obligatoires et de compétences optionnelles définies par la loi. Elle exerce également des compétences facultatives que les Communes membres ont décidé de lui transférer.

Elle est, à ce titre, compétente :

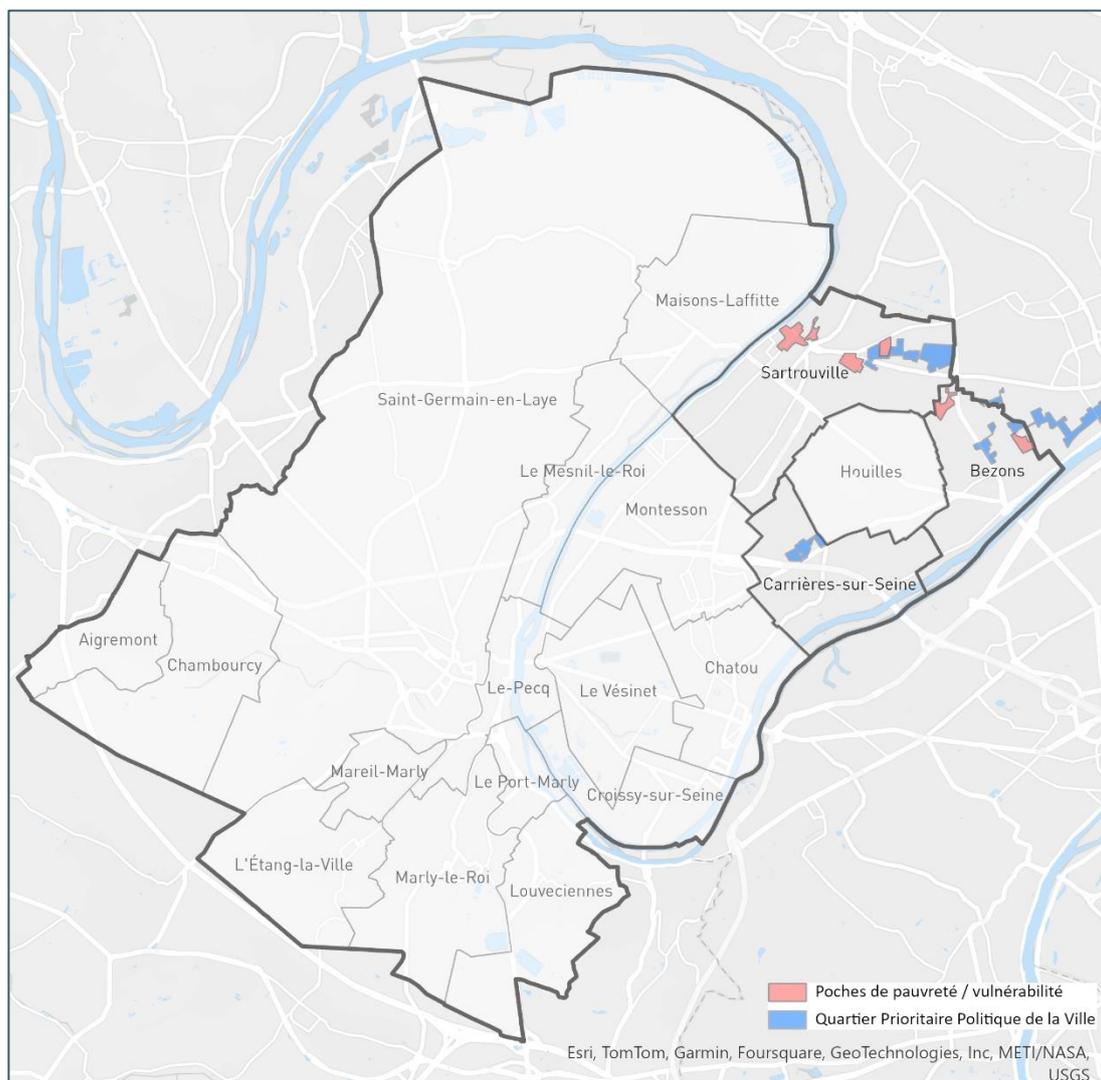
- **En matière de développement économique**, avec notamment des actions de développement économique (animation économique, promotion de l'image du territoire, et consolidation de l'attractivité de la CASGBS, mise en place d'un observatoire économique ; veille foncière et immobilière), la promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.
- **En matière d'aménagement de l'espace communautaire :**
 - La création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (ayant une vocation économique sur une surface minimale représentant environ 70% de la surface nette consommée en emprise au sol ou en surface de plancher).
 - **L'organisation de la mobilité**, l'entretien de la voirie dédiée aux Transports en Commun en Site Propre, ainsi que pour la réalisation ou participation au financement des parcs de stationnement homologués P+R (parking relais) au sens d'Île-de-France Mobilités ou des parcs de stationnement des pôles multimodaux. De même, elle est compétente pour la réalisation des études et travaux nécessaires à la réalisation des pistes cyclables telles que définies dans le schéma structurant des itinéraires cyclables, ainsi qu'à leur entretien dans l'attente d'un transfert aux communes.
- **En matière d'équilibre social de l'habitat** avec notamment l'élaboration du programme local de l'habitat intercommunale et la politique du logement qui y sera détaillée.
- **En matière de politique de la ville**
- **En matière d'accueil des gens du voyage** : avec l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil
- **En matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**
- **En matière de gestion des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations (GEMAPI)**
- **En matière d'eau potable, d'eaux pluviales urbaines et d'assainissement**

De même, afin de répondre aux enjeux de développement durable de son territoire, la CASGBS s'est engagée dans plusieurs démarches : élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET), et d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), validation des cartes stratégiques du bruit en vue de réaliser un Plan de Prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Enfin, la CASGBS est compétente pour l'entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (à savoir le Centre Aquatique de la Plaine situé à Sartrouville).

2) Cartographie de l'EPCI et de ses quartiers prioritaires

La CASGBS compte 5 QPV répartis sur 3 villes distinctes : Bezons, Carrières-sur-Seine, et Sartrouville. Sur la base des dernières données mises à disposition (et des anciens périmètres), les habitants des quartiers prioritaires représentent environ 4% de la population totale.



Les QPV sont les suivants :

- Ville de Bezons : **QN09504I Brigadières – Henri Barbusse**
- Ville de Bezons : **QN09510M Delaune – Masson – Colomb**
- Ville de Bezons : **QN09502I Justice -Butte Blanche**
- Ville de Carrières-sur-Seine : **QN07813M Les Alouettes**
- Ville de Sartrouville : **QN07814M Le Plateau** concerné par un programme de renouvellement urbain NPNRU sur le secteur des Indes.

En outre, en plus de ces quartiers prioritaires, deux autres périmètres ont été identifiés en tant que « **poches de pauvreté** » par la Préfecture du Val-d'Oise. Il s'agit des quartiers Bezonnais suivants :

- **Quartier des Impressionnistes**
- **Quartier des Sycomores**

Enfin, plusieurs autres périmètres ont été considérés comme étant « **fragiles** » par la CASGBS, et nécessitant une diligence particulière, notamment du fait des indicateurs sociodémographiques, socioéconomiques, ainsi que des dégradations du parc social signalées. Les quartiers concernés situés sur la Ville de Sartrouville sont les suivants : **Quartiers du Vieux pays, des Tilleuls, et des Quatre-chemins.**

II- Enjeux du contrat « Engagements quartiers 2030 »

La circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, a fixé les modalités d'élaboration des nouveaux contrats intitulés « Engagement Quartier 2030 ». Ces nouveaux contrats de ville ont été élaborés en partant des besoins des habitants au travers d'une consultation élargie et adaptée à chaque territoire. L'idée étant de recentrer les actions sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers ainsi qu'avec les acteurs locaux. Les contrats « Engagements quartiers 2030 », élaborés doivent permettre de répondre à un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien, et l'accès à tous les services publics, que ce soit à l'offre éducative, périscolaire, extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale.
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés pour des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

En outre, l'instruction ministérielle en date du 4 janvier 2024 précise que la réussite des nouveaux contrats de ville réside également dans la mobilisation et l'engagement des partenaires (collectivités territoriales, services de l'État et opérateurs, ainsi que des acteurs privés comme la Banque Publique d'Investissement France – BPI France), par la participation citoyenne sur la durée du contrat, ainsi que par la convergence et l'articulation des différents dispositifs à différents niveaux : à savoir une articulation entre les dispositifs politiques de la ville, une convergence avec les contractualisations locales, une articulation des crédits d'intervention (crédits de la politique de la ville, crédits mobilisables auprès des différents ministères, et des fonds européens).

1) Les orientations nationales pour les quartiers prioritaires

Au titre de la promesse d'égalité républicaine qui passe par la réduction des inégalités sociales et territoriales dans les quartiers prioritaires de la ville, l'État joue un rôle majeur dans la politique de la ville. Son engagement financier à destination des quartiers prioritaires se matérialise en loi de finances par le programme 119 « concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » avec notamment la dotation politique de la ville (DPV), par le programme 147 « politique de la ville » et par les crédits de l'ANRU (agence nationale de la rénovation urbaine). Ils sont destinés à compléter les actions menées par les politiques de droit commun et à jouer un effet de levier sur ces dernières.

Les crédits spécifiques du programme 147 permettent d'améliorer la territorialisation des politiques sectorielles, de favoriser les échanges entre les acteurs et soutiennent le développement d'actions à caractère innovant. Parmi ces dispositifs, on peut notamment mentionner le programme de réussite éducative, les cités éducatives dont la généralisation a été annoncée le 27 juin 2023 à Marseille par le Président de la République ou les jumelages culturels. Ces crédits permettent également de renforcer la présence humaine dans les quartiers prioritaires avec le financement de postes de médiateurs adulte-relais, avec à horizon 2030 l'ambition de leur professionnalisation. Ils constituent un complément nécessaire à l'intervention de droit commun, à travers les autres programmes portés par l'État (police, justice,

éducation nationale, santé, emploi, insertion, transition écologique, égalité femme-homme etc.) ou par les collectivités. L'État intervient également en proposant aux acteurs économiques et aux bailleurs sociaux des abattements fiscaux pour soutenir l'implantation ou la création d'entreprises dans les QPV (dispositif ZFU-TE) ou permettre une meilleure gestion urbaine de proximité (abattement TFPB à hauteur de 30 % proposé aux bailleurs sociaux sur la base d'une convention établie par les collectivités concernées).

Sur la base de l'article L. 2334-40 du code général des collectivités territoriales, le Préfet délégué pour l'égalité des chances des Yvelines, sous l'autorité du Préfet des Yvelines mais aussi du Préfet de Région, attribue les crédits de l'enveloppe départementale du programme 147 afin de financer les actions prévues par le présent contrat de ville. Il s'appuie sur le réseau des délégués du préfet, interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux (associations comme collectivités) sur les territoires.

L'État territorial s'engage en particulier à jouer le rôle d'ensemblier entre les différents services de la Préfecture (cabinet du Préfet pour les questions de sécurité et de prévention de la délinquance ; direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ; direction départementale des territoires ; direction de la réglementation et des collectivités territoriales) et entre les différentes institutions de l'État à l'échelle départementale et régionale (DRAC, ARS, DSDEN, SDJES...) pour mobiliser en priorité les crédits de droit commun de ses différents programmes et mener une action publique cohérente, lisible et transparente. Il s'engage également à prolonger le travail partenarial, impulsé au moment du contrat Engagements Quartiers 2030, pour inscrire son action aux côtés de celles des collectivités et des autres partenaires. A ce titre, il s'engage à tenir pour essentielle la coopération Maire-Préfet en matière de politique de la ville, coopération qui doit s'exercer autour de la réalisation des projets de quartier présentés dans le présent contrat de ville.

2) Les orientations nationales spécifiques à la Préfecture des Yvelines

Pour l'exercice 2024-2030, l'État territorial yvelinois a souhaité inscrire son action dans la continuité du comité interministériel des villes de Chanteloup-les-Vignes du 27 octobre 2023 ainsi que dans la nécessité d'apporter une réponse en matière d'action publique aux récentes révoltes urbaines pour demander aux collectivités de faire de la transition écologique, du développement de l'entrepreneuriat et du soutien à la parentalité trois lignes directrices structurantes de ces contrats Engagements Quartiers 2030. Il a également souhaité que chaque collectivité puisse, dans le domaine de ses compétences, prioriser ses thématiques et donner libre cours à son projet de quartier, qu'il s'engage à soutenir pendant toute la période du contrat de ville.

Enfin, la mobilisation des crédits politiques de la ville doit se faire en articulation et en cohérence avec les autres contractualisations qui concernent également les publics vulnérables. A ce titre, les projets de quartier peuvent mobiliser les politiques publiques issues de la stratégie pauvreté, contractualisée avec le département à une hauteur de plus de 2 000 000€ pour la période 2024-2027, qu'elles concernent le volet solidarité (soutien des familles monoparentales, soliguide, plateforme de lutte contre la précarité énergétique) ou le volet emploi avec l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de France Travail.

3) Les orientations nationales spécifiques à la Préfecture du Val-d'Oise

En lien avec les priorités soulevées dans le cadre du Comité interministériel des villes susvisées, la Préfecture du Val-d'Oise a également défini une ligne directrice pour son territoire.

Les priorités de la Préfecture du Val-d'Oise porteront sur les enjeux relatifs :

- A l'amélioration du cadre de vie au sein des quartiers prioritaires,
- A l'accès à la culture,
- A l'éducation,

- A l'accès à l'emploi, avec un point d'attention particulier sur l'accès à l'emploi des publics seniors et des demandeurs d'emploi de longue durée,
- A la santé et plus spécifiquement la nutrition avec les enjeux d'accès à une alimentation saine, variées, à moindre coût, ainsi que les sujets liés à la santé mentale des habitants des quartiers prioritaires,
- A la laïcité ainsi qu'à la sécurité. Sur cette dernière thématique, la Préfecture du Val-d'Oise attend une participation active des bailleurs sociaux des périmètres concernés, notamment au travers de l'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

III- Enjeux du contrat « engagements quartier 2030 » pour la CASGBS

1) La feuille de route de la CASGBS

Le Projet de Territoire de la CASGBS

Adopté en conseil communautaire le 30 juin 2022, le projet de territoire est un document stratégique qui établit un état des lieux du territoire et détermine la feuille de route qui présente l'ambition de la CASGBS ainsi que les orientations stratégiques et priorités d'action d'ici 2026. Ce document a pour objectif d'informer la population, les entreprises, mais aussi les différents partenaires institutionnels des orientations stratégiques de la CASGBS.

Le Projet de Territoire de la CASGBS, en articulation avec le Plan Climat Air Energie Territorial, traduit l'ambition forte de la CASGBS : d'œuvrer pour le bien-être quotidien de ses habitants ; de révéler les forces de son territoire (de ses paysages, à la créativité de sa population) et de proposer le meilleur cadre de déploiement pour les projets des entreprises comme des habitants.

Le projet de territoire est organisé selon les 5 grands engagements qui en sont issus :

- *Une Agglo utile : agir concrètement pour faciliter le quotidien.* A ce titre, la CASGBS se mobilise :
 - *Pour fluidifier les déplacements sur le territoire*, par l'amélioration des conditions de déplacement et la réduction des temps de trajet, en rénovant les infrastructures de transports existantes, ainsi qu'en développant des offres complémentaires susceptibles de désengorger la circulation.
 - *Pour vitaliser les centres-villes et les centres bourgs*, en repensant leur aménagement afin qu'il soit agréable de s'y promener, en les modernisant, et en y déployant des services répondant aux nouveaux usages et aux besoins de proximité
 - *Pour que chacun se sente libre d'aller et venir en sécurité, et puisse prendre soin de sa santé*, qu'il s'agisse de l'accès à l'offre de soins mais aussi à un système alimentaire de qualité.
- *Une Agglo créative : mettre en réseau pour faire fructifier les initiatives et catalyser les innovations.* A ce titre la CASGBS se mobilise :
 - *Pour permettre l'émergence et le déploiement des projets en germe des acteurs du territoire*, en mobilisant notamment les lieux et les équipements susceptibles d'y contribuer (création d'entreprise, développement de lieux d'innovation et d'expérimentation technologiques, urbaines et sociétales) .
 - *Pour faire vivre une coopération intercommunale au service des communes*, en respectant leur vision et en veillant à leur donner les outils leur permettant de la mettre en œuvre, notamment en développant une politique d'expérimentation locale et des mutualisations.

- *Une Agglo attractive : cultiver un cadre d'exception pour vivre, travailler et se divertir.* A ce titre la CASGBS propose de :
 - *Continuer à nourrir un dialogue constant avec les entreprises*, destiné à la fois à faire connaître les nombreux atouts du territoire, et à être à leur écoute pour proposer une offre d'immobilier d'entreprise la plus adaptée à leurs besoins et à leur évolution.
 - *Révéler davantage*, grâce notamment à l'office du tourisme intercommunal, *le patrimoine culturel, architectural et naturel* de la CASGBS.
 - *Faire preuve de créativité et de pragmatisme pour permettre aux habitants de demeurer sur le territoire, et d'y trouver, tout au long de leur vie l'offre de logement qui leur convienne* ainsi qu'à leur famille (notamment en menant à bien un projet de renouvellement urbain exemplaire dans le quartier des Indes à Sartrouville, ainsi qu'en proposant des solutions de logement adaptées aux besoins tout au long de la vie).

- *Une Agglo nature : préserver nos paysages.* A ce titre, il s'agira :
 - *De prendre de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine* à l'instar de l'obtention du statut de forêt de protection pour la forêt de Saint-Germain, ou la création de Zones Agricoles Protégées de près de 280 hectares à Montesson.
 - *De renforcer au cœur même des villes l'armature naturelle du territoire*, par des actions de développement des espaces verts et de désimperméabilisation.
 - *De prévenir les risques naturels* notamment en adoptant une gestion alternative de la ressource en eau.

- *Une Agglo responsable : œuvrer pour réduire notre empreinte environnementale et maîtriser la facture énergétique.* En articulation avec le Plan Climat, la CASGBS entend :
 - Amplifier les actions déjà engagées qui vont dans le sens d'une plus grande responsabilité environnementale, en cherchant à *réduire et à valoriser les déchets*
 - *Appliquer une approche circulaire*, c'est-à-dire durable et limitant la consommation et le gaspillage des ressources à tous ses champs d'intervention, du développement économique à l'aménagement
 - *Préparer l'avenir en coordonnant la transition énergétique* en organisant le développement des énergies renouvelables pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et en favorisant, dans les prochaines années, sur le territoire, par le levier de la rénovation des bâtiments, l'émergence de nouveaux standards de performance énergétique (accélérer la rénovation énergétique des bâtiments, investir dans les énergies renouvelables, accompagner le déploiement de motorisations propres).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CASGBS

La CASGBS Seine s'engage dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) afin de préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et en réduire les impacts. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable, outil de planification écologique, stratégique et opérationnelle pour les 6 prochaines années. Il poursuit deux finalités : l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, ainsi que l'adaptation aux effets du changement climatique, c'est-à-dire le développement de la capacité du territoire à faire face aux risques climatiques.

D'ici 2050, l'agglomération s'est donné les objectifs suivants :

- Réduction de 79% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015
- Réduction de 56% de la consommation énergétique par rapport à 2015
- Augmentation de 38% de la production locale d'énergie par rapport à 2017

Pour l'agglomération, les objectifs fixés se caractérisent notamment par :

- *Une forte ambition en matière de rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments d'activités ;*
- *Un report modal suffisamment significatif de l'usage individuel de la voiture vers les modes actifs, les transports en commun et le covoiturage ;*

- Une importante substitution des énergies fossiles ;
- Une sensibilisation vers l'ensemble des acteurs du territoire pour informer et favoriser les pratiques vertueuses.

Ainsi, pour accompagner et réussir la transition sur le territoire, la CASGBS s'est fixé **5 axes d'intervention** :

- *Axe n° 1 : Favoriser la mobilisation générale*, en faisant de l'administration de la CASGBS une administration écoresponsable et exemplaire et facilitant l'implication de tous les citoyens, des associations et des acteurs du territoire
- *Axe n° 2 : Préserver et valoriser nos ressources environnement*, notamment en misant sur une agriculture de proximité et en adaptant les pratiques, et préservant la ressource en eau et les milieux aquatiques et prévenant les risques par une gestion proactive
- *Axe n° 3 : Développer une économie locale et durable*, notamment en développant l'économie circulaire, en réduisant et valorisant nos déchets
- *Axe n° 4 : Faciliter les déplacements avec des pratiques sobres et décarbonées*, notamment en renforçant l'usage des transports en commun, les liaisons entre les communes, en développant l'usage des modes actifs
- *Axe n° 5 : Favoriser la résilience des bâtiments, des espaces publics et des aménagements.*

2) L'ambition de la CASGBS pour les quartiers

Considérant les compétences de droit commun de la CASGBS, ainsi que les objectifs retranscrits au sein du Projet de Territoire et du PCAET, la CASGBS a fait le choix de recentrer son ambition pour les quartiers autour de ces compétences de droit commun.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, la CASGBS aura une attention particulière pour les projets/actions intervenant sur les sujets de la transition écologique, au bénéfice des habitants des quartiers (rénovation énergétique, mobilités douces, gestion et réduction des déchets). En outre, des projets/actions spécifiques seront menés sur la thématique du développement économique, par le biais notamment de la mobilisation des entreprises au bénéfice des habitants, et particulièrement des jeunes, ainsi que par l'accompagnement à l'entrepreneuriat dans les quartiers.

Enfin, depuis l'expérimentation de la Cité de l'emploi CASGBS en 2021, l'agglomération s'est positionnée comme un acteur coordonnant l'accès à l'emploi et à la formation qualifiante au sein des quartiers. Ce positionnement sera renouvelé dans le cadre du contrat 2024-2030.

Les 2 grands enjeux de la CASGBS sont donc les suivants :

- *Enjeu n° 1 : L'accompagnement des habitants face aux enjeux de transitions :*
 - 1.1. Par l'engagement d'une transition écologique et solidaire au sein des quartiers
 - 1.2. En embarquant les habitants sur la réduction et la valorisation des déchets
 - 1.3. En fluidifiant les déplacements des habitants des quartiers
- *Enjeu n° 2 : Le développement économique et l'accès à l'emploi au sein des quartiers :*
 - 2.1. En favorisant l'entrepreneuriat et en mobilisant les entreprises locales
 - 2.2. En renforçant le maillage entre les acteurs économiques, de l'emploi, et de la formation

Accompagner les habitants face aux enjeux de transitions

1.1. Engager une transition écologique et solidaire au sein des quartiers



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La CASGBS pilote le programme de renouvellement urbain depuis 2006 sur le QPV du Plateau. Sa nouvelle étape se focalise sur le quartier des Indes à vocation exclusivement sociale pour le transformer en un quartier mixte avec une offre renouvelée d'habitat. Ce projet permet de tester des dispositifs innovants (démonstrateur de réemploi des matériaux, injection du CO2 dans la fabrication du béton, recyclage des eaux grises, formes d'agricultures urbaines).

En outre, les QPV de la CASGBS sont particulièrement bitumés, ce qui ne permet pas aux habitants d'avoir des sources de fraîcheurs durant les vagues de chaleur.

De même, les logements de la CASGBS sont anciens (seul 18% des logements ont été construits après 1990) et énergivores. Leurs performances énergétiques sont généralement médiocres. Il est constaté une tendance à la hausse des prix de l'énergie. Cela impacte directement les habitants des quartiers, déjà en situation de précarité financière. Les copropriétés sont concernées, ainsi que les logements sociaux (*il est signalé une augmentation des situations d'impayées signalées par les bailleurs*).

Enfin, certains habitants, souvent en situation de précarité, se sont éloignés de l'importance du « bien-manger ». Il y a un enjeu de permettre aux habitants d'accéder à une alimentation saine et durable.



OBJECTIFS

Objectif n°1 - Mener à bien un projet de renouvellement urbain exemplaire dans le quartier des Indes à Sartrouville

Objectif n° 2 - Accompagner les habitants des quartiers prioritaires à rénover leur habitat, et à maîtriser leurs charges

Objectif n°3 - Encourager l'aménagement d'espaces verts et d'îlots de fraîcheurs

Objectif n° 4 – Accompagner les habitants des quartiers pour une alimentation saine et durable



ACTIONS

- Faire des Indes un quartier attractif mixte et durable testant des dispositifs innovants
- Maintenir et développer des espaces d'agricultures urbaines (jardins partagés, serre partagée...)
- Accompagner les copropriétés dans la réalisation leur DTG
- Favoriser la rénovation énergétique des copropriétés, et encourager la rénovation des logements sociaux
- Sensibiliser et accompagner les habitants à la maîtrise des charges énergétiques
- Encourager le développement d'espaces naturels végétalisés dans les quartiers afin de lutter contre les îlots de chaleurs
- Agir pour un droit à l'alimentation saine et durable pour tous (paniers solidaires, produits alimentaires issus des circuits à des prix abordables,...).



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- PLHI
- Ma PrimeRénov
- Subvention pour les travaux d'économie d'énergie (CASGBS)
- Mon accompagnateur Renov
- FSL Energie

Politique de la Ville :

- Gestion urbaine et sociale de proximité
- Abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties

Investissement :

- Nouveau programme national de renouvellement urbain au niveau sur secteur des Indes à Sartrouville
- Programme d'Investissement d'Avenir ANRU+



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- CASGBS (service habitat, politique de la ville)

Partenaires associés :

- France Renov ; ADIL
- Conseil Régional Ile de France
- Conseils Départementaux Yvelines et Val-d'Oise
- Villes concernées
- Bailleurs sociaux
- Soliha; Energies solidaires



INDICATEURS D'EVALUATION

1. État d'avancement du NPNRU des Indes
2. Evolution des résidences/logements rénovés, nombre d'actions de sensibilisation sur la maîtrise des charges liées à l'énergie
3. Evolution du taux d'espaces verts et du nombre d'îlots de fraîcheurs sur les quartiers
4. Nombre d'actions de sensibilisation sur l'alimentation saine, et durable, évolution de l'offre solidaire en matière d'alimentation

Accompagner les habitants face aux enjeux de transitions

1.2. Embarquer les habitants sur la réduction et la valorisation des déchets



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La production des déchets est en baisse sur le territoire (1492 900 tonnes en 2017, soit 400 kg/hab/an), soit un ratio plus important pour l'agglomération qu'à l'échelle de l'Île-de-France. De plus, les habitants de l'agglomération s'engagent de plus en plus dans le compostage. En effet, depuis sa création, plus de 8800 composteurs individuels ont été distribués, plus d'une centaine de résidences ont été équipées de composteurs partagés.

Néanmoins, la situation décrite n'est pas similaire au sein des quartiers, les habitants restent en marge des dynamiques de tri des déchets et encore plus du compostage (alors même que certaines résidences disposent de jardins partagés bien investis par les habitants). En plus d'un manque de tri sélectif par les habitants, plusieurs résidences sociales n'offrent pas de possibilités de tri aux habitants.

En outre, la question de la réduction et de la valorisation des déchets est particulièrement prégnante pour les quartiers de la CASGBS, particulièrement confrontés aux dépôts sauvages de matériaux, et objets qui pourraient être revalorisés.



OBJECTIFS

Objectif n° 1 – Sensibiliser et accompagner les habitants du quartier sur les enjeux de réduction des déchets

Objectif n° 2 – Promouvoir l'économie circulaire au sein des quartiers



ACTIONS

- Renforcer la sensibilisation sur la gestion des déchets et leurs impacts (notamment par une collaboration renforcée avec les bailleurs sociaux)
- Amplifier la pratique du compostage au sein des résidences (particulièrement des résidences sociales ayant des jardins partagés)
- Encourager l'aménagement des résidences sociales pour accompagner la réduction et le tri des déchets (emplacements de tri, composteurs...)
- Sensibiliser aux pratiques de réemploi et à la réparation, encourager le développement de l'économie circulaire
- Réaliser un projet de renouvellement urbain exemplaire dans le quartier des Indes, notamment en ayant recours à la déconstruction sélective des bâtiments, la valorisation des déchets, et le réemploi des matériaux
- Mobiliser la commande publique en accroissant la part d'achats de l'agglomération issus de l'économie circulaire.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Déchetterie intercommunale, Déchetterie du SITRU, Déchetterie Azur Argenteuil
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Politique de la Ville :

- Gestion urbaine et sociale de proximité
- Abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties

Investissement :

- Nouveau programme national de renouvellement urbain au niveau du secteur des Indes à Sartrouville
- Programme d'Investissement d'Avenir ANRU+



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- CASGBS (service environnement, politique de la ville)

Partenaires associés :

- ANRU
- ADEME
- Syndicat AZUR, SITRU
- Services techniques des villes concernées
- Bailleurs sociaux



INDICATEURS D'ÉVALUATION

- 1- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées, nombre d'aménagements complémentaires réalisés (solutions de tri, composteur...), évolution des pratiques au sein du quartier
- 2- Nombre d'actions de sensibilisation au réemploi, et de réparations organisées, évolution du nombre de structures actrices de l'économie circulaire sur le territoire, et évolution des pratiques

Accompagner les habitants face aux enjeux de transitions

1.3.Fluidifier les déplacements des habitants des quartiers



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Rejoindre la capitale et le quartier des affaires de la Défense est aisé pour les habitants de la CASGBS. De grandes infrastructures de transport traversent le territoire (A13, A14, ligne de RER A, lignes de transiliens (J et L)) et bientôt le prolongement du RER-EOLE, ainsi qu'une nouvelle ligne de tramway T13. Néanmoins, la voiture est encore largement plébiscitée pour réaliser ces trajets, souvent rythmés par les embouteillages.

Élaboré en étroite collaboration avec les communes, et adoptée en 2019, le Plan Vélo est en cours de déploiement sur le territoire. Il poursuit trois objectifs : permettre aux cyclistes de rouler en toute sécurité, trouver facilement à se garer et à encourager la pratique du vélo. Dans ce cadre, l'agglomération se mobilise pour faire du vélo tant un plaisir récréatif qu'un levier de mobilité quotidienne.

Les habitants des quartiers prioritaires (et autres quartiers identifiés) doivent également être embarqués dans cette dynamique intercommunale.



OBJECTIFS

Objectif n° 1 - Développer la pratique des modes actifs (vélo, marche, trottinette...) et du covoiturage au sein des quartiers

Objectif n° 2 - Etoffer l'offre de services de mobilités durables, sécurisées, au sein des quartiers



ACTIONS

- Développer des ateliers et services vélos permettant d'encourager la pratique du vélo et lever les freins à la pratique (autoréparation, ateliers de marquage. Bourses aux vélos)
- Faciliter le stationnement sécurisé des vélos
- Développer la mise en place de solutions d'autopartage dans les nouvelles résidences des quartiers prioritaires.
- Développer les solutions de covoiturage adaptées aux enjeux locaux à relever par les habitants (problématique d'emploi, précarité financière)
- Lever les freins à la mobilité : faciliter l'utilisation de moyens de transports (tarification solidaire transports en commun, financement de permis de conduire, aide pour l'achat d'un vélo, ...), accompagner les compétences à la mobilité.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Plan vélo 2019-2026
- Fonds vert

Politique de la Ville :

- Gestion urbaine et sociale de proximité
- Abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- CASGBS (service mobilité, politique de la ville)

Partenaires associés :

- Ile de France mobilité
- ADEME
- Conseil Régional d'île de France
- Conseils Départementaux Yvelines et Val-d'Oise
- Villes concernées
- Bailleurs sociaux
- Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)



INDICATEURS D'EVALUATION

1. Evolution de la pratique des modes de déplacement actifs au sein des quartiers prioritaires
2. Nombre de locaux vélos sécurisés déployés sur le patrimoine des bailleurs sociaux, évolution du stationnement vélos sur le parc social des quartiers
3. Nombre d'ateliers mis en œuvre au sein des quartiers (atelier réparation, bourse aux vélos, vélo-école à destination des adultes).

Engagement des entreprises locales et accès à l'emploi et à la formation

2.1. Favoriser l'entrepreneuriat, et mobiliser les entreprises locales



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Grâce à l'existence d'entreprises motrices (23 000 entreprises locales) et de lieux tels que IX Campus à Saint-Germain en Laye ou encore le campus Atos à Bezons, l'Agglomération possède de solides atouts pour s'affirmer comme un territoire d'innovation. De même, la présence d'entreprises dans l'économie de la production a permis l'obtention du label « Territoire d'Industrie » en 2018 à la CASGBS. Toutefois, il existe un enjeu pour les habitants des quartiers à connaître ces lieux d'innovation et ces entreprises de production, et cela, dès le plus jeune âge, afin d'ouvrir les horizons des jeunes (orientation, immersions, création d'activités).

En outre, sur le volet entrepreneuriat, des moyens financiers, et différents outils seront mobilisés sur la durée du contrat de ville, permettant d'aller-vers les habitants, et d'infuser une culture entrepreneuriale, tout en répondant à l'ensemble des besoins des entrepreneurs (financements et accompagnement). Il y a un enjeu pour la CASGBS à permettre le déploiement de ces outils sur le territoire, au bénéfice des habitants des quartiers.



OBJECTIFS

Objectif n° 1 : Mobiliser les acteurs économiques au travers d'actions concrètes en direction des habitants des quartiers

Objectif n° 2 - Accompagner les habitants des quartiers qui le souhaitent vers l'entrepreneuriat



ACTIONS

- Mobiliser la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) au service des habitants notamment en favorisant le lien au monde de l'entreprise dès le collège : découverte des métiers, valorisation de parcours inspirants, mentorat, journées d'immersion dans les entreprises, accès aux stages, renforcement du lien entre les établissements scolaires et les entreprises,
- Concrétiser les engagements du programme « Entrepreneuriat Quartier 2030 » (détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers ; accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les quartiers ; déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel).



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Lieux d'innovation privés sur le territoire de la CASGBS (CIR-SEE, Véolia recherche et innovation, EDF Lab, Galileo, IRSN, iXcampus, CY Open design lab, laboratoire d'intelligence artificielle d'Atos, Le Quai des Possibles) et Pépinières d'entreprises
- Dispositifs d'accompagnement à la création d'activités (outils de la Banque public d'investissement France, outils des acteurs implantés au sein des quartiers BGE, ADIE, POSITIV...)

Politique de la Ville :

- PRIJ et Cité de l'emploi CASGBS
- Cité éducative de Sartrouville
- Entrepreneuriat Quartier 2030



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- CASGBS (service développement économique, politique de la ville)
- BPI France

Partenaires associés :

- Préfecture des Yvelines
- Conseil Régional d'Ile de France
- Conseils départementaux & Activit'Y
- Villes concernées
- Les entreprises locales, et lieux d'innovation
- Structures d'accompagnement à la création d'activité



INDICATEURS D'EVALUATION

- 1- Nombre d'entreprises engagées dans le cadre du contrat de ville, Evolution du nombre d'actions rapprochant les jeunes des entreprises, Evolution du nombre d'immersion, stages, apprentissages au sein d'entreprises locales
- 2- Evolution du nombre de créateurs détectés, et du nombre de créateurs accompagnés,

Engagement des entreprises locales et accès à l'emploi et à la formation

2.2. Renforcer le maillage entre les acteurs économiques, de l'emploi, et de la formation



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

L'expérimentation de la Cité de l'emploi CASGBS depuis 2021 a permis d'amorcer des dynamiques de coopération entre le service public de l'emploi et les associations de proximité, en vue d'un meilleur repérage et d'une levée des freins à l'emploi des publics. Il est proposé de maintenir cette coopération renforcée en vue de l'accès à l'emploi et/ou à la formation qualifiante des publics.

La CASGBS doit aussi permettre aux habitants des quartiers d'accéder aux cursus d'excellence disponibles sur le territoire, ainsi qu'à des formations sur des secteurs particulièrement en tension (notamment dans le domaine des services à la personne, ainsi que du bâtiment).



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Service public de l'emploi (France Travail, CD, Mission locale,...)
- Contrat d'engagement horizon France Travail 2025
- Accompagnement intensif jeunes dont CEJ – CEJ Jeunes en rupture
- Enseignements supérieurs : Science-po St Germain en Laye, CY Design

Politique de la Ville :

- PRIJ et Cité de l'emploi CASGBS
- Cité éducative de Sartrouville (et autres Cités éducatives à venir)



OBJECTIFS

Objectif n° 1 - Assurer une coordination des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation pour mieux toucher les publics et lever les freins à l'emploi

Objectif n° 2 – Permettre aux habitants d'accéder à des formations qualifiantes au sein et en dehors du quartier



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- CASGBS (service développement économique, Renouvellement urbain et politique de la ville)
- France Travail
- Mission locale Intercommunale de Sartrouville
- Conseil départemental Yvelines (dont Activit'Y et Auto-nom'Y) et Conseil départemental du Val-d'Oise
- Préfecture des Yvelines

Partenaires associés :

- Conseil Régional d'Ile de France
- Villes concernées
- Les entreprises locales et lieux de formation
- Structures ESS et SIAE
- Bailleurs sociaux et associations de proximité



ACTIONS

- Rendre lisible et accessible l'offre d'accompagnement vers l'emploi auprès des habitants des quartiers
- Développer les parcours des jeunes vers les dispositifs spécifiques de formations : apprentissage, place des étudiants dans des formations d'excellence
- Garantir un accès des habitants des quartiers à la formation professionnelle (particulièrement sur les secteurs des services à la personne et du bâtiment, et construire des parcours de formation adaptés)
- Garantir une coopération avec les associations de proximité, les bailleurs sociaux, et le service public de l'emploi pour mobiliser les publics.

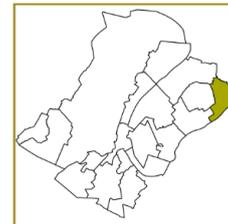


INDICATEURS D'EVALUATION

1. Evolution des liens entre les acteurs de proximité et le service public de l'emploi,
2. Nombre de personnes identifiées non connues du service public de l'emploi,
3. Evolution de l'offre de formation sur le territoire, et de leur fréquentation par les habitants des quartiers.

TITRE 2 - LES PROJETS DE QUARTIERS DE LA CASGBS

I) Des quartiers en projet sur la Ville de Bezons



1) La situation de la politique de la ville à l'échelle de Bezons

La ville de Bezons se situe dans le sud du Val-d'Oise, en limite de deux autres départements, les Yvelines (78) et les Hauts de Seine (92). Elle partage avec ce dernier une frontière naturelle : la Seine.

Sa superficie est de 417 hectares. Elle se trouve à 15 km de Paris au Nord-Ouest et à 5 km de la Défense.

Seule commune du Val-d'Oise dans un EPCI composé de communes Yvelinoises, elle détenait 31 866 habitants en 2020. Sa population est composée de 41,3% de Bezonnais ayant moins de 30 ans, et 16,6% de Bezonnais ayant plus de 60 ans.

La ville de Bezons a une dynamique démographique plus soutenue que le reste de la CASGBS, avec des habitants plus jeunes que sur le reste de la CASGBS. Néanmoins sa population est plus précaire que celle du reste de l'agglomération. En effet, en 2018, le revenu médian par unité de consommation était à 20 000€, alors qu'il était à 29 000€ à l'échelle de l'agglomération.

De plus, l'offre immobilière de la Ville est composée à plus de 40% de logements sociaux.

De nombreux services et équipements publics à Bezons

La ville de Bezons est dotée de nombreux services municipaux et infrastructures publiques avec :

- Une offre éducative avec plusieurs groupes scolaires, écoles et un collège à proximité des quartiers : Groupe scolaire Paul Langevin (avec un IPS à 84,6), Groupe scolaire Paul Vaillant Couturier (avec un IPS à 88,9), école élémentaire Victor Hugo 1 (avec un IPS à 89,9), école élémentaire Victor Hugo 2 (avec un IPS à 86,1), école maternelle Victor Hugo 1 et 2, école maternelle Jacques Prévert ainsi que le collège Henri Wallon (avec un IPS à 81,2). La ville propose également des dispositifs d'accompagnement à la scolarité avec notamment le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) gratuit pour les familles pour 48 bénéficiaires sur l'année 2023-2024, et le Programme de Réussite Educative (PRE) mis en place depuis 2008 proposant un accompagnement individuel et global pour les enfants de 2 à 18 ans résidents

sur les quartiers prioritaires, avec 105 bénéficiaires en 2023.

- Une offre culturelle avec notamment une école municipale de musique et de danse proposant plus d'une trentaine de disciplines musicales et chorégraphiques ; mais également la Médiathèque Maupasant et le Théâtre Paul Eluard avec une programmation pluridisciplinaire, et un cinéma de proximité « les Ecrans Eluard ».
- Une offre sportive avec de nombreux équipements sportifs (un complexe sportif, plusieurs gymnases et plateaux de sport pour les publics scolaires, la piscine municipale Jean Moulin, des terrains de football...).
- Une offre en matière de santé, notamment par le biais d'un centre de santé polyvalent composé d'une équipe médicale (généralistes et spécialistes), paramédicale (infirmiers et kinésithérapeute) et dentaire (Chirurgiens – dentistes et assistances dentaires). Dans un objectif d'amélioration de l'accès aux soins, un nouveau centre municipal de santé sera créé au sein de locaux neufs en remplacement de celui existant. Ces nouveaux locaux (situés avenue Gabriel Péri) favoriseront la qualité de l'accueil des patients, un cadre de travail amélioré pour les équipes actuelles et une meilleure attractivité pour les professionnels de santé qui pourraient venir renforcer l'offre de soins. Le début de travaux est prévu pour le second semestre 2024 pour une ouverture fin 2025 - début 2026.
De même, il convient de souligner la présence du Centre de Protection maternelle et infantile au centre-ville de Bezons, avec une équipe médicale dédiée à l'enfance.
- Une offre d'accès aux droits par l'intermédiaire d'une maison France Services située dans un quartier prio-

ritaire. Labellisée en juillet 2022 et ouverte en septembre 2022, la maison de la citoyenneté France Services constitue un point d'information, d'orientation et d'accès droits à plusieurs services publics et opérateurs de l'État (services des impôts, CAF, CPAM...). Des permanences physiques d'accès aux droits sont également proposées par des partenaires extérieurs (CPAM, ADIL, CIDFF, Soliha) ainsi que le service d'un écrivain public. De janvier à octobre 2023 un peu plus de 8000 usagers ont pu bénéficier des services de cette maison France Services.

- Une offre en matière d'accompagnement à la création d'activités avec la pépinière d'entreprises de Bezons. Plus de 25 entreprises y sont déjà implantées. Elle propose 29 bureaux privatifs, 3 ateliers de 106 m², 6 salles de réunions, 600m² d'espaces communs de convivialité, ainsi qu'une salle de conférence.

L'ensemble de ces services contribuent au bien-être et à la qualité de vie de ses habitants.

Une ville en pleine mutation socio-démographique

Une attractivité résidentielle soutenue: un solde migratoire de + 0,8%/an entre 2013 et 2019 nettement supérieur aux moyennes intercommunale et départementale (-0,4%/ an pour la CASGBS)

Un accroissement de la population: une augmentation de plus de 10 % en 6 ans qui impose à la commune d'importants investissements dans les équipements publics. Une vocation familiale marquée mais des familles présentant des facteurs de vulnérabilité :1 famille sur 5 est monoparentale (contre 15% à l'échelle de la CASGBS, et 18% à l'échelle du Val-d'Oise).

Ces familles monoparentales sont en augmentation, et présentent des niveaux de revenus nettement plus faibles que le reste de la population (- de 16 000€) contre 20 000€ pour les couples avec enfants).

Un isolement de la population et particulièrement des seniors qui s'accélère : Un sentiment d'isolement qui progresse au sein des seniors bezonnais (selon l'enquête habitants réalisée dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux - ABS), 22% des seniors se sentent isolés.

Une ville détenant plusieurs poches de précarité

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi LAMY) a eu un impact considérable pour la ville de Bezons.

L'évolution des périmètres de la géographie prioritaire a conduit à une réduction de la population concernée par la Politique de la ville de 60% à 7% (données INSEE 2019).

Toutefois, la ville reste confrontée à des mutations urbaines et sociales, avec une diffusion importante des fragilités socio-économiques à l'échelle de la commune, dans les quartiers prioritaires, ainsi que dans d'autres quartiers vulnérables identifiés en tant que « poches de pauvreté » (quartier de la Berthie/Sycomores, et quartier des Impressionnistes).

Les lieux et structures ressources à Bezons

La ville de Bezons compte la présence de plusieurs structures ressources sur son territoire avec notamment :

- La présence de plusieurs centres sociaux communaux, véritables points d'appui de l'animation sociale et citoyenne au sein des quartiers (centre social Robert-Doisneau, centre social la Berthie, et centre social Rosa-Parks).
- Le club de prévention spécialisée « Contact » en charge de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de décrochage, présentant des risques de marginalisation, confrontés à des difficultés familiales et/ou judiciaires.
- La présence de structures ressources dans le domaine de l'emploi, l'insertion, et la création d'activité avec : France Travail, le PLIE Argenteuil-Bezons, la pépinière d'entreprises de Bezons.

Néanmoins, le territoire manque de structures d'insertion par l'activité économique, notamment depuis la fermeture de la Régie de Quartier de Bezons, historiquement située en plein quartier prioritaire.

La nouvelle géographie prioritaire à l'échelle de la Ville de Bezons

- QPV Les Brigadières – Henri Barbusse (*quartier situé sur la Ville d'Argenteuil et sur la ville de Bezons*)
- QPV Delaune – Masson - Colomb
- QPV Justice - Butte Blanche (*quartier situé sur la Ville d'Argenteuil et sur la ville de Bezons*)
- Poche de pauvreté – Les Sycomores/la Berthie
- Poche de pauvreté – Les Impressionnistes

Les caractéristiques socio-démographiques des quartiers prioritaires Bezonnais ¹

 Population (2018)	Nombre d'habitants en QPV	Part de la population en QPV	Part des moins de 25 ans	Part des plus de 60 ans	Personnes de nationalité étrangère
QPV Les Brigadières – Henri Barbusse	1034		39,9%	Donnée non disponible	37,8%
QPV Delaune – Masson - Colomb	1313		39,6%	16,7%	25,1%
QPV Justice - Butte Blanche	<i>Population comptabilisée sur le territoire d'Argenteuil</i>				
Ville de Bezons	2 347	7,7%	34,6%	16,5%	20,4%
CASGBS	13 372	4%	31,5%	22,1	12,1%
Département du Val-d'Oise	213 026	17,1%	41,3%	15,1%	25,5%
Région Ile de France	1 570 388	12,7%	39,2%	15,8%	26,6%
 Revenu (2019)	Médiane du revenu disponible par Unité de Consommation ²	Part des prestations sociales dans le revenu	Part des ménages imposés		
QPV Les Brigadières – Henri Barbusse	14 360€	17,9%	26,4%		
QPV Delaune – Masson - Colomb	15 080€		30%		
QPV Justice - Butte Blanche	<i>Population comptabilisée sur le territoire d'Argenteuil</i>				
Ville de Bezons	20 000€	7,7%	52,6%		
CASGBS	29 500€	2,8%	72,4%		
Département du Val-d'Oise	15 247€	17,5%	41,1%		
Région Ile de France	15 459€	17,4%	41,8%		
 Emploi (2019)	Taux d'emploi	Taux d'emploi précaire	Part des 16-25 ans non scolarisé et sans emploi		
QPV Les Brigadières – Henri Barbusse	55,6%	13,1%	21,4%		
QPV Delaune – Masson - Colomb	50,2%	22,8%	23,4%		
QPV Justice - Butte Blanche	<i>Population comptabilisée sur le territoire d'Argenteuil</i>				
Ville de Bezons	64,8%	12,3%	17,4%		
CASGBS	69,6%	9,2%	10,5%		
Département du Val-d'Oise	55%	18,7%			
Région Ile de France	55%	17,8%			
 Logements (2018,2022)	Nombre de LLS	Part de LLS sur le territoire	Part des LLS du territoire en QPV	Part des locataires	
QPV Les Brigadières – Henri Barbusse	404	36,5%		85,3%	
QPV Delaune – Masson - Colomb	597	95%		99%	
QPV Justice - Butte Blanche	<i>Population comptabilisée sur le territoire d'Argenteuil</i>				
Ville de Bezons	5711	42,5%	20,1%	56,0%	
CASGBS	32 477	22,4%	12,8%	38,9%	
Département du Val-d'Oise	131 161		41,6%	86,6%	
Région Ile de France	1 379 893		31%	86,2%	

¹ Sources : INSEE RP 2018, RP 2019, DDT 2022, DEPP 2023

² Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

2)Le portrait des quartiers de la Ville de Bezons³

2.1.Quartier prioritaire Les Brigadières – Henri Barbusse

Le quartier « Les Brigadières - Henri Barbusse » est situé à cheval sur les villes d'Argenteuil et Bezons. La partie Bezonnaise est intégralement composée d'un parc LLS (404 logements). Un unique bailleur social est présent sur le quartier prioritaire : LogiRep Polylogis.



Population (2018)

- 1034 habitants
- 39,6% de jeunes (moins de 25 ans)
- 47,5 % de femmes
- 37,8% de personnes de nationalité étrangère



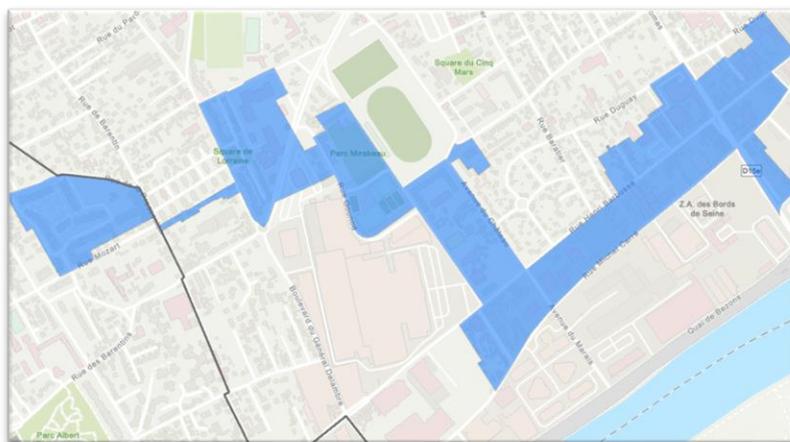
Revenu (2019)

- 1200€ revenu disponible mensuel médian
- 26,4% des ménages imposés
- Taux de pauvreté à 42%
- 282 foyers perçoivent au moins une allocation CAF
- 13,4 % de familles monoparentales avec au moins une allocation CAF



Education & Emploi (2019/2023)

- Taux de réussite au brevet : 83%
- Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi : 21,4%
- Taux d'emploi : 55,6%
- Taux d'emploi précaires : 13,1%



Les forces du quartier...

- La présence d'un groupe scolaire (école maternelle et écoles élémentaires Victor Hugo 1 et 2 qui détiennent respectivement un IPS à 89,9 et à 86,1) et d'une école maternelle Jacques Prévert à proximité
- La présence d'un centre social (Robert Doisneau) au pied du quartier, qui a également la gestion de plusieurs locaux dans et à proximité du quartier
- La présence d'espaces verts, d'un city stade et d'espaces de jeu pour les enfants dans le quartier
- Un quartier pacifié, en effet il est constaté une baisse de la délinquance de proximité et moins de conflits entre locataires depuis 10 ans
- Une proximité avec les équipements sportifs structurants de la ville de Bezons (Gymnase, piscine, terrains de foot), le cœur de ville et ses commerces, et le parc Bettencourt
- Une réhabilitation en cours de l'intérieur des logements (notamment isolation des logements)
- Un réseau actifs et solidaires d'après le centre social Robert Doisneau



Les faiblesses du quartier...

- Une réhabilitation des logements sociaux en cours avec des difficultés signalées par les habitants
- Une insuffisance de commerce de proximité : une pharmacie et une boulangerie sont présents au sein du quartier
- Un quartier situé en relative périphérie du centre-ville
- Un local de 400 m² vide et en état de délabrement sur le patrimoine du bailleur social
- Une friche en milieu du quartier, futur lieu de construction d'habitation, mais faisant l'objet de dépôts sauvages
- Des places de stationnement utilisées par les publics extérieurs ainsi qu'un problème de circulation des véhicules à l'intérieur de la cité
- Un Indice de Position Sociale du Collège Henri Wallon de secteur dans la moyenne basse : 83,9 (année scolaire 2021-2022)
- Sur la thématique de l'emploi, la part des demandeurs d'emploi de longue durée a augmenté (20% à 30,5%). La part des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus a également augmenté (27 % à 32%)

³ Données clés : données INSEE 2018, données emploi INSEE 2021, données CNAF 2021, DEPP 2021

2.2. Quartier prioritaire Delaune – Masson – Colomb

Le quartier « Delaune Masson Colomb » est situé au centre-ville de Bezons. Il est composé de 5 « cités » : Colomb, Colonel Fabien, Delaune, Masson, Van Gogh.

Le quartier compte 733 LLS, son parc de logement est composé à 95% de LLS. Un unique bailleur social est présent sur le quartier prioritaire : AB HABITAT.



Population (2018)

- 1313 habitants
- 39,6% de jeunes (moins de 25 ans)
- 16,7% de seniors (plus de 60 ans)
- 55,8% de femmes
- 25,1% de personnes de nationalité étrangère



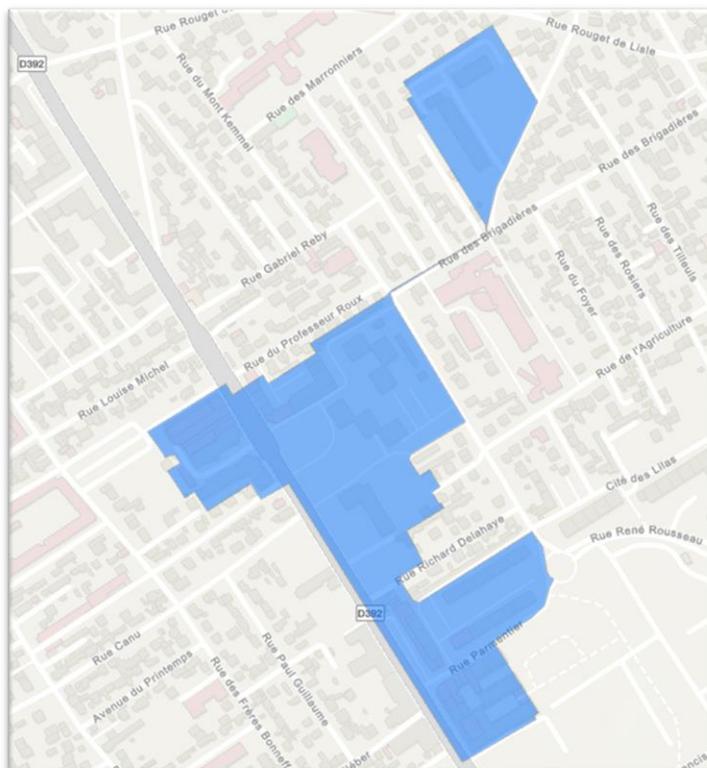
Revenu (2019)

- 1260€ revenu disponible mensuel médian
- 30% des ménages imposés
- Taux de pauvreté à 39,6%
- 458 foyers perçoivent au moins une allocation CAF
- 22,7% de familles monoparentales avec au moins une allocation CAF



Education & Emploi (2019/2023)

- Taux de réussite au brevet : 75%
- Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi : 23,4%
- Taux d'emploi : 50,2%
- Taux d'emplois précaires : 22,8%



Les forces du quartier...

- Des écoles maternelles et élémentaires à proximité (notamment le Groupe scolaire Paul Vaillant Couturier (avec un IPS à 88,9), l'école élémentaire Victor Hugo 1 (avec un IPS à 89,9), l'école élémentaire Victor Hugo 2 (avec un IPS à 86,1), ainsi que l'école maternelle Victor Hugo 1 et 2)
- Le collège Henri Wallon (avec un IPS à 81,2) situé au sein du quartier ainsi qu'un équipement sportif au sein de la « Cité Roger Masson »
- Un espace vert d'envergure, le parc Bettencourt, contigu au quartier prioritaire
- La localisation d'une Maison France Services, d'une association de prévention spécialisée « Contact », de la police municipale et d'une antenne du commissaire de police nationale au sein de la « Cité Christophe Colomb »
- Une proximité avec des équipements publics structurants (mairie de Bezons, médiathèque, équipements sportifs) ainsi qu'avec la zone commerciale du cœur de ville de Bezons
- Bonne desserte par les transports en commun avec plusieurs lignes de bus. En outre, le quartier est situé à 10 minutes à pied du Pont de Bezons
- Les alentours du quartier sont en mutation positive avec la construction de bâtiments neufs à usage d'habitation (privé et public) ou à usage commercial autour du quartier



Les faiblesses du quartier...

- Un habitat vieillissant avec des besoins de réhabilitation (passoires thermiques)
- Une réhabilitation complexe sur le patrimoine classé (« Cité Christophe Colomb ») qui freine de nombreux travaux
- Un enclavement des Cités Roger Masson et Christophe Colomb et une problématique de stationnement dans la « Cité Roger Masson »
- En matière d'isolement et de précarité, il est noté une forte présence de familles monoparentales : Une part plus importante de famille monoparentale (22,7%) par rapport au reste de la population bezonnaise (19,1%) ; une augmentation du nombre d'allocataires CAF isolés entre 2016 et 2021 (33% à 38%)
- Un taux de pauvreté élevé et une part très importante de la population couverte par au moins une prestation CAF (90%)
- En matière d'éducation, il est signalé de fortes difficultés dans la réussite scolaire des jeunes et des besoins dans la réussite éducative. Un indice de position sociale du collège de secteur faible (83,9)
- Un désœuvrement d'une jeunesse produisant des incivilités, des occupations de halls dans certaines cités, et particulièrement à Roger Masson
- Une population vieillissante sur la « cité Delaune » (moyenne d'âge des signataires des baux : 60 ans)
- Peu d'associations de relais auprès des habitants
- Présence de lieux de trafics de stupéfiants au niveau de la Cité Christophe Colomb et Roger Masson, qui se déplacent selon les moyens de coercitions policières.

2.3.Quartier prioritaire Justice – Butte Blanche

Le quartier « Justice -Butte Blanche » est situé à cheval sur les villes d'Argenteuil et Bezons. Le quartier compte 146 LLS, son parc de logement est composé à 95% de LLS.



Population (2018)

- 826 habitants
- 33,6% de seniors (plus de 60 ans)
- 27,5% de femmes
- 48% de personnes de nationalité étrangère



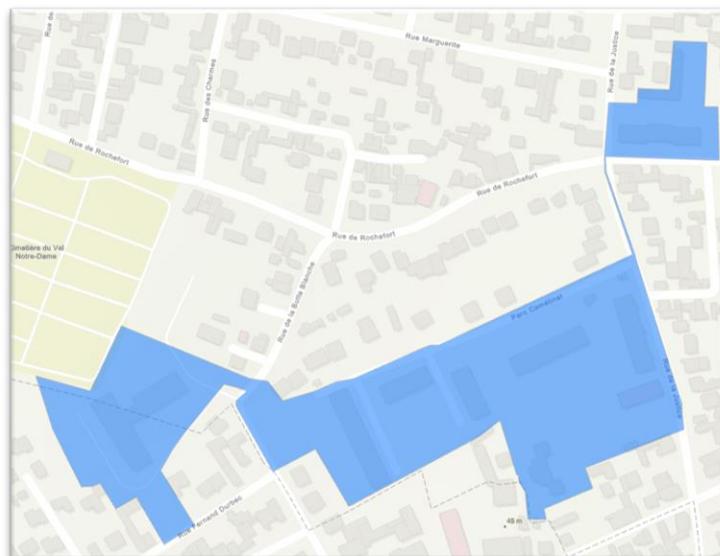
Revenu (2019)

- 940€ revenu disponible mensuel médian
- Taux de pauvreté à 64,3%
- 354 foyers perçoivent au moins une allocation CAF
- 7,6 % de familles monoparentales avec au moins une allocation CAF



Education & Emploi (2019/2023)

- Taux de réussite au brevet : 72%
- Part des 16/25 ans non scolarisé et sans emploi : 27,8%
- Taux d'emploi : 70,5%
- Taux d'emploi précaires : 22%



L'intégralité de la population de ce quartier est comptabilisée sur la Ville d'Argenteuil. Etant très majoritairement sur la commune d'Argenteuil, ce quartier prioritaire est traité dans le contrat de ville de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine (92).

2.4. Poches de pauvreté – Les Sycomores ⁴

Composition de la poche de pauvreté :

- AB-Habitat : 1 au 10 cité des Sycomores
- IN'LI et Copropriétés Cité OGIF/ Résidence des Sablons
- AB-Habitat : Résidence Denis Papin
- Patrimoine LogiRep Résidence Lucien SAMPAIX



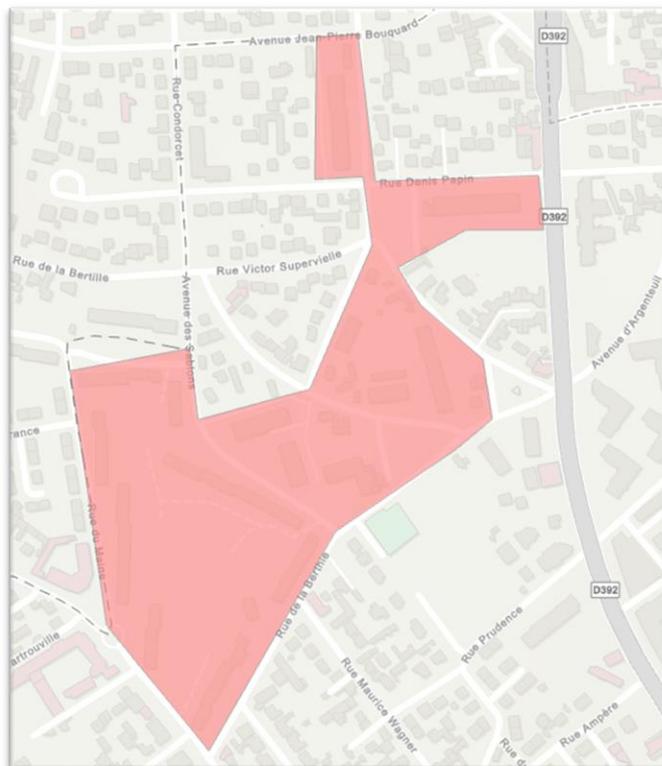
Démographie

- 2147 habitants
- 528 personnes ont entre 0 à 14 ans ;
- 430 personnes ont entre 15 à 29 ans
- 187 personnes ont 65 ans et plus (234 en 2016)
- 715 personnes immigrées⁵



Difficultés socio-économiques constatées

- **La médiane du revenu disponible est de 18 340 €**
- 35% des habitants des Sycomores pourraient être en QPV en raison de leurs revenus.
- Plus de 25% des habitants des Sycomores (soit 561 personnes) sont allocataires des prestations sociales (APL, RSA, prime d'activité, etc)
- L'étude au niveau des carreaux INSEE ainsi que les données des bailleurs sociaux apporte des éléments complémentaires sur la **paupérisation du quartier des Sycomores** :
 - le revenu médian est de 16 234 € sur le carreau comprenant les copropriétés et la cité des Sycomores (bailleur AB-H)
 - près de 80% des locataires du parc social de ce quartier (AB-H et LogiRep) ont un revenu inférieur à 60% du plafond PLUS (qui correspond à 15 099€ pour une personne seule),
 - 22% des locataires de la cité des Sycomores et Denis Papin ont des dossiers d'impayés
- **D'autre part, les copropriétés, situées avenue des Sablons et rue de La Berthie, présentent des symptômes de dégradations sociales, financières et bâtementaires se caractérisant par :**
 - un nombre de signalements et de visites d'insalubrité élevés (10 visites alors que la moyenne sur les autres quartiers est de 2)
 - des demandes de relogement de locataires victimes de marchands de sommeil en augmentation (35 demandes de relogement)
 - une absence de réhabilitation des espaces extérieurs ; une absence de travaux d'isolation qui augmente la facture énergétique des locataires



Les forces du quartier...

- Présence du centre social La Berthie (en lien avec L'apes, structure de développement social urbain sur le patrimoine IN'LI)
- Un groupe scolaire Paul Langevin à proximité (avec un IPS à 88,9)
- Une population jeune (44,6% de la population a moins de 30 ans, dont 24,6% a moins de 15 ans, alors qu'à l'échelle de la ville 41,3% de la population a moins de 30 ans, dont 22,1% a moins de 15 ans)
- Accolés au quartier, un équipement sportif disposant de salles multifonctions (avec des salles réunion) et un espace vert Parc Sacco et Vanzetti
- Proximité d'un petit pôle de commerces de proximité (boulangerie, tabac ...)
- Une proximité relative du Théâtre Paul Eluard – cinéma TPE
- Une volonté de la ville de réaménager ce quartier qui nécessite un accompagnement social et financier de l'État



Les faiblesses du quartier...

- Un quartier excentré avec un faible taux d'équipements publics, éloignés des centralités et des services (transport, commerces, distributeurs automatiques de billet, services de la ville...)
- Un déficit structurel de places de stationnement
- Une vétusté de l'habitat pour certains bâtiments
- Des espaces verts sous utilisés (notamment ceux du patrimoine IN'LI et Copropriété OGIF)
- Une desserte des transports en commun moins importante par rapport aux autres quartiers
- Une problématique de propreté du quartier
- Un manque d'espaces de rencontres, de convivialité pour les habitants
- Une faiblesse des revenus des foyers
- Un IPS de l'école élémentaire Paul Langevin le plus faible de la ville
- Une problématique de trafic de stupéfiants fort et ancré sur le territoire
- Une présence de population étrangère supérieure à d'autres quartiers (peut être en lien avec des poches de marchands de sommeil)

⁴ Données clés : données IRIS VAL NORD

⁵ Personnes nées à l'étranger et résidant en France

2.5. Poches de pauvreté – Les impressionnistes⁶

Composition de la poche de pauvreté :

- Patrimoine AB-Habitat : Cité des impressionnistes (allée Claude Monet, place des impressionnistes, rue des Barentin)



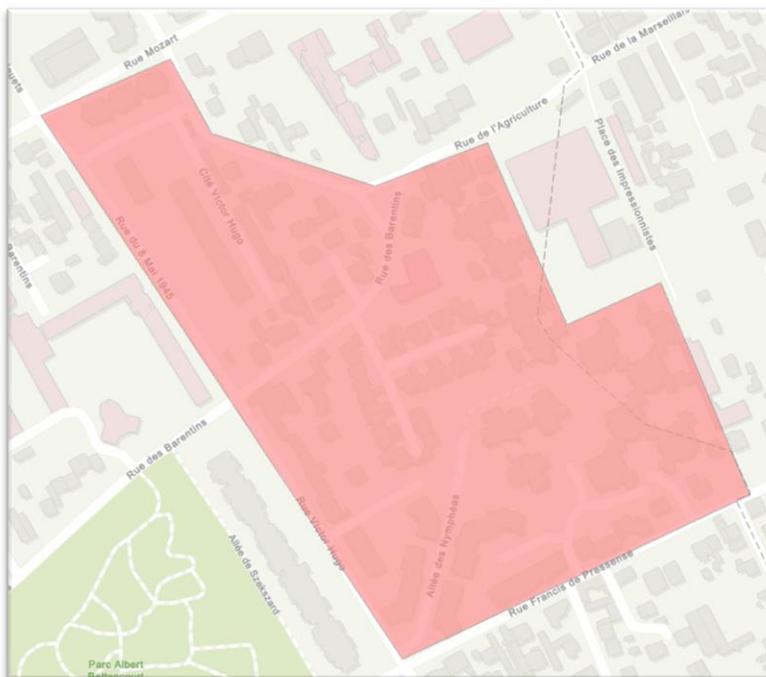
Démographie

- 643 habitants sur le patrimoine AB-Habitat



Difficultés socio-économiques constatés

- **L'étude au niveau des carreaux INSEE ainsi que les données des bailleurs sociaux apportent des éléments complémentaires sur la paupérisation du quartier des Impressionnistes :**
 - le revenu médian est de 17 632 € sur le carreau comprenant la majeure partie des Impressionnistes (bailleurs social AB-H)
 - près de 55% des locataires du parc social de ce quartier (AB-habitat) ont un revenu inférieur à 60% du plafond PLUS (qui correspond à 15 099€ pour une personne seule),
- **D'autre part, les professionnels de terrain constatent les éléments suivants :**
 - La ville constate depuis quelques temps des phénomènes de repli sur soi et des problèmes sécuritaires.
 - Le centre social de proximité, Robert Doisneau, et les bénévoles qui travaillent aux côtés des agents ont de plus en plus de difficulté à faire le lien avec les habitants
 - Le club de prévention spécialisé Contact a augmenté sa présence sur le quartier du fait des difficultés constatées (présence de jeunes en extérieurs; problèmes sécuritaires).



Les forces du quartier...

- Un ensemble locatif avec des espaces extérieurs appartenant au même bailleur (AB-Habitat) ; une des résidences (A. Renoir) a été réhabilitée en 2021
- Un groupe scolaire (école élémentaire et maternelle : Victor Hugo 1 et 2) et une école maternelle en proximité (Jacques Prévert)
- Une proximité avec des équipements publics (équipements sportifs, centre social Doisneau)
- Un espace vert (parc Bettencourt) contigu au quartier
- Le quartier n'est pas très éloigné des commerces du centre-ville.



Les faiblesses du quartier...

- Une structure urbaine peu fonctionnelle : enclavé , manque d'accès voiture qui favorise les incivilités (placette, jardins privés, espaces extérieurs nombreux en cul de sac, zone traversante entre la rue des Barentins et la rue Pressensé)
- Un stationnement en déficit structurel
- Pas de structures associatives locales ou de relais auprès des institutions (bailleurs, ville...)
- Des problématiques d'insécurité lié à du trafic de stupéfiant
- Une cité à la limite de la commune
- Concernant le décrochage scolaire ou les exclusions des établissements scolaires, l'association de prévention spécialisée « Contact » note qu'une part significative de leurs suivis proviennent des habitants de cette cité

⁶ Données clés : données IRIS AGRICULTURE SUD

2) La vision pour les quartiers de la Ville de Bezons

Note d'intention principale pour la ville de Bezons : Pour l'ensemble des actions menées au titre de la Politique de la ville, Bezons souhaite assurer un maillage fin des acteurs concernés (1), et renforcer la mobilisation des entreprises du territoire (2).

1) *Maillage des acteurs* : Les quartiers prioritaires concentrent des difficultés socio-économiques (pauvreté, délinquance), ainsi que des problématiques liées à l'éducation, la santé, la sécurité, l'habitat,... Afin de répondre à ces défis, une diversité d'acteurs locaux et institutions intervient sur ces territoires. La ville de Bezons a la volonté d'améliorer le maillage des acteurs par la mise en place de différents outils, notamment contrat local de sécurité et de la prévention de la délinquance, contrat local de santé, cité éducative.

Par ailleurs, dans un objectif d'amélioration de ces réponses, la ville de Bezons souhaite favoriser la coordination et la collaboration entre les différents acteurs intervenant dans le cadre de la politique de la ville. Cela pourra se traduire par l'organisation de rencontres, de groupe de travail entre ces différents acteurs. Ces réunions de coordination permettront le déploiement et la bonne articulation des actions menées sur le terrain.

2) *Mobilisation des entreprises du territoire* : la ville est dotée d'un tissu d'entreprises locales dense, de tailles et sur des secteurs diversifiés, pouvant mobiliser leur Responsabilité Sociétale Entreprises (RSE) par des actions concrètes au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Ainsi, par ce biais un partenariat pourra être développé avec les entreprises locales sur un panel d'actions et notamment :

- par la sensibilisation et l'orientation des jeunes (intervention dans les classes, stages de 3^{ème} et de 2nd)
- par la formation et recrutement de jeunes (actions de promotion à l'apprentissage, participation à des forums locaux, recrutements de jeunes en stages et/ou en alternants, parrainage/mentorat)
- par l'amélioration des pratiques pour éviter les discriminations à l'embauche).

En plus de cette note d'intention, la ville souhaite développer un projet spécifique autour des thématiques suivantes :

- *Thématique n°1 : Education*
- *Thématique n°2 : Jeunesse*
- *Thématique n°3 : Précarité et isolement*
- *Thématique n°4 : Emploi et insertion*
- *Thématique n°5 : Cadre de vie*

Sur le volet de **L'EDUCATION**, les actions menées devront permettre :

De Favoriser la réussite éducative de tous

Sur le volet de **LA JEUNESSE**, les actions menées devront permettre :

D'Encourager l'implication des jeunes dans la vie des quartiers et l'engagement citoyen des jeunes

Sur le volet de **LA PRECARITE ET L'ISOLEMENT**, les actions mener devront permettre :

De Lutter contre l'isolement

Sur le volet de **L'EMPLOI ET L'INSERTION** les actions menées devront permettre :

D'adapter les pratiques des acteurs de l'emploi et de l'insertion

Sur le volet de **CADRE DE VIE**, les actions menées devront permettre :

De Renforcer l'attractivité des quartiers et leur image

Favoriser la réussite éducative de tous



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le décrochage scolaire des jeunes est en augmentation. Une part significative de jeunes peu diplômés (résultats faibles au bac)

Les parents rencontrent des difficultés à accompagner leurs enfants dans leur scolarité (incompréhension des attendus scolaires et du rôle de l'école). Certaines familles n'ont plus confiance en l'Education nationale. En outre, il est nécessaire de renforcer les actions de prévention sur l'usage des écrans et des réseaux sociaux.

Les jeunes et leurs familles sont en questionnement face aux enjeux de l'orientation (complexité de parcours sup, méconnaissance des métiers et filières). En outre l'accès à l'apprentissage et aux stages est compliqué, faute d'employeurs

En outre, il est signalé un manque de coordination des acteurs sur cette thématique, ainsi qu'un manque de moyens pour accompagner et inclure les enfants.



OBJECTIFS

Objectif n° 1 : Prévenir le décrochage scolaire, le mal-être scolaire (phobie scolaire, harcèlement, effets de groupe...) et travailler sur le climat scolaire (embellissement de lieu, travail sur la notion de groupes)

Objectif n° 2 : Accompagner tous les parents dans la scolarité des enfants et travailler sur la relation entre l'école et les familles

Objectif n°3 : Accompagner les jeunes et les familles à une orientation choisie et réfléchie

Objectif n°4 : Travailler sur l'inclusion et l'accompagnement des parents et enfants



ACTIONS

- Renforcer des actions autour de l'accompagnement à la parentalité (exemple : organisation de rencontres sur les difficultés parentales en lien avec les écoles sensibilisation des parents sur les usages déviants)
- Répertorier les offres de stages, créer des dynamiques
- Prévenir de l'utilisation des réseaux sociaux et des fake news
- Prévention des décrocheurs scolaires en lien avec le PRE
- Développer une coopération/alliance éducative via une Cité éducative



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Stage de révision (service jeunesse)
- REAP, LEAP
- Club de prévention – Contact : Démarche d'accueil des élèves exclus
- Démarche territoire numérique éducative – e-parentalité
- Ressources culturelles : Médiathèque, Théâtre Paul Eluard

Politique de la ville :

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- Programme de réussite éducative
- Cité éducative potentielle



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- Ville de Bezons : direction de la jeunesse, direction de l'enfance et de l'école, CCAS)
- Education nationale

Partenaires associés :

- Préfecture du Val-d'Oise
- Centres sociaux (notamment le Centre social Doisneau)
- Club de prévention – Contact
- Crèches
- Caisse d'allocation Familiales
- Conseil départemental du Val-d'Oise (Prévention, Aide sociale à l'enfance, collège)
- Conseil Régional Ile-de-France
- EPIDE



INDICATEURS D'EVALUATION

- Mise en place de la Cité éducative et évaluation spécifique de la Cité éducative
- Evolution du nombre de jeunes décrocheurs et pluri exclusions identifiées et accompagnées
- Nombre de rencontres organisées avec les parents d'élèves et évolution de la fréquentation, taux de satisfaction
- Augmentation de l'implication des parents dans les institutions scolaires
- Evolution des remontées de tensions entre les familles et l'éducation nationale
- Nombre d'actions en faveur de l'orientation organisée, impact de ces actions sur les orientations du public, impact pour les parents
- Evolution de la diversité et de la densité des stages 3^{ème} et lycée, nombre de jeunes en apprentissage au sein d'entreprises locales

Encourager l'implication des jeunes dans la vie des quartiers et l'engagement citoyen des jeunes



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Il est constaté la difficulté à appréhender la jeunesse actuelle ainsi qu'une faible capacité à entendre les jeunes. Un manque de lien avec la jeunesse (manque de lieux investis par les jeunes, manque de liens avec les jeunes lycéens) et le sentiment qu'un fossé se creuse.

Les jeunes ne sont pas présents dans les instances citoyennes de la ville, notamment les filles du quartier ne s'approprient pas suffisamment les espaces et équipements publics

Il existe des difficultés pour les habitants et particulièrement pour les jeunes à investir l'offre culturelle par méconnaissance ou parce qu'ils estiment que l'offre ne s'adresse pas à eux

Des phénomènes de non-respect des valeurs de la République sont constatés, ainsi que des phénomènes de rupture avec les institutions publiques.



OBJECTIFS

Objectif n° 1 : Renouer le lien entre les jeunes du quartier et les institutions

Objectif n°2 : Permettre aux jeunes de s'investir et s'engager pour leur quartier

Objectif n°3 : Permettre à tous les jeunes de s'approprier les espaces et les équipements publics en les respectant

Objectif n° 4 : Impliquer les jeunes dans un engagement citoyen dynamique



ACTIONS

- Mobilisation de groupes de jeunes pour mener des actions citoyennes en direction des personnes isolées
- Développer la bourse au projet jeunes
- Immersion des jeunes dans les structures locales
- Développer des assises de la Jeunesse
- Participation des jeunes dans la construction d'actions de la structure jeunesse (service jeunesse municipal)



MOYENS

Droit commun :

- Elsa Triolet : Tiers-Lieu pour la Jeunesse
- Point d'information Jeunesse – PIJ
- Club de prévention – Contact
- Bourse au projet jeunes – Ville de Bezons
- Des équipements en proximité des quartiers : city stade, théâtre Paul Eluard, Médiathèque, Centre sociaux municipaux
- Assises de la Jeunesse

Politique de la ville :

- VVV
- PRIJ
- Cité éducative potentielle
- PRE



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- Service jeunesse de la Ville de Bezons
- Club de prévention – Contact
- Centre sociaux municipaux (notamment le Centre social Doisneau)

Partenaires associés :

- Ville de Bezons (ensemble des services)
- Caisse d'Allocations Familiales
- Conseil Départemental du Val-d'Oise



INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Augmentation du nombre de jeunes aux futures instances
- Evolution du nombre de projets créés par les jeunes
- Implication du nombre de jeunes dans des actions à but non lucratif

Lutter contre l'isolement



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

- **Précarisation** : Une augmentation des familles précaires, et une paupérisation de la population du fait de l'augmentation du coût de l'énergie (logement, transport), ainsi qu'une hausse des loyers impayés.
- **Non recours** : Des phénomènes de non-recours par manque d'information (prime d'activité par exemple). Les revenus des habitants et la précarité complexifient l'utilisation des commerces locaux, l'accès au sport et à la culture. Des difficultés en termes de mobilité notamment du fait des coûts.
- **Vieillesse et isolement** : La présence d'un nombre important de personnes âgées isolées socialement (ex : pas de soins à domicile). Des séniors qui rencontrent des difficultés pour se déplacer au quotidien : courses, démarches administratives
- **Chômage et isolement** : Un isolement plus fort des personnes, notamment lorsque le travail constitue le seul ou le principal repère



OBJECTIFS

Objectif n°1 : Améliorer l'accès aux droits des personnes en situation de précarité

Objectif n°2 : Rompre l'isolement des personnes en situation de précarité (sport, culture...)

Objectif n°3 : Renforcer les actions de cohésions envers les personnes fragiles et isolées



ACTIONS

- Identification des publics isolés par (1) la création d'un réseau de veille et (2) la coordination avec le CCAS de Bezons
- Développement d'actions de lien social (dans et en dehors des quartiers prioritaires)
- Développer toutes actions permettant l'échange, la rencontre et les interactions sociales



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Club de prévention – Contact
- Maison France service
- Permanences sociales (notamment CAF)
- Centre municipal de santé

Politique de la ville :

- Dispositif exonération TFPB
- Financement du BOP 147
- Financement du BOP 104



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- CCAS de Bezons
- Ville de Bezons
- Club de prévention – Contact
- *Centre sociaux municipaux (notamment le Centre social Doisneau)*
- *Foyer Perronet*

Partenaires associés :

- Caisse d'Allocation Familiales
- Conseil Départemental du Val-d'Oise



INDICATEURS D'EVALUATION

- Evolution du nombre d'actions pour lutter contre l'isolement et de leur fréquentation
- Nombre de nouveaux partenaires sur la thématique déployant des actions sur le territoire

Adapter les pratiques des acteurs de l'emploi et de l'insertion



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Des problématiques récurrentes, cumulatives ou nouvelles selon les publics.

Les jeunes ont des problématiques spécifiques, souvent cumulatives (mobilité; santé/ santé mentale, addictions, trafics, prostitution, manque de suivi en matière de santé psychique, anxiété), une défiance vis-à-vis des institutions et une difficulté à se saisir des ressources proposées. De même, ils peuvent avoir un nouveau rapport à l'emploi où la rémunération et le management constituent des points essentiels

Les demandeurs d'emploi de longue durée auront des problématiques spécifiques liées à leur perte de confiance, vieillissement voire santé, engendrant des situations d'in- validités, de reclassement, et de rupture de soins.

De même, ces demandeurs d'emploi peuvent souffrir d'un manque d'estime de soi, constituant un frein dans leur recherche, ainsi qu'une absence de routines.

A cela s'ajoute également le sujet de la maîtrise de la langue française, qui peut constituer un frein d'autant plus prégnant dans les quartiers prioritaires.



OBJECTIFS

Objectif n° 1 - Comprendre et traiter tous les freins des publics avec une approche collective et individuelle

Objectif n° 2 - Articuler les méthodes et interventions des acteurs face à ces freins cumulés

Objectif n° 3 - Développer l'entrepreneuriat dans les quartiers

Objectif n° 4 - Développer les structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire



ACTIONS

- Développer des réseaux d'entrepreneuriat et renforcer leur accompagnement
- Diversifier les modes d'information et de diffusion de l'offre d'emploi et de formation, ainsi que les modalités de recrutement
- Développer le maillage entre les acteurs de l'emploi, et favoriser la mise en place d'actions concrètes entre les jeunes/demandeurs d'emploi de longue durée, et les entreprises du territoire
- Accentuer et mieux coordonner les accompagnements autour des personnes très éloignées de l'emploi



MOYENS

Droit commun :

- Service public de l'emploi, et dispositifs associés (y compris France travail Bezons)
- Mission locale Intercommunale
- EPIDE
- Elsa Triolet : Tiers-Lieu pour la Jeunesse
- *Point d'information Jeunesse – PIJ*
- *Club de prévention – Contact*
- *Bourse au projet jeunes – Ville de Bezons*
- *Des équipements en proximité des quartiers : city stade, théâtre Paul Eluard, Médiathèque, Centre sociaux municipaux*

Politique de la ville :

- Appel à projets Ville Vie Vacances
- PRIJ



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- Ville de Bezons (direction de la jeunesse)
- France Travail (Service public de l'emploi)
- Club de prévention – Contact
- *Centre sociaux municipaux (notamment le Centre social Doisneau)*

Partenaires associés :

- Préfecture du Val-d'Oise
- Conseil Départemental du Val-d'Oise
- PLIE
- Caisse d'allocation Familiales
- CASGBS



INDICATEURS D'EVALUATION

- Evolution du nombre des actions favorisant la rencontre entre les habitants et les entreprises
- Nombre de personnes accompagnées dans leur démarche de création d'entreprise, évolution du nombre d'entreprises créées
- Evolution du nombre de personnes sans activités de longue date

Renforcer l'attractivité des quartiers et leur image



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les quartiers manquent d'espaces verts et points d'eau ce qui rend complexe le sujet de la transition écologique : certains logements ne sont pas adaptés aux conditions climatiques (conditions de vie compliquées l'été et l'hiver). Il est difficile de se protéger de la chaleur et de se rafraîchir l'été au sein des quartiers

Les relations peuvent être tendues entre les habitants et les institutions (mairie de Bezons, bailleurs sociaux).

Des problématiques de gestion urbaine sont régulièrement signalées et notamment un manque de propreté au sein du quartier (sur le patrimoine des bailleurs sociaux) ; des problématiques de sécurité (particulièrement au niveau de Delaune Masson Colomb Colonel Fabien) : trafics dans certains quartiers et d'économie souterraine ; des nuisances : chiens dangereux non déclarés, nuisances sonores.

Des conditions de circulation et de stationnement difficiles et des conducteurs dangereux dans les quartiers (particulièrement sur Delaune Masson Colomb Colonel Fabien)



OBJECTIFS

Objectif n°1 - Accompagner les QPV dans les enjeux de transitions écologiques

Objectif n°2 - Améliorer le cadre de vie : la propreté et la sécurité au sein des quartiers

Objectif n°3 - Travailler sur les relations entre les habitants et les bailleurs sociaux



ACTIONS

- Développer des actions d'animations et de convivialités dans les quartiers prioritaires (exemples : action en pied d'immeuble)
- Favoriser la mise en place d'actions valorisant l'image des quartiers (ex : reportage web radio, concours pour et par des habitants du quartier)
- Assurer une démarche de type Gestion Urbaine et Sociale de proximité pour les quartiers prioritaires (et idéalement pour les poches de pauvreté)



MOYENS

Droit commun :

- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Bailleurs sociaux
- Syndicat AZUR
- Club de prévention – Contact
- Des équipements en proximité des quartiers : city stade, espace de jeu / espace vert
- Fonds vert
- Ma primRénov, Mon accompagnateur Renov

Politique de la ville :

- Dispositif d'abattement de la TFPB
- Projet de rénovation urbaine sur le quartier des Sycomores



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- Ville de Bezons : direction de la proximité et de la relation citoyenne (centre sociaux), direction de la tranquillité publique, direction du cadre de vie
- Bailleurs sociaux
- Club de prévention – Contact

Partenaires associés :

- Syndicat Azur
- Police nationale
- Caisse d'Allocation Familiale
- Conseil Départemental du Val-d'Oise
- CASGBS



INDICATEURS D'EVALUATION

- Evolution du nombre d'actions d'animations et de supports permettant la valorisation des quartiers
- Nombre de diagnostics en marchant et impact des diagnostics
- Niveau de participation des habitants aux diagnostics en marchant
- Evolution du temps de réponse aux demandes des habitants
- Evolution du taux de satisfaction des habitants sur leur cadre de vie

4) La participation citoyenne à Bezons

Dans le cadre du Contrat Engagement Quartier 2030, la ville de Bezons fait le choix de mobiliser les habitants des quartiers prioritaires par l'intermédiaire du *Centre social Robert Doisneau*.

Équipement de proximité situé dans un quartier prioritaire, ce centre social est actuellement en renouvellement de leur projet social et remplit plusieurs rôles :

- de rencontre et d'échange des habitants en leur offrant un espace d'expression,
- d'animation socio-culturelle en leur proposant des activités,
- de soutien à la parentalité en mettant en place des actions relatives à cette thématique.

Le centre social ambitionne de mettre en place une instance de participation : « *le conseil de maison* » qui favorisera le suivi du projet social et également la mise en place d'actions et de projets à destination des habitants.

Les modalités de fonctionnement et de participation à cette instance seront définies ultérieurement dans le projet social.

Cette instance pourra être associée à la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville ainsi que les dispositifs relatifs la politique de la ville :

- appel à projet annuel du contrat de ville : présentation des bilans et avis sur les programmes d'actions annuels
- dispositifs de l'exonération de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (T.F.P.B) : diagnostics en marchant et suivi des actions au titre de ce dispositif
- comité / conseil relatifs à la politique de la ville (ex : conseil consultatif de la réussite éducative)

II) Des quartiers en projet sur la Ville de Carrières-sur-Seine



1) La situation de la politique de la ville à l'échelle de Carrières-sur-Seine

La Ville de Carrières-sur-Seine comptait 15 115 habitants en 2020. Elle est confrontée à un phénomène de vieillissement de sa population, soit 2,3 % entre 2014 et 2020.

Au 1^{er} janvier 2022, la ville compte 1131 logements sociaux, soit un total de 19,5% de logements sociaux sur son périmètre. A noter que 54,3% des logements sociaux de la ville sont situés sur le quartier prioritaire.

La géographie prioritaire à l'échelle de la Ville de Carrières sur Seine concerne le quartier des Alouettes uniquement. Les contours de ce quartier ont été redessinés dans le cadre du contrat engagement quartier 2030. Le quartier intègre désormais tout une résidence sociale complémentaire située sur le patrimoine Seqens.

Un quartier en transformation sur la durée du contrat de ville

Le quartier des Alouettes est concerné par un projet de rénovation urbaine porté par le bailleur Seqens depuis 2016.

A l'issue des travaux, la résidence comptera 896 logements sociaux. Ce projet d'aménagement prévoit la rénovation des logements existants, la démolition et la reconstruction de logements, afin de proposer une offre diversifiée, des équipements requalifiés, et l'arrivée de nouveaux commerces et services de proximité.

- 182 logements concernés par une démolition (110 démolis et 70 à démolir)
- 39 nouveaux logements sociaux construits sur le lot D2



- 108 nouveaux logements sociaux construits sur les lots A et E, avec l'aménagement d'une place centrale (place Albert Uderzo), et l'implantation de la crèche (50 berceaux), de la ludothèque et de l'espace de vie sociale dans de nouveaux locaux
- 106 logements en accession privée seront construits, avec l'implantation de commerces en rez-de-chaussée
- L'ensemble des bâtiments sociaux conservés, ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2017
- L'ensemble des espaces extérieurs seront réaménagés et le quartier fera l'objet d'une résidentialisation

Les différentes étapes du projet sont les suivantes :

- Livraison du lot A et E et de la place Uderzo
- Démolition des Bâtiments N et O et de la crèche
- Aménagement des extérieurs avec création des voies, et démarrage du programme en accession privé (Nexity)
- Livraison des lots en accession privé B1 B2 B3
- Livraison des lots des lots C et D1 et finalisation des résidentialisations
- Livraison de deux immeubles totalisant environ 88 logements sociaux sur le terrain de l'ancienne école maternelle désaffectée et sur le terrain de l'allée Franquin.

Des mutations socio-démographiques et des ménages en proie à des difficultés sociales:

- *Un territoire marqué par des familles présentant des facteurs de vulnérabilité* : il existe une différence claire entre le quartier prioritaire, marqué par une fragilité importante, et le reste de la commune. D'autant que le Quartier prioritaire accueille un nombre important de familles monoparentales.
- *Une population jeune, mais dont la tendance est au vieillissement* : la population de la ville de Carrières-sur-Seine est globalement jeune avec 34,8% de la population ayant moins de 34 ans. Néanmoins, dans le quartier prioritaire, il est possible de noter une tendance marquée du vieillissement de la population (+8,9% de personnes entre 65 ans et plus / an entre 2013 et 2018). A l'inverse, ce quartier est de moins en moins jeune, et compte moins de 6,1% de jeunes ayant moins de 18 ans/an entre 2013 et 2018.
- *Une pauvreté plus marquée* : la pauvreté est particulièrement sectorisée à l'échelle de la commune au sein du quartier prioritaire des Alouettes. Celui-ci

concentre les poches de ménages modestes et très modestes habitants au sein de la Ville.

- *Une précarité plus importante* : le quartier des Alouettes observe une situation de décrochage en matière d'emploi, avec notamment un taux d'emplois précaires bien supérieur (20,8%) par rapport à la moyenne communale (9,2%) en 2020.

Les dispositifs et ressources structurantes sur la ville de Carrières-sur-Seine

Une ville engagée pour l'enfance, et la parentalité

La Ville dispose de plusieurs multi-accueils (le Chat Perché, le Petit Prince, les Diablotins et les Lutins) proposant un accueil régulier, spécifique et d'urgence aux tout-petits. De même, elle dispose d'un Relais Petite Enfance (RPE) à destination des familles, et des assistantes maternelles, ainsi que d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) " Le Petit Pont", géré par l'association Le Séma-phore.

De plus, plusieurs écoles, et notamment le groupe scolaire " Jacques Prévert" situé au cœur du quartier prioritaire, rénové par la ville en août 2021.

La Ville est engagée pour la réussite éducative des enfants. Elle a à ce titre mis en place un Programme de Réussite Éducative au bénéfice des enfants du quartier prioritaire, ainsi qu'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité au sein du quartier.

Enfin, la ludothèque au cœur du quartier, traduit de l'engagement de la ville sur les questions de parentalité. Il s'agit d'un lieu permettant de faire redécouvrir l'importance et la pratique du jeu en famille : stimuler l'autonomie de l'enfant, développer ses capacités, encourager la communication entre enfants ou avec les adultes. La ludothèque a également pour objectif de créer des « passerelles » dans la ville, sous forme de rencontres avec les écoles et les accueils de loisirs.

Une ville engagée pour sa jeunesse

Les animations de quartier accueillent les enfants domiciliés au sein de la ville, âgés de 6 à 17 ans, au sein d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) sans hébergement.

En outre, cette structure municipale propose plusieurs activités, et organise des séjours ou mini-séjours à destination des enfants de la Résidence des Alouettes qui

n'ont pas la chance de partir en vacances. De même, les jeunes peuvent également se voir proposer des chantiers éducatifs et participent à la rénovation ou à l'embellissement de leur cadre de vie.

Les Animations de quartier proposent aux enfants et aux adolescents, âgés de 6 à 17 ans, un à deux chantiers éducatifs dans l'année. Ils consistent à une rénovation ou à un embellissement de leur cadre de vie.

Une ville engagée pour la culture et le sport

La ville de Carrières-sur-Seine propose plusieurs structures et dispositifs ressources permettant d'améliorer l'accès à la culture et au sport de ses habitants.

Tout d'abord, sur le plan du sport, la ville dispose d'une École Municipale des Sports qui propose 4 sections sportives à destination des élèves carrillons de la petite section de maternelle à la 3e. De même, plusieurs lieux sportifs sont à disposition des habitants, et notamment le complexe sportif des amandiers, plusieurs gymnases au sein de la ville, des structures de street work-out, des terrains de tennis.

Sur le plan de la culture, la ville détient une bibliothèque municipale " la médiathèque, les vignes blanches", ainsi qu'un conservatoire à rayonnement communal, le conservatoire " Jean-Philippe Rameau". Celui-ci accueille les enfants dès 4 ans, et propose également des cours pour adultes.

Les caractéristiques socio-démographiques du quartier prioritaire des Alouettes sur la Ville de Carrières-sur-Seine⁷

 Population (2018)	Nombre d'habitants en QPV	Part de la population en QPV	Part des moins de 25 ans	Part des plus de 60 ans	Personnes de nationalité étrangère
QPV Alouettes			38,2%	19,7%	28,9%
Ville de Carrières-sur-Seine	1 625	10,8%	35,2%	17,5%	10,9%
CASGBS	13 372	4,0%	31,5%	22,1%	12,1%
<i>Département des Yvelines</i>	106 557	7,4%	40,8%	15,7%	27,4%
<i>Région Ile de France</i>	1 570 388	12,7%	39,2%	15,8%	26,6%

 Revenu (2019)	Médiane du revenu disponible par Unité de Consommation	Part des prestations sociales dans le revenu	Part des ménages imposés
QPV Alouettes	16 490€	16,2%	31,3%
Ville de Carrières-sur-Seine	31 180€	2,7%	75,4%
CASGBS	29 500€	2,8%	72,4%
<i>Département des Yvelines</i>	15 566€	18,1%	40,2%
<i>Région Ile de France</i>	15 459€	17,4%	41,8%

 Emploi (2019)	Taux d'emploi	Taux d'emploi précaire
QPV Alouettes	55,8%	16,8%
Ville de Carrières-sur-Seine	70,2%	9,9%
CASGBS	69,6%	9,2%
<i>Département des Yvelines</i>	53,6%	20,5%
<i>Région Ile de France</i>	55%	17,8%

 Logements (2018,2022)	Nombre de LLS	Part de LLS sur le territoire	Part des LLS du territoire en QPV	Part des locataires
QPV Alouettes	615	88,4%		99,4%
Ville de Carrières-sur-Seine	1 131	19,5%	54,3%	30,6%
CASGBS	32 477	22,4%	12,8%	38,9%
<i>Département des Yvelines</i>	113 945		24%	92,9%
<i>Région Ile de France</i>	1 379 893		31%	86,2%

⁷ Sources : INSEE RP 2018, RP 2019, DDT 2022, DEPP 2023

2) Le portrait du quartier de la Ville de Carrières-sur-Seine⁸

2.1. Quartier prioritaire – Alouettes

Le quartier des Alouettes est situé au nord de la ville de Carrières-sur-Seine, il est composé d'un parc de LLS, appartenant à un unique bailleur social : Seqens.



Population (2018)

- 1 625 habitants
- 38% de jeunes (moins de 25 ans)
- 53% de femmes
- 28,9% de personnes de nationalité étrangère



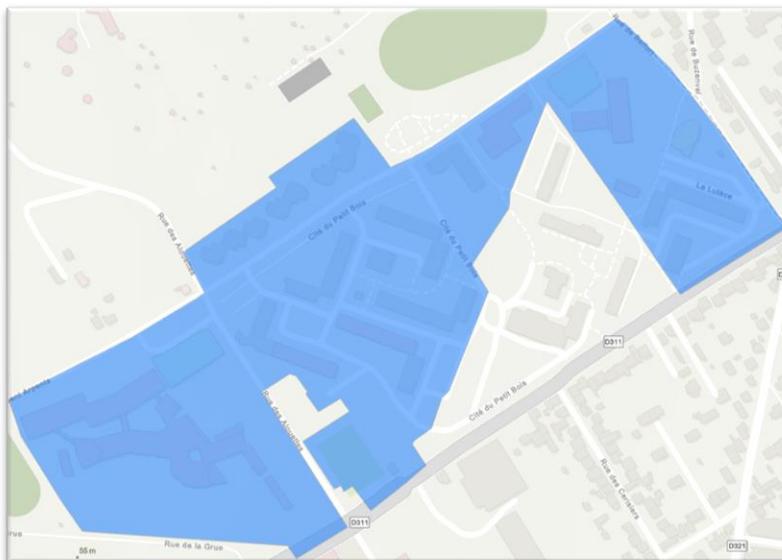
Revenu (2019)

- 1360€ revenu disponible mensuel médian
- 31,3% des ménages imposés
- Taux de pauvreté à 27,2%



Education & Emploi (2019/2023)

- Taux d'emploi : 55,8 %
- Taux d'emploi précaires : 16,8%



Les forces du quartier...

- **La présence de l'Espace de Vie sociale, et de la ludothèque communale au cœur du quartier** : les équipes de l'EVS et de la Ludothèque sont situées au cœur du quartier, elles ont une connaissance des familles du quartier, et maintiennent une proximité nécessaire avec les habitants.
- **La réussite éducative** : le Dispositif de Réussite Educative porté par l'Espace de Vie sociale qui accompagne les enfants de 2 à 16 ans), le CLAS gratuit.
- **Le programme de renouvellement urbain** à l'échelle du quartier, porté par le bailleur social Seqens, : logements sociaux, logements en accession, repositionnement des services municipaux, commerces et services de proximité.
- **Le partenariat entre l'EVS et L'apes** : la présence des agents de développement locaux de L'apes sur le quartier permet d'engager une dynamique en matière de cohésion sociale au sein du quartier, en lien avec l'EVS de Carrières sur Seine.
- **L'insertion professionnelle** : la présence d'un chargé d'insertion professionnelle au cœur du quartier, en lien direct avec les habitants, et l'intégration du PRIJ à l'échelle du quartier, et d'une cité de l'emploi (depuis 2021)
- **L'accès aux droits** : la présence de permanences sociales au cœur du quartiers, avec la possibilité d'avoir un accompagnement de proximité sur plusieurs thématiques (écrivain public, violences intrafamiliales, création d'activité...), accès aux droits pour les étrangers (Association ASTI).
- **Déplacement/mobilité** : des lignes de bus régulières passent par le QPV et connectées à la gare de Houilles Carrières sur Seine. La présence d'un minibus géré par la ville de Carrières sur Seine.



Les faiblesses du quartier...

- **Un quartier en rénovation** : le quartier sera en rénovation sur la durée du contrat de ville. Cette situation engendre des nuisances quotidiennes pour les résidents (bruits, poussières).
- **L'intégration d'une nouvelle résidence dans la géographie prioritaire** : avec la géographie 2024, le quartier des Alouettes s'étend à la résidence du clos des « Cents Arpents ». Celle-ci est composée entièrement de logements sociaux, non rénovés, appartenant au bailleur Seqens.
- **La gestion des déchets et encombrants, le tri des déchets** : le quartier est confronté à des difficultés liées à la gestion des déchets. Bien que des investissements aient été réalisés en ce sens, des besoins persistent en la matière, notamment sur le sujet des encombrants.
- **Vie du quartier** : Depuis le COVID, l'EVS et les associations de proximité notent un repli sur soi des habitants. Ceux-ci participent moins aux événements extérieurs, et certaines associations peinent à mobiliser leur adhérents. En outre, l'arrivée de nouveaux habitants devra conduire à accentuer les efforts pour recréer une cohésion et une vie de quartier.
- **Sécurité/tranquillité** : Le quartier a subi des transformations socio-démographiques, qui ont engendré un accroissement des troubles à la sécurité et tranquillité publique. Cette problématique devrait être traitée sur les prochaines années.
- **Transition écologique** : Le quartier est fortement minéralisé.

⁸ Sources : données clés (données INSEE 2018, données emploi INSEE 2021, données CNAF 2021, DEPP 2021)

3) La vision pour les quartiers de la Ville de Carrières-sur-Seine

La ville de Carrières-sur-Seine souhaite développer un projet spécifique autour des thématiques suivantes :

- *Thématique n° 1 : Les transitions*
- *Thématique n° 2 : Parentalité et éducation*
- *Thématique n° 3 : Accès aux droits, emploi, entreprises*

Sur le volet **des TRANSITIONS**, les actions menées devront permettre :

D'Accueillir les nouveaux habitants, de renouer un lien entre les habitants du quartier (anciens et nouveaux habitants) et les institutions

- En accompagnant les transformations démographiques, et en créant du lien entre les anciens et nouveaux habitants
- En accompagnant les mutations sociales au sein du quartier (précarisation, vieillissement)
- En travaillant en prévention pour réduire les problématiques de trouble à l'ordre public (sécurité, tranquillité, salubrité)
- En accompagnant les populations face aux enjeux du développement durable

Sur le volet de **l'EDUCATION et la PARENTALITE**, les actions menées devront permettre :

D'accompagner les parents dans leur fonction parentale, et ainsi favoriser la réussite éducative des enfants

- En accompagnant les parents dans leur fonction parentale
- En encourageant la réussite éducative des enfants et jeunes du quartier
- En luttant contre le décrochage scolaire
- En renouant le lien avec les jeunes du quartier
- En démocratisant l'accès à la culture pour les habitants du quartier

Sur le volet de **l'ACCES AUX DROITS, EMPLOI, ENTREPRISES**, les actions menées devront permettre :

De Renforcer le maillage des acteurs, l'accès aux droits et l'accès à l'offre de droit commun.

- En développer un lieu ressources permettant à tous d'accéder à ses droits
- En accompagnant les habitants du quartier dans leur démarche d'insertion professionnelle, par le contact avec les entreprises
- En accompagnant la levée des freins périphériques à l'emploi

Accueillir les nouveaux habitants, renouer un lien entre les habitants du quartier (anciens et nouveaux) et les institutions



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le quartier des Alouettes est confronté à une mutation socio-démographique avec l'arrivée de nouvelles familles. Malgré la solidarité dans le quartier, il est observé une fracture entre les nouveaux et anciens habitants, avec un accroissement des problématiques de sécurité et de troubles à la tranquillité publique à l'échelle du quartier.

De plus, il est identifié une accélération du vieillissement et de la dépendance des personnes âgées, qui se sentent « oubliées » au sein du quartier. L'isolement de la population concerne également les familles monoparentales du quartier, majoritairement des femmes surinvesties dans le suivi et la prise en charge des enfants.

Enfin, il existe une réelle problématique de propreté à l'échelle du quartier, particulièrement sur le sujet des encombrants et de la gestion des déchets.

Face à l'ensemble de ces problématiques, ainsi qu'à la précarisation de la population, l'Espace de Vie sociale, structure présente sur le quartier, a un intérêt à se faire connaître par la population, en vue d'accompagner l'ensemble de ces transitions.



OBJECTIFS

Objectif n°1 : Accompagner les transformations démographiques, et créer du lien entre les anciens et nouveaux habitants

Objectif n°2 : Accompagner les mutations sociales au sein du quartier (précarisation, vieillissement)

Objectif n°3 : Prévenir les troubles à l'ordre public et dégradations (sécurité, tranquillité, salubrité)

Objectif n°4 : Accompagner les populations face aux enjeux de développement durable



ACTIONS

- Actions « hors les murs » permettant l'identification de l'Espace de vie sociale par les habitants
- Construction de projets par les habitants du quartier permettant l'amélioration du cadre de vie (en commençant par la végétalisation du quartier)
- Renforcer la présence de proximité et des actions de médiation, notamment par le recrutement d'un adulte relais dédié
- Développer un projet pour les seniors (ateliers mémoires, sorties collectives, actions intergénérationnelles) mêlant les seniors du quartier au reste de la ville
- Pérenniser le « foodtruck des Alouettes » comme support d'insertion par la création d'activité, et outil de cohésion sociale à l'échelle du quartier



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- *Les services de la ville au sein du quartier* : Espace de vie sociale - Ludothèque – Permanences sociales – Chargé d'insertion professionnelle – médiateurs – minibus de la ville
- *Les associations de proximité*
- Le développement social urbain mené par L'apes

Politique de la ville :

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- Programme de réussite éducative
- Adultes-Relais
- PRIJ
- Foodtruck des Alouettes TFPB/GUSP
- Conseil citoyen de Carrières sur Seine
- Feuille de route départementale Politique de la Ville

Investissement :

- Travaux de rénovation urbaine au sein du quartier des Alouettes menés par Seqens



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- Ville de Carrières-sur-Seine (PRE, Ludothèque, EVS, Chargé d'insertion, médiateurs, ALSH)
- L'apes, Seqens

Partenaires associés :

- Préfecture des Yvelines
- Conseil Départemental des Yvelines (dont Autonom'Y)
- CASGBS (Politique de la ville, Environnement, Mobilités)
- SIAE (notamment Ami Services Boucles de Seine)
- Associations de proximité,
- Conseil citoyen
- Structures d'accompagnement à la création d'activité



INDICATEURS D'EVALUATION

1. Nombre d'actions hors les murs réalisées par l'Espace de vie sociale, évolution de la fréquentation des actions
2. Nombre et type de projet coconstruit avec les habitants du quartier (avec identification de la part des nouveaux habitants participants)
3. Evolution des troubles à l'ordre public et dégradation au sein du quartier
4. Nombre d'actions menées en direction des seniors du quartier, actions inter-quartiers, taux de satisfaction
5. Pérennisation du modèle économique du projet foodtruck, nombre d'animations associées organisées, nombre de participants

Accompagner les parents dans leur fonction parentale, et ainsi favoriser la réussite éducative des enfants



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La scolarité et la réussite éducative de tous est un axe prioritaire pour la ville. Néanmoins, les parents ont besoin de relais pour accompagner scolairement leurs enfants. Certains parents se retrouvent démunis pour l'accompagnement des enfants (travail avec des horaires décalés, ou faible niveau de diplômes) d'autant que la fracture numérique accentue ces difficultés (ENT, parcours sup). En outre, il a été noté la nécessité d'agir en prévention sur les phénomènes de sédentarité, de surpoids et d'usage des écrans des enfants.

Il est signalé un phénomène de rupture avec les jeunes du quartier depuis le COVID, avec les institutions et leur parents (de plus en plus de jeunes sont dehors, tard la nuit).

Le groupe scolaire Jacques Prévert détient un niveau scolaire faible, avec un IPS situé à 86,7 (contre 140,3 pour le collège les amandiers, et 138,3 pour le lycée les Pierres Vives). L'arrivée au collège est considérée comme « violente », avec des jeunes qui développent une forme de phobie scolaire, et décrochent, d'autant que la desserte n'est pas facilitée. En outre, il y a un manque de mixité élémentaire, et une « découverte » de la mixité difficile au collège.

Il est noté un manque d'appétence pour la culture et un éloignement lié à plusieurs phénomènes : précarité, mobilité, et manque de reconnaissance dans l'offre existante.



OBJECTIFS

Objectif n° 1 : Accompagner les parents des enfants et jeunes dans leur fonction parentale

Objectif n° 2 : Encourager la réussite éducative et la bonne orientation des enfants et jeunes du quartier

Objectif n° 3 : Lutter contre le décrochage scolaire des jeunes

Objectif n°4 : Permettre l'accès à la culture et particulièrement à la lecture pour tous les enfants et jeunes du quartier



ACTIONS

- Développer et/ou renforcer des lieux d'échanges avec/entre les parents des enfants et recréer du lien entre les parents et les jeunes afin de sensibiliser et éviter les conduites à risques des jeunes
- Maintenir l'offre d'accompagnement CLAS auprès des publics élémentaires, et collégiens
- Maintenir le Programme de Réussite éducative, et l'étendre sur le public 16/18 ans, en lien avec le PRIJ
- Développer des actions de lutte contre le décrochage scolaire (dispositif au sein des collèges, tables de ronde)
- Actions visant à garantir une bonne orientation des jeunes dès la 4ème
- Créer un groupe de travail permettant de sensibiliser et faire évoluer la carte scolaire
- Développer des actions favorisant l'accès à la culture et favorisant une appétence pour la lecture des enfants



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Les outils mis en place par l'Education nationale
- La convention Territoriale Globale
- Lieu d'accueil enfant-parent et crèche
- Les services de la ville au sein du quartier : Espace de vie sociale - Ludothèque – Chargé d'insertion professionnelle, Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Les associations de parents d'élèves
- Les associations de proximité

Politique de la ville :

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- Programme de réussite éducative
- PRIJ
- Feuille de route départementale Politique de la Ville



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- Education nationale
- Ville de Carrières-sur-Seine (PRE, CLAS, ALSH, Ludothèque,...)

Partenaires associés :

- Préfecture des Yvelines
- Conseil Départemental des Yvelines, CAF 78
- Les entreprises locales,
- Les associations de parents d'élèves, les associations de proximité, Conseil citoyen



INDICATEURS D'EVALUATION

1. Nombre de rencontres entre parents, évolution de la capacité des parents à accompagner leurs enfants dans leur scolarité dans le cadre du CLAS, et du PRE
2. Nombre de temps d'échanges organisés entre les parents et les jeunes du quartier, identification du nombre et type de personnes présentes
3. Impact de l'accompagnement du CLAS sur les enfants élémentaires, et collégiens
4. Nombre d'actions en faveur de l'orientation organisées, impact de ces actions sur les orientations du public
5. Evolution du rapport des enfants à la culture et particulièrement à la lecture (évolution du taux de fréquentation aux actions spécifiques réalisées)

Renforcer le maillage des acteurs, l'accès aux droits et l'accès à l'offre de droit commun



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Il est constaté des difficultés plurielles en matière d'identification, et de mobilisation du droit commun par les habitants du quartier. Il y a tout d'abord la problématique des jeunes qui ne sont pas préparés à la vie adulte et se retrouvent vite dépassés par les démarches administratives, surtout lorsqu'elles sont dématérialisées. En outre la barrière de la langue complexifie la communication et donc l'accès au droit des personnes concernées.

Ces difficultés sont particulièrement constatées sur la thématique de l'emploi et de l'insertion. En plus de la maîtrise de la langue, ou de la difficile identification de l'offre de droit commun, les habitants peuvent concentrer plusieurs freins à l'emploi (garde d'enfants, fracture numérique, discrimination à l'emploi des seniors, logement), ce qui implique d'avoir un maillage plus resserré des acteurs permettant de prendre en compte la situation globale des publics.

Il existe également un enjeu de maillage des acteurs avec les entreprises locales, afin de permettre d'insérer durablement les jeunes et moins jeunes du territoire, qui peuvent être stigmatisés (fin des CDD de moins de 6 mois, ou mission courte).

Il manque donc un lieu sur le quartier où les habitants pourraient trouver l'ensemble des réponses à leurs problématiques.



OBJECTIFS

Objectif n°1 : Favoriser l'accès aux droits de tous en leur apportant une réponse rapide, et de proximité

Objectif n°2 : Accompagner les habitants du quartier dans leur démarche d'insertion professionnelle en créant un lien avec les entreprises locales

Objectif n°3 : Accompagner à la levée des freins périphériques à l'emploi des jeunes, seniors, et public féminin.



ACTIONS

- Encourager la création d'un lieu ressource dédié à l'accès aux droits, de type Maison France Services au sein du quartier
- Maintenir les permanences d'accès aux droits au sein du quartier et renforcer leur visibilité auprès des habitants
- Réaliser un livret qui regroupe tous les acteurs et dispositifs disponibles pour les usagers
- Maintenir la position de la ville de Carrières-sur-Seine au sein du PRIJ et renforcer le maillage avec France Travail et l'antenne de la Mission locale intercommunale de Sartrouville
- Renforcer les actions avec les entreprises locales : job dating, stages et apprentissages en entreprise pour les habitants du quartier



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Service public de l'emploi (France Travail, Mission locale...) et outils proposés
- Maison France service (en projet)
- Conseil Départemental des Yvelines et services/outils proposés (Pôle sociale, RSA, AAH)
- Caisse d'allocations familiales, et dispositifs proposés (Prime d'activité, différentes allocations, financement BAFA...)
- Permanences d'accès aux droits au sein des permanences sociales du quartier (CIDFF, CRAMIF, CD78, écritain public, ADIE)

Politique de la ville :

- PRIJ
- Cité de l'emploi CASGBS
- Feuille de route départementale Politique de la Ville



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- Ville de Carrières-sur-Seine (Espace de Vie Sociale, Permanences sociales, communication)
- France travail
- Mission locale intercommunale de Sartrouville

Partenaires associés :

- Préfecture des Yvelines,
- Conseil Régional Ile de France
- Conseil Départemental des Yvelines
- CASGBS
- Caisse d'Allocations Familiales,
- Seqens, L'apes,
- Les associations de proximité et proposant des permanences



INDICATEURS D'EVALUATION

1. Création/développement d'une structure de proximité ressource dédié à l'accès aux droits
2. Réalisation et diffusion par le service communication de la ville d'un livret regroupant les dispositifs à disposition des habitants
3. Nombre de jeunes ayant obtenu un stage de 3^{ème} et 2nd, et apprentissage au sein des entreprises de la ville et alentours.
4. Nombre d'actions permettant le rapprochement entre les entreprises et les publics en insertion du quartier et impact de ces actions

4) La participation citoyenne à Carrières-sur-Seine

Dans le cadre du contrat Engagement quartier 2030, la ville de Carrières-sur-Seine fait le choix de s'appuyer sur les instances citoyennes existantes au sein du quartier, et particulièrement sur l'Espace de Vie Sociale, ainsi que sur le Conseil citoyen de Carrières-sur-Seine :

L'Espace de vie sociale de Carrières sur Seine

- Les services de la ville présents sur le quartier sont situés dans un lieu labellisé « Espace de Vie Sociale par la CAF Yvelines ». Cette structure de proximité a défini un projet social élaboré dans le cadre d'une démarche participative avec les usagers. Il a pour mission de développer des actions collectives visant le renforcement des liens sociaux, familiaux, et les solidarités de voisinages. De même, il doit coordonner les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.
- Au vu de ces missions, l'Espace de vie sociale de Carrières-sur-Seine continuera d'impliquer les habitants du quartier sur des actions visant à l'amélioration du cadre de vie, particulièrement sur l'enjeu d'accueil des nouveaux habitants et lien avec les anciens habitants au sein du quartier.

Le Conseil citoyen de Carrières-sur-Seine

- Cette instance a été instituée depuis le précédent contrat de ville, et fonctionne toujours sur la ville de Carrières sur Seine. Il s'agit d'une instance composée à la fois d'acteurs locaux (particulièrement des associations de proximité), et d'habitants du quartier prioritaire. La ville souhaite maintenir cette instance, particulièrement pertinente sur des problématiques d'amélioration du cadre de vie, et de renforcement du lien social.
- Les modalités de fonctionnement, et d'entrée dans cette instance seront revisitées par les membres actuels, la Ville de Carrières-sur-Seine, et l'agglomération, et arrêtées au sein d'une charte dédiée. Le Conseil Citoyen devra particulièrement veiller à intégrer de nouveaux habitants.
- Les membres du Conseil Citoyen seront les interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la politique de la ville, et pourront assurer le suivi des actions menées, particulièrement sur le volet de l'amélioration du cadre de vie.

III) Des quartiers en projet sur la Ville de Sartrouville



1) La situation de la politique de la ville à l'échelle de Sartrouville

La Ville de Sartrouville comptait 51 746 habitants en 2020. La géographie prioritaire à l'échelle de la ville concerne le quartier prioritaire du Plateau, ainsi que trois poches de vulnérabilités identifiées ci-après. Les contours de ce quartier prioritaire ont été redessinés dans le cadre du contrat engagement quartier 2030.

Entre 2014 et 2020, la part des personnes de moins de 30 ans a diminué de 1,4% sur la Ville de Sartrouville, et la part des personnes de plus de 60 ans a augmenté de 1,9%. Néanmoins, la population reste relativement plus jeune que sur l'échelon intercommunal, avec 31,6% de jeunes âgés de 0 à 24 ans. Il est à noter une surreprésentation de familles monoparentales qui représentent

17,2% des familles à l'échelle de la ville (avec une surreprésentation des femmes seules avec enfant(s), soit 14,2% à l'échelle de la ville).

Un territoire polarisé et fracturé

Le boulevard de Bezons matérialise une distinction entre le nord et le sud de la ville. Au sud de la ville, les habitants sont généralement plus aisés que dans le nord, où se situent le quartier prioritaire et l'ensemble des poches de pauvreté identifiées. Il existe ainsi un réel enjeu autour de la mixité sur le territoire avec des actions mêlant les publics des différents quartiers de la ville, afin de les inciter à se rencontrer.

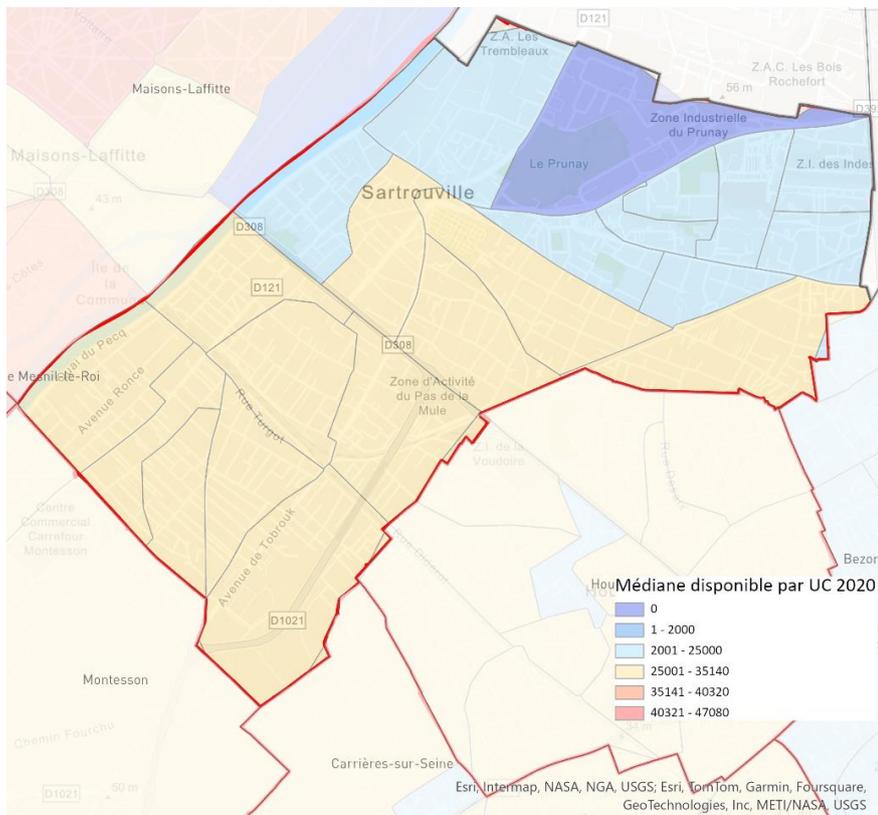


FIGURE 1 - REPRESENTATION DU NIVEAU DE VIE A L'ECHELLE DE LA VILLE DE SARTROUVILLE - MEDIANE DISPONIBLE PAR UC EN 2020

Une ville engagée pour l'éducation de sa jeunesse

La ville propose une offre riche à destination des enfants et des jeunes en matière d'éducation. Labellisée **Cité éducative 2022-2024**, disposant d'un Dispositif de Réussite éducative, et d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité géré par le CCAS, la Ville de Sartrouville s'implique dans l'accompagnement à la scolarité de l'ensemble de sa jeunesse et notamment de celle des quartiers prioritaires.

La cité scolaire : située dans le quartier de la Croix Mallard, entre la rue de Thann et le boulevard de Bezons, en face du Centre Dramatique National, cet ensemble scolaire pourra accueillir environ 1200 élèves : 9 classes en maternelle ; 11 classes en élémentaire, 600 élèves en collège. La maternelle viendra remplacer l'école maternelle Jacques Prévert existante sur le site et le collège remplacera le Collège Romain Rolland. Le groupe comprendra également un accueil de loisirs sans hébergement ; il comportera

aussi un Centre d'information et de documentation, un amphithéâtre et des installations sportives dont un gymnase. L'offre pédagogique apportée se veut innovante pour favoriser les apprentissages et créer une attractivité. L'axe prioritaire sera le bilinguisme, plus particulièrement l'anglais, avec des laboratoires de langues. Deux classes à horaires aménagés sont pressenties, une pour la danse et une autre pour le théâtre. Le coût global est de 79,8 millions d'euros, avec une maîtrise d'ouvrage conjointe entre la Ville et département des Yvelines. Le collège et la maternelle doivent ouvrir à la rentrée 2025, l'élémentaire à la rentrée 2026.

Un nouveau groupe scolaire au Vieux Pays : Dans le cadre de sa politique de développement et de renouvellement des infrastructures publiques de la ville et plus particulièrement pour prendre en compte les évolutions démographiques de son territoire, la ville a décidé de construire un nouvel établissement scolaire. La réalisation de cet établissement est prévue à l'angle de la rue Voltaire et de la rue Gabriel Péri. Cet établissement réunira dans un même ensemble une école élémentaire de 10 classes, une école maternelle de 9 classes, un accueil de loisirs sans hébergement, un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés - RASED. Les travaux devraient débuter à la mi 2025 pour une durée de 18 mois, soit une ouverture en 2027. Ce groupe scolaire sera en lien avec le collège Louis Paulhan.

En outre, la Ville détient un service labellisé information jeunesse le « **Sartrouville Infos Jeunes** » qui est une structure municipale qui accueille, informe, accompagne et propose des ateliers aux jeunes de 11 à 30 ans. Ce service détient plusieurs outils à destination des jeunes et notamment une bourse aux projets « la bourse ose », une bourse pour le financement du « BAFA », ainsi qu'une bourse pour le financement du permis de conduire.

Enfin, dans le cadre du Conseil National de la refondation (CNR) « **Lab Avenir** » : le Collège romain Rolland travaille à la création d'un centre de ressources au sein du collège, en lien avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Une offre d'accompagnement riche présente sur le territoire

La ville dispose de plusieurs ressources à destination des Sartrouillois, et particulièrement en matière de soutien à la parentalité, à la santé, et à l'accès aux droits :

Pour les familles : Sartrouville mène une politique ambitieuse de soutien à la parentalité. A ce titre, la direction de la Famille et de la Jeunesse, et en particulier la Maison de la famille, mène des actions de soutien aux fonctions parentales. La ville dénombre plusieurs lieux ressources:

- La *Maison de la famille*, (MDLF) à proximité du QPV Le Plateau, est un lieu ressource qui vise principalement à accueillir, écouter, accompagner inconditionnellement les familles, lutter contre l'isolement social et créer du lien social. Ce lieu a pour ambition de rendre visible les réponses liées à la parentalité au sein d'un même lieu pour les rendre disponibles à l'ensemble des parents de la Ville.
- Un *Lieu d'accueil Enfants-Parents* « La Bulle », lieu convivial avec un espace de jeu d'éveil et de motricité à destination des parents et des enfants jusqu'à 6 ans.
- Le *Pavillon Séraphine*, lieu ressources pour apporter des solutions et aides locales adaptées aux besoins d'accompagnement des enfants et jeunes en situation de handicap et de leur proche.

La ville met en place annuellement *le Forum de la famille*. Ce forum d'une semaine, permet d'offrir aux familles et aux professionnels des réflexions et des outils concrets au service de leur mission éducative et pédagogique.

Pour le public Seniors : le *service génération sénior* de la ville organise des activités à destination des plus de 55 ans qui souhaitent rester actifs et profiter pleinement de leur temps, avec notamment un club de bénévoles séniors, et une action de mise en lien pour sortir entre séniors.

En outre, le CCAS de Sartrouville développe un axe fort en faveur de l'autonomie des personnes âgées et leur maintien à domicile.

L'accès aux droits : Le Point Justice et le Point d'accès aux droits Pad@ labellisés Maison France Service depuis 2021, sont gérés par le CCAS de Sartrouville, et situés au cœur du quartier prioritaire. Ils accueillent également plusieurs structures d'accès aux droits en permanences. Enfin, il propose un Point conseil budget, permettant d'accompagner les usagers sur la gestion quotidienne ou en cas de situations financières exceptionnellement difficiles.

L'accès à la culture : la culture est une thématique particulièrement investie sur la ville. Tout d'abord, *la médiathèque*, et la *bibliothèque Stendhal* offrent un service cul-

tuel quotidien aux habitants. De même, *l'École Municipale des Arts*, établissement classé par le ministère de la Culture, regroupe 1100 élèves, débutants et confirmés, répartis sur les 3 départements suivants : Musique, Danse et Arts Plastiques. Enfin, *le Théâtre de Sartrouville et des Yvelines* fait partie des 38 centres dramatiques nationaux. Il porte une attention particulière aux œuvres adressées à l'enfance et à la jeunesse avec le festival *Odyssées en Yvelines*. Il favorise les pratiques artistiques et le rapprochement entre les habitants et l'art.

Musée de Cluny : Le musée de Cluny – musée national du Moyen Âge et la ville de Sartrouville, sous l'égide de la Préfecture d'Île-de-France, s'associent dans le cadre d'un jumelage culturel. Depuis septembre 2023, les Sartrouillois, en particulier scolaires et publics en situation d'insertion professionnelle et sociale, sont accueillis par le musée parisien. Quatre grands axes ont été élaborés pour favoriser la rencontre avec les collections :

- Une programmation locale d'ateliers et de visites proposés en collaboration avec les structures culturelles de proximité pour des publics individuels.
- Un volet « citoyenneté » regroupant des projets en lien avec les notions d'altérité, de préjugés, d'identité etc.
- Des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC).
- Un volet professionnalisant visant à favoriser la découverte des métiers du musée.

La sécurité de proximité : la ville dispose d'une *brigade de proximité* au niveau de la police municipale, qui assure une présence de proximité au sein du quartier. En outre, une *conseillère sociale* est mise à disposition au sein du commissariat, et fait la jonction entre le travail social et la sécurité publique principalement sur les violences intrafamiliales (accueil, orientation des victimes, tout en contribuant à la détection des situations).

L'accès à la santé : en matière de santé, la ville propose de nombreux lieux et équipements dont un Centre municipal de santé et un centre de protection maternelle et infantile situés au sein du quartier. De même, la ville porte un contrat local de santé, et un contrat local de santé mentale conjointement avec l'Agence Régionale de santé, pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

D'autres structures ressources pour les habitants

Les acteurs de l'emploi et de l'insertion sont présents sur le territoire. En effet, il est possible de noter la présence de France Travail de Sartrouville, Mission locale inter-

communale de Sartrouville, le Pôle insertion du département des Yvelines présent à Sartrouville. En outre, la Ville de Sartrouville intègre un Programme Régional d'Insertion des Jeunes (PRIJ), et une Cité de l'emploi lui permettant d'avoir des moyens dédiés et spécifiques pour ces quartiers.

Enfin, la ville détient un tissu associatif et sportif important et dynamique, qui porte plusieurs actions sur des champs d'intervention variés.

Un territoire qui note des facteurs de vulnérabilité

Les facteurs suivants peuvent être identifiés : un taux de chômage plus élevé que les autres échelons de comparaison, une partie de ménages fiscaux non imposés important, une précarité particulièrement marquée au sein du quartier prioritaire. Au-delà de la fragilité économique, les acteurs du territoire identifient trois facteurs de vulnérabilité à Sartrouville : l'isolement social (notamment pour les familles monoparentales), les violences intrafamiliales, dont le repérage et l'accompagnement des victimes ne sont pas aisés, l'apprentissage de la langue française pour les habitants qui ne maîtrisent pas le français. Ces facteurs de vulnérabilités sont d'autant plus visibles dans les quartiers prioritaires.

En outre, l'offre présente sur le territoire ne touche pas l'ensemble de la population de la même façon. D'une manière générale, les habitants de la partie nord de la ville fréquentent moins les lieux ressources et dispositifs à disposition sur la ville. Cette situation se vérifie d'autant plus pour les habitants du quartier prioritaire.

Un territoire en transformation avec l'opération de renouvellement urbain du quartier des Indes

Le quartier des Indes, situé sur le Plateau, inscrit comme territoire prioritaire d'Intérêt National pour bénéficier d'un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain-NPNRU. Ce quartier est actuellement composé de 4 000 habitants, de 1 284 logements (97 % de logements sociaux) avec un unique bailleur social : 1001 Vies habitat.

Le renouvellement urbain, dispositif national porté par l'ANRU a pour objectif global de mieux inclure les quartiers prioritaires dans les territoires urbains en améliorant les conditions de vie des habitants. Cela passe par une transformation des quartiers, par la diversification des formes d'habitat, la recomposition de l'espace urbain – trame urbaine et paysagère -, la rénovation des équipements, commerces et services.

Dans la continuité du premier programme de renouvellement urbain mené de 2006 à 2014 qui a permis d'amorcer la transformation urbaine du quartier du Plateau à Sartrouville, l'ambition du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain conventionné depuis février

2022 est de faire du quartier des Indes un quartier attractif, mixte et durable.

Le renouvellement du quartier va s'effectuer par étapes et devrait s'achever à l'horizon 2030. Le déploiement du NPNRU s'articule de manière étroite avec les dispositifs du contrat de ville et les actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) ANRU+.

Le NPNRU est piloté par la direction du Renouvellement urbain et de la Politique de la ville de la CASGBS dans un large partenariat regroupant le bailleur 1001 Vies habitat, la Ville de Sartrouville, l'association Foncière Logement, Bouygues Immobilier / Urbanera, le Département des Yvelines avec l'appui du Conseil Régional, de la Caisse des dépôts et Consignations, et des services départementaux de l'État.

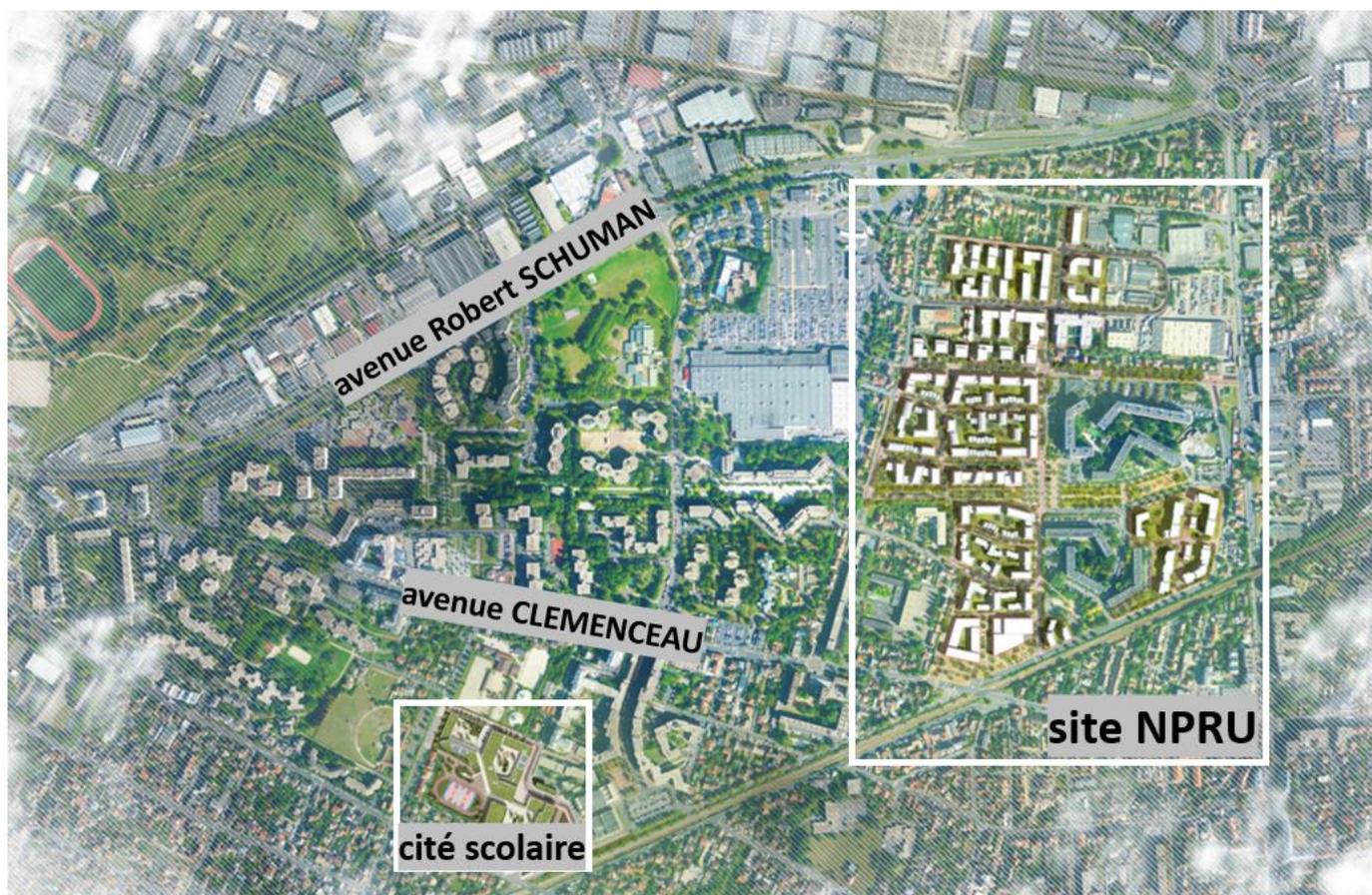


FIGURE 2 : PLAN GUIDE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES INDES

Ce nouveau programme prévoit la démolition de 675 logements sociaux, la reconstruction d'un nombre équivalent de logements sociaux sous des formes d'habitat nouvelles : individuels, petits collectifs, pour partie sur le quartier des Indes, mais aussi dans la ville de Sartrouville et à l'échelle de l'agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

Avec la construction de plus de 800 logements en accession à la propriété, accession sociale ou locatifs libres, l'objectif est de favoriser la mixité sociale du quartier des Indes. En effet, l'enjeu majeur du NPNRU est d'opérer un changement d'image et de perception du quartier en renouvelant et diversifiant les formes d'habitat favorisant un parcours résidentiel positif de ses habitants ainsi que l'arrivée de nouveaux résidents. Au terme du programme la part de logements sociaux aura diminuée de moitié.

Le programme se complète d'opérations d'aménagement des espaces publics et de restructuration d'équipements scolaires, sportifs, de l'action sociale et de la santé ainsi qu'une amélioration de l'offre de transport en commun.

En termes d'équipements le programme se complète de la construction d'une cité scolaire par le Département des Yvelines regroupant collège, groupe élémentaire, gymnase qui ouvriront en septembre 2025 et 2026.

Renforcer le potentiel économique du quartier

L'objectif du NPNRU est la diversification fonctionnelle et en particulier le renforcement du potentiel économique du quartier des Indes à travers la création d'activités, services et équipements en vue de répondre aux besoins des habitants et des usagers du quartier.

En parallèle, le développement d'une offre alternative relevant de l'Economie Sociale et Solidaire est également prévue, adaptée aux besoins spécifiques du territoire et dépassant la seule question de la création d'activités, cette forme d'économie doit permettre de renforcer les solidarités et l'offre de services aux habitants tout en générant de l'emploi local.

L'insertion par l'activité

Les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent grâce à la charte nationale d'insertion relative au

NPNRU à réserver des emplois en insertion professionnelle aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la réalisation de leurs opérations. La CASGBS a conventionné avec Activit'Y, groupement départemental œuvrant dans ce domaine pour la mise en œuvre de la charte d'insertion ANRU et le suivi des clauses d'insertion de l'ensemble des opérations publiques et des bailleurs sur le territoire de l'agglomération.

Un Programme d'Investissement d'Avenir PIA – ANRU +

Dans le cadre de la rénovation urbaine, le quartier des Indes fait également l'objet d'un programme d'innovations soutenu par l'ANRU au titre du Programme d'Investissement d'Avenir PIA ANRU+ dont l'objet est de promouvoir l'innovation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'objectif de ce PIA, piloté par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine, associant 1001 Vies Habitat et Bouygues Immobilier / Urbanera, est de faire du quartier des Indes, un quartier attractif, durable et résilient. Au-delà des améliorations apportées par le renouvellement urbain du quartier, les processus d'innovation proposés doivent le positionner comme un territoire d'avant-garde.

En particulier, le PIA s'appuie sur trois axes d'innovation:

- Intégrer les principes d'économie circulaire tout au long du renouvellement urbain : à travers un processus de déconstruction sélective déployé sur 4 bâtiments de logements sociaux, visant à réemployer, réutiliser ou recycler matériaux, composants et équipements issus des démolitions.
- S'appuyer sur l'agriculture urbaine pour améliorer l'acceptabilité du renouvellement urbain : à travers notamment l'implantation d'une serre partagée sur les espaces non occupés.
- Amplifier les opportunités de formations et d'emplois autour de la création de nouvelles activités de l'économie circulaire.

Les caractéristiques socio-démographiques du quartier prioritaire du Plateau sur la Ville de Sartrouville⁹

 Population (2018)	Nombre d'habitants en QPV	Part de la population en QPV	Part des moins de 25 ans	Part des plus de 60 ans	Personnes de nationalité étrangère
QPV Plateau			35,5%	17,0%	23,2%
Ville de Sartrouville	8 735	16,9%	31,6%	20,9%	16,2%
CASGBS	13 372	4,0%	31,5%	22,1%	12,1%
<i>Département des Yvelines</i>	106 557	7,4%	40,8%	15,7%	27,4%
<i>Région Ile de France</i>	1 570 388	12,7%	39,2%	15,8%	26,6%

 Revenu (2019)	Médiane du revenu disponible par Unité de Consommation	Part des prestations sociales dans le revenu	Part des ménages imposés
QPV Plateau	16 790€	15,3%	48,1%
Ville de Sartrouville	24 270€	5,3%	71,0%
CASGBS	29 500€	2,8%	72,4%
<i>Département des Yvelines</i>	15 566€	18,1%	40,2%
<i>Région Ile de France</i>	15 459€	17,4%	41,8%

 Emploi (2019)	Taux d'emploi	Taux d'emploi précaire	Part des 16-25 ans non scolarisé et sans emploi
QPV Plateau	54,7%	19,3%	21,4%
Ville de Sartrouville	68,4%	11,1%	14,9%
CASGBS	69,6%	9,2%	10,5%
<i>Département des Yvelines</i>	53,6%	20,5%	
<i>Région Ile de France</i>	55%	17,8%	

 Logements (2018,2022)	Nombre de LLS	Part de LLS sur le territoire	Part des LLS du territoire en QPV	Part des locataires
QPV Plateau	2 384	47%		86,4%
Ville de Sartrouville	6 295	28,5%	37,9%	42,7%
CASGBS	32 477	22,4%	12,8%	38,9%
<i>Département des Yvelines</i>	113 945		24%	92,9%
<i>Région Ile de France</i>	1 379 893		31%	86,2%

⁹ Sources : INSEE RP 2018, RP 2019, DDT 2022, DEPP 2023

2) Le portrait des quartiers de la Ville de Sartrouville¹⁰

2.1. Quartier prioritaire – Plateau

Le quartier du Plateau est situé au nord de la ville de Sartrouville, il est composé d'un parc de 2384 LLS, répartis entre 5 bailleurs sociaux différents : 1001 Vies Habitat, Logirep, CDC Habitat, Pierres et Lumières, Toit et Joie.



Population (2018)

- 8 735 habitants
- 35,5% de jeunes (moins de 25 ans)
- 53,6 % de femmes
- 23,2% de personnes de nationalité étrangère



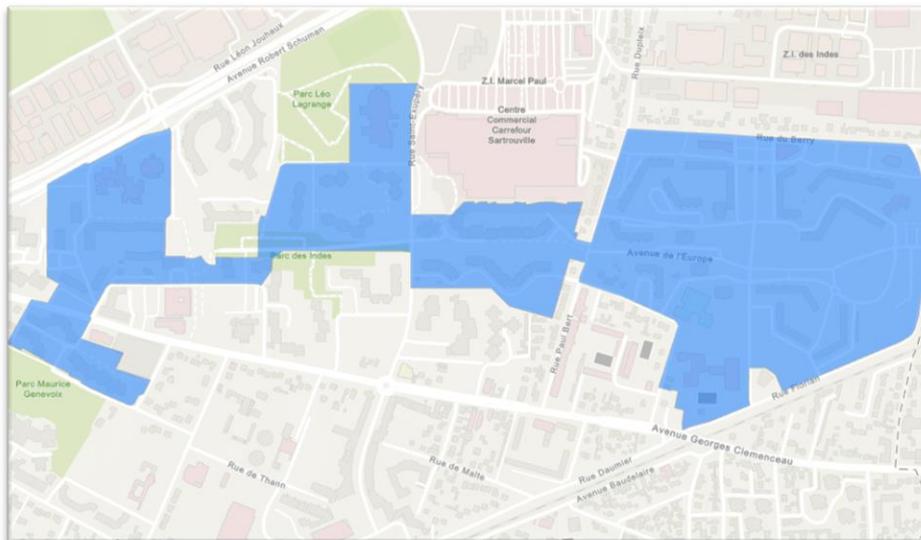
Revenu (2019)

- 1370€ revenu disponible mensuel médian
- 38,9% des ménages imposés
- Taux de pauvreté à 29%
- 2181 foyers perçoivent au moins une allocation CAF
- 17,9 % de familles monoparentales avec au moins une allocation CAF



Education & Emploi (2019/2023)

- Taux de réussite au brevet : 81%
- Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi : 21,4%
- Taux d'emploi : 54,7%
- Taux d'emplois précaires 19,3%



Les forces du quartier...

- **Le programme de renouvellement urbain NPNRU** au niveau du secteur des Indes, avec des nouveaux commerces et activités de proximité, un impact sur la transition écologique via les actions portées au titre du PIA ANRU+, et l'insertion professionnelle.
- **La cité scolaire** : dès septembre 2025, elle réunira une école maternelle de 9 classes, une école élémentaire de 11 classes, un collège de 600 élèves, un accueil de loisirs pour 140 enfants, le service RASED et un gymnase. Cette cité scolaire sera axée sur la dimension linguistique.
- **La réussite éducative** : la Cité éducative de Sartrouville, le Dispositif de Réussite éducative porté par le CCAS qui accompagne les enfants de 2 à 16 ans), les CLAS.
- **La santé** : des actions autour de la Santé structurées à travers le Contrat local de santé, et le Contrat local de santé mentale. Une offre de proximité au sein du quartier avec le centre municipal de santé Yves Culot, le centre de protection maternelle et infantile et de la Caisse primaire d'assurance maladie.
- **La culture** : la présence du Théâtre de Sartrouville Yvelines CDN, la Bibliothèque Stendhal.
- **L'insertion professionnelle** : le déploiement depuis 2018 d'un PRIJ à l'échelle du quartier, et d'une cité de l'emploi (depuis 2021).
- **L'accès au droit** : avec la présence du Pad@ - Maison France Services, et de structures de proximité complétant cet accompagnement.
- **Déplacement/mobilité** : des lignes de bus régulières connectées à la gare de Sartrouville, ainsi qu'au pont de Bezons.
- La présence d'un tissu associatif dynamique rayonnant sur tout le quartier prioritaire.
- La présence d'équipements et espaces verts de la promenade Maxime Gorki et du Parc Youri Gagarine à Proximité.



Les faiblesses du quartier...

- **Un sentiment de fracture avec le reste de la ville par les habitants** : Les habitants du Plateau (et particulièrement le secteur des Indes) semblent fonctionner en autarcie. Certains habitants se sentent à l'écart du reste de la ville, des activités et festivités municipales, alors même que plusieurs services sont proposés au sein du quartier.
- **Le tri et la gestion des déchets à l'échelle du quartier** : des solutions de tri sont présentes sur le quartier, néanmoins plusieurs résidences sociales ne proposent pas encore de solutions aux locataires. En outre, la multiplication des encombrants est une problématique récurrente à l'échelle du quartier.
- **Transition écologique** : certaines zones du quartier sont minéralisées et ne contribuent pas à rendre le quartier confortable l'été. En outre, plusieurs logements (habitat social, mais également copropriétés) sont anciens et nécessiteraient une rénovation énergétique pour permettre aux habitants de mieux supporter les impacts du réchauffement climatique, tout en réduisant les charges associées.
- **Déplacement/mobilité** : Le stationnement est difficile à l'échelle du quartier. L'usage des mobilités douces est à développer et à accompagner à l'échelle de l'ensemble du quartier.
- **Sécurité/tranquillité** : Il est signalé la présence de plusieurs lieux de trafics de stupéfiants à l'échelle du quartier, ainsi que plusieurs lieux constamment occupés (squattés), notamment au sein des parties communes des résidences.

¹⁰ Données clés : données INSEE 2018, données emploi INSEE 2021, données CNAF 2021, DEPP 2021

2.2. Poche de vulnérabilité : Vieux Pays

Le quartier étant situé à cheval sur 3 IRIS, les données à l'IRIS ne sont représentatives de la situation du parc social visé ci-dessous. Ainsi seules les données socio-économiques spécifiques à l'ancien QPV Vieux pays sont répertoriées.

Composition de la poche de fragilité : (ancien QPV élargi)

- Patrimoine IN°LI (rue du Mont Olivet, Résidence les Corneillades)
- Patrimoine BATIGERE : 196 LLS (rue Zacharie, rue du Moulin, Rue de la Reine)
- Patrimoine I3F : 382 LLS (quai de Seine, rue de Seine, rue Guy de Maupassant, rue Martial Déchart, Place Nationale, rue Docteur Roux)
- Patrimoine 1001 VIES HABITAT : 323 LLS (rue de Stalingrad, rue de l'église, rue Zacharie)
- Patrimoine LOGIREP : 51 LLS (ruelle de la Reine, rue de l'église)



Population (2018)

- 29,7% de jeunes (moins de 25 ans)
- 18,2% de seniors (plus de 60 ans)
- 29,7% de personnes de nationalité étrangère



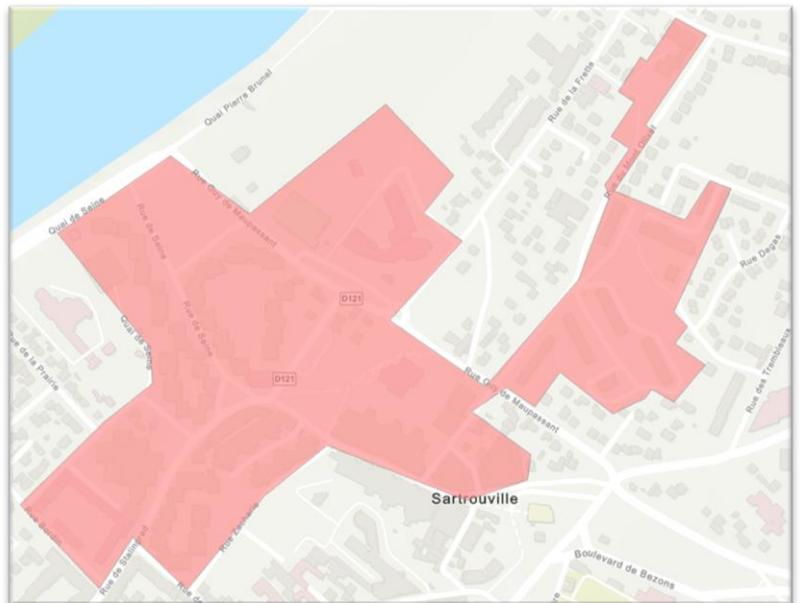
Revenu (2019)

- 1370€ revenu disponible mensuel médian
- 41,2% des ménages imposés
- Taux de bas revenus déclarés à 38,4%
- 255 foyers perçoivent au moins une allocation CAF
- 11,8 % de familles monoparentales avec au moins une allocation CAF



Education & Emploi (2019/2023)

- Taux de réussite au brevet : 75%
- Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi : 34,5%
- Taux d'emploi : 58%



Les forces du quartier...

- Le quartier a fait l'objet de plusieurs investissements structurants par la ville de Sartrouville. Il convient notamment de noter : la requalification de la Place Nationale, située sur la poche de pauvreté.
- Sur le volet éducatif, il est noté la présence d'écoles et du Collège Louis Paulhan à proximité du quartier dans le réseau d'éducation prioritaire. A ce titre, ces établissements sont intégrés dans la Cité éducative de Sartrouville et le PRE de Sartrouville, et le quartier est à proximité du nouveau groupe scolaire en projet.
- Il convient de souligner la présence d'un terrain de basket, parcours streetwork-out, et d'aires de jeux avec un parc municipal récent, le parc « de la place de la fête », vu comme un « îlot de fraîcheur pour le quartier » (avec une mini-forêt urbaine).
- Enfin, le quartier est situé à proximité immédiat des quais de Seine.



Les faiblesses du quartier...

- Ce quartier ne détient pas de tissus associatifs de proximité. Il est également noté un besoin de soutien des commerces existants, fragilisés (problématiques de sécurité, et de visibilité)
- Les bailleurs sociaux rencontrent des difficultés liées à la gestion du cadre de vie au sein de la résidence (squats, dégradations, trafics). Ils sont en demande d'un partenariat avec les acteurs locaux, et particulièrement de l'usage de l'outil de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour avoir les moyens de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration du cadre de vie.
- Enfin, et comme pour le quartier prioritaire du Plateau, la gestion des encombrants à l'échelle de la poche de fragilité est un sujet pour les résidents et bailleurs.

2.3. Poche de vulnérabilité Les Tilleuls ¹¹

Composition de la poche de fragilité :

- Patrimoine CDC Habitat (allée Camille Pissarro) 384 LLS



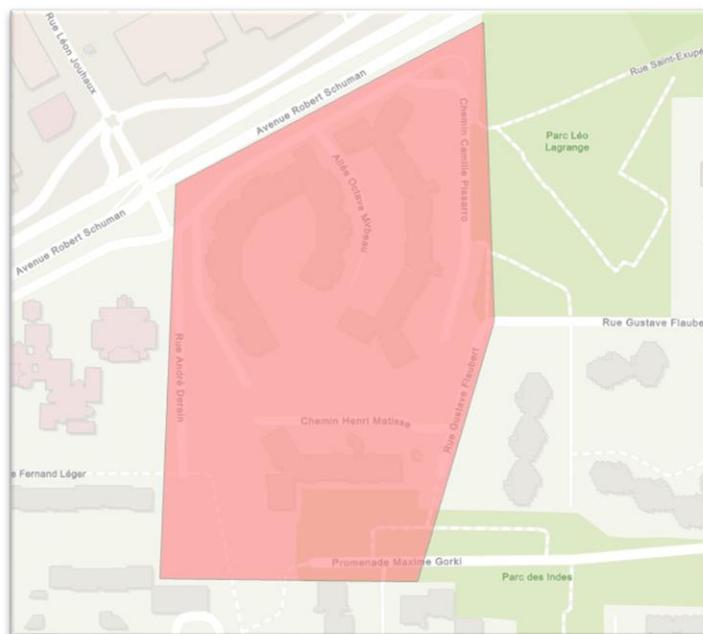
Population (2019)

- 2174 habitants
- 46,8% de jeunes (moins de 30 ans)
- 7,6% de personnes âgées (plus de 65 ans)
- 23% de personnes immigrées



Revenu (2020)

- 17 520€ médiane disponible par UC en 2020
- 40,2% des ménages imposés
- 43,6% taux de bas revenus déclarés au seuil de 60% du revenu déclaré par UC en 2020
- 23,7% de personnes allocataires CAF en 2021
- 12% de personnes bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire non participative en 2022



Les forces du quartier...

- Le quartier des Tilleuls est situé à proximité immédiate d'espaces vert, avec la présence du Parc « Léo Lagrange ».
- Sur le volet éducatif, le Groupe scolaire Léo Lagrange est situé à proximité immédiate. Il est intégré dans le réseau d'éducation prioritaire, et bénéficie des dispositifs associés (Cité éducative de Sartrouville, et PRE de Sartrouville). De même, l'école Pablo Neruda à proximité se lance dans une démarche avec les familles pour travailler sur la parentalité en lien avec les associations et services de la ville.
- Le quartier est proximité immédiate avec le centre commercial Carrefour de Sartrouville.
- Les équipes de proximité du bailleur social CDC Habitat sont situées au sein de la résidence.



Les faiblesses du quartier...

- Le stationnement est particulièrement difficile dans ce quartier et ses environs.
- Le bailleur social rencontre des difficultés liées à la gestion du cadre de vie au sein de la résidence (squats, dégradations, trafics). Celui-ci est en demande d'un partenariat avec les acteurs locaux, et particulièrement de l'usage de l'outil de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour avoir les moyens de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration du cadre de vie.
- Il est signalé la présence de plusieurs lieux de trafics de stupéfiants à l'échelle du quartier, ainsi que plusieurs lieux constamment occupés (squattés), notamment au sein des parties communes des résidences

¹¹ Données clés : données à l'IRIS – La marinière Nord

2.4. Poche de vulnérabilité : Les Quatre Chemins ¹²

Composition de la poche de fragilité :

- Patrimoine BATIGERE – rue Jussieu & quartier des Quatre chemin - 598 LLS
- Patrimoine Seqens – rue Jussieu & rue Croix Mallard 73 LLS



Population (2019)

- **3707**habitants
- **42,4%** de jeunes (moins de 30 ans)
- **11,4%** de personnes âgées (plus de 65 ans)
- **26,3%** de personnes immigrées en 2019



Revenu (2020)

- **19 610€ médiane disponible par UC en 2020**
- **48,2%** des ménages imposés
- 32,9% taux de bas revenus déclarés au seuil de 60% du revenu déclaré par UC en 2020
- 23,8% de personnes allocataires CAF en 2021
- 9,2% de personnes bénéficiaires de la C2S non participative en 2022



Les forces du quartier...

- Le Quartier des « Quatre-Chemin » est situé à proximité immédiate du lieu ressources en matière d'accompagnement autour de la parentalité : la Maison de la Famille.
- Le Parc des « Quatre-chemin » est situé au cœur du quartier. De plus le parc « Maurice Genevoix » est également situé à proximité immédiate du quartier.
- L'agence du bailleur social Batigère est située sur le quartier ce qui est une force pour les résidents.
- Il est noté la présence de plusieurs services de proximité : un commerce de proximité (« Coccinelle-market »), une pharmacie, une micro-crèche.



Les faiblesses du quartier...

- Sur certaines résidences du patrimoine BATIGERE, le revenu disponible des habitants du quartier est particulièrement faible, voire similaire à celui des habitants du quartier prioritaire.
- Il est signalé des problématiques de gestion du patrimoine social (et particulièrement de l'intérieur des logements).
- Le bailleur social rencontre des difficultés liées à la gestion du cadre de vie (squats, dégradations, présence de nuisibles, problématiques liées à l'entretien des espaces). Celui-ci est en demande d'un partenariat avec les acteurs locaux, et particulièrement de l'usage de l'outil de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour avoir les moyens de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration du cadre de vie.

¹² Données clés : données à l'IRIS – Les Quatre Chemins

3) La vision pour les quartiers de la Ville de Sartrouville

Note d'intention principale pour la ville de Sartrouville : la ville souhaite mieux faire connaître l'offre de service de droit commun auprès des habitants du quartier, encourager la population à aller-vers les politiques publiques existantes en dehors du quartier prioritaire (sur la ville, et au-delà) et encourager l'autonomisation des publics.

Dans ce cadre, des fiches projets spécifiques décrivent les actions à mettre en œuvre pour favoriser l'appropriation des dispositifs de droit commun, et encourager l'autonomie des publics.

En plus de cette note d'intention, la ville souhaite développer un projet spécifique autour des thématiques suivantes :

- *Thématique n°1 : Emploi, insertion et formation*
- *Thématique n°2 : Parentalité et éducation*
- *Thématique n°3 : Les transitions*

Sur le volet de **l'EMPLOI INSERTION FORMATION**, les actions menées devront permettre :
D'accompagner l'accès à un emploi durable et/ou à une formation qualifiante des habitants du quartier.

Sur le volet de **l'EDUCATION et la PARENTALITE**, les actions menées devront permettre :
D'accompagner les parents dans leur fonction parentale, et ainsi favoriser la réussite éducative des enfants

- 2.1. En poursuivant le développement d'actions en direction de l'accompagnement à la fonction parentale
- 2.2. En favorisant la réussite éducative des enfants et des jeunes

Sur le volet **des TRANSITIONS**, les actions menées devront permettre :

D'accompagner les transitions urbaines, démographiques, et écologiques au sein du quartier et accompagner les usages

- 3.1. En accompagnant la transformation sociale du quartier tout en garantissant sa tranquillité
- 3.2. En accompagnant le vieillissement de la population, ainsi que les besoins liés à la santé physique et mentale
- 3.3. En accompagnant les habitants face aux défis de la transition écologique.

Appropriation des politiques publiques de droit commun en dehors du quartier et autonomisation des publics



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La Ville constate un besoin d'accompagnement à l'autonomie des familles plus pressant depuis quelques années. Une demande très forte sur la ville, notamment sur l'apprentissage du français, sur la parentalité, sur la réussite éducative, et sur l'emploi.

En outre, les habitants du quartiers prioritaires ne se saisissent pas de toutes les opportunités, et services mis à disposition par la ville, ainsi que par les autres institutions. Il y a une difficulté à capter le public, et à l'attirer pour des actions et événements répondant pourtant à leurs problématiques. Il réside donc un enjeu à accentuer le travail de repérage des publics pour les orienter vers le droit commun existant, en dehors du quartier. De même, le rôle et les actions de chaque institution doit être lisible auprès des publics, mais également auprès des acteurs locaux et associations de proximité.

Outre le manque de référencement des actions, le public n'est parfois pas disponible et difficilement mobilisable avec des appréhensions diverses.



OBJECTIFS

Objectif n° 1 - Renforcer la visibilité de l'offre de service de droit commun et permettre son appropriation par les habitants du quartier

Objectif n° 2 - Favoriser l'autonomie administrative des publics



ACTIONS

- Valoriser les actions de droit commun auprès des habitants du quartier (aller-vers au sein du quartier, communication adaptée, relais associatifs/bailleurs...)
- Renforcer les actions visant à l'apprentissage de la langue française
- Renforcer les actions d'accompagnement à l'outil numérique et aux démarches administratives
- Communiquer sur les dispositifs dédiés aux personnes fragilisés, renforcer leur repérage, et accompagnement



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Pad@- Maison France Services
- Maison de la famille
- Pavillon Séraphine
- Sartrouville Infos Jeunes
- Ateliers sociolinguistiques
- Français Langue étrangères
- Ecoles ouvertes

Politique de la ville :

- Conseillers France Services
- PRIJ
- Cité éducative
- Cité de l'emploi



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- Ville de Sartrouville
- CCAS de Sartrouville dont Pad@

Partenaires associés :

- Préfecture des Yvelines
- Conseil Régional Ile de France
- Conseil Départemental des Yvelines
- France Travail
- Caisse d'allocations Familiales 78
- Education Nationale
- Bailleurs sociaux
- Associations de proximité



INDICATEURS D'EVALUATION

1. Nombre d'actions engagées au sein du quartier, nombre d'actions engagées auprès des partenaires de proximité
2. Evolution de la participation des habitants du quartier aux actions de droit commun, évolution de la mobilisation du droit commun par les habitants
3. Evolution des parcours des personnes accompagnées vers l'autonomisation (français, et numérique)
4. Evolution de la précarisation du quartier, nombre de personnes accompagnées par la Maison France Services

Accompagner l'accès à un emploi durable et/ou à une formation qualifiante

Renforcer le maillage et la coordination des acteurs pour un accompagnement fluide et sans rupture



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

De nombreuses familles et professionnels ne sont pas conscients des services proposés par le service public de l'emploi et acteurs de la formation.

Les jeunes concentrent une pluralité de difficultés dans leur recherche d'emploi (*manque de diplômes, de confiance, d'ambition, codes sociaux et de l'entreprise, un niveau de précarité important*). La situation des jeunes filles peut être problématique puisque certaines sortent peu et sont moins connues, avec une ambition encore plus réduite.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont également un public cible avec des difficultés liées aux modes de garde, à un faible niveau de diplôme, parfois cumulé à des problématiques de santé. Enfin, il est noté un risque d'augmentation des séniors en recherche d'emploi avec des problématiques spécifiques (perte de confiance en ses capacités, rapport au numérique,...).



OBJECTIFS

Objectif n°1 - Renforcer l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs de l'emploi, et de la formation et les demandeurs d'emploi

Objectif n° 2 - Repérer et accompagner les publics en insertion en offrant un accompagnement fluide et sans couture tout en levant les freins à l'emploi

Objectif n°3 - Renforcer l'offre de formation qualifiante à destination des publics vers les secteurs qui recrutent

Objectif n°4 - Renforcer l'offre d'insertion par l'activité économique sur le territoire ainsi que l'implication des entreprises locales pour l'insertion des publics



ACTIONS

- Créer des événements thématiques et outils qui rassemblent les professionnels et structures de proximité
- Renforcer la place des services municipaux (Pad@ Maison France Services, Sartrouville Infos Jeunesse) dans l'écosystème des acteurs de l'emploi
- Créer des actions pour rapprocher les entreprises du territoire des publics en insertion et particulièrement des jeunes (stages, apprentissages, immersions professionnelles...)
- Renforcer l'offre de formations qualifiantes sur le territoire dans les métiers en tension, notamment dans les secteurs des services à la personne, et du bâtiment
- Etoffer et développer l'offre d'insertion par l'activité économique sur le territoire (clauses d'insertion, marchés réservés, ateliers chantiers d'insertion...)
- Faire connaître et diversifier les modes de gardes à destination des publics en insertion professionnelle (exemple : crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP))
- Accompagner les publics en insertion dans la maîtrise du français à visée professionnelle



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Sartrouville Infos Jeunes – Bourse Ose, Bourse Bafa, Bourse au permis
- Contrat d'engagement Jeunes
- Contrat Parcours Emploi Compétences
- Insertion par l'Activité Economique (Association Intermédiaires, Clauses d'insertion, Pass IAE...)
- Forums (emploi, apprentissage, création d'activités...)
- Service public de l'Insertion et de l'Emploi – SPIE

Politique de la ville :

- Programme Régional d'Insertion des Jeunes
- Cité de l'emploi CASGBS
- Cité éducative
- Feuille de route départementale Politique de la Ville
- Adultes Relais



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- France Travail, Mission locale intercommunale
- Préfecture des Yvelines
- Conseil Départemental des Yvelines (dont Pôle insertion, Activit'Y)
- CASGBS

Partenaires associés :

- Conseil Régional d'Ile de France
- Ville de Sartrouville - Sartrouville Infos Jeunes
- CCAS de Sartrouville (Pad@-Maison France Services)
- Structures d'insertion par l'Activité Economique
- Entreprises locales (notamment GEBS)
- Associations de proximité intervenant dans le domaine de l'emploi et l'insertion



INDICATEURS D'EVALUATION

1. Nombre d'évènements d'interconnaissance réalisés (et profil des participants) et outils créés pour faire connaître l'offre de services de droit commun
2. Nombre d'orientation des structures de proximité vers le service public de l'emploi et typologie des publics orientés
3. Evolution de l'offre de formation sur le territoire, et nombre de personnes ayant suivi une formation spécifique de français à visée professionnelle, et impact sur l'insertion professionnelle des personnes.
4. Evolution de l'offre d'insertion par l'activité économique sur le territoire et impact des supports de préqualification sur l'insertion durable des publics cibles
5. Nombre d'entreprises mobilisées, et nombres de personnes ayant bénéficiés d'une solution (stage, apprentissage, immersion...) au sein d'une entreprise locale.

Accompagner les parents dans leur fonction parentale

2.1. Poursuivre le développement d'actions en direction de l'accompagnement à la fonction parentale



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les parents rencontrent des difficultés multiples qui sont des freins dans le plein exercice de leur fonction parentale (précarité, monoparentalité, non-maîtrise du français, propre échec scolaire, non-maîtrise des outils numériques). En outre, les besoins des enfants ne sont pas toujours respectés par les familles : sommeil, alimentation, usage des écrans.

De plus, les parents peuvent avoir des difficultés à comprendre les attentes et les « codes » de l'éducation nationale, ainsi que l'importance des activités périscolaires et extrascolaires pour l'épanouissement et la construction de l'enfant.

Enfin, les parents ont besoin de se rencontrer, et partager sur les difficultés rencontrées. La Maison de la famille offre cette possibilité en prêtant une attention particulière aux familles en situation de vulnérabilité, confrontées à l'isolement, à des ruptures familiales ou à la précarité. Néanmoins, les habitants du quartier prioritaire sont particulièrement difficiles à capter sur les sujets de périnatalité.



OBJECTIFS

Objectif n° 1 - Renforcer la visibilité de la Maison de la Famille ainsi que toutes les actions de prévention en direction des parents (particulièrement sur la périnatalité, et les problématiques liées à l'adolescence)

Objectif n°2 - Soutenir la fonction parentale comme socle éducatif et améliorer la relation des parents à l'école



ACTIONS

- Poursuivre et développer les événements de la Maison de la famille
- Poursuivre et développer les actions de sensibilisation sur la périnatalité, menées par le contrat local de santé
- Développer les partenariats entre la Maison de la famille et les autres structures locales en lien avec les habitants (écoles, bailleurs sociaux, associations...)
- Accompagner les familles à comprendre les opportunités éducatives notamment au travers du CLAS et du PRE (aides aux devoirs, pratique du sport, relation des parents à l'école)
- Développer des actions à destination des publics en situation de handicap (ateliers de lecture et d'art adaptés, séances de sport)
- Promouvoir les actions culturelles proposées en direction des familles (stages pour les enfants, spectacles parents/enfants, sensibilisation à la lecture...)
- Travailler avec les parents sur les moments de transitions de la vie de l'enfant : entrée à l'école, élémentaire, collège, lycée



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Maison de la famille
- LEAP La Bulle
- Pavillon Séraphine
- Sartrouville Infos Jeunes
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- Contrat Local de Santé
- Contrat Local de Santé mentale
- Convention Territoriale Globale

Politique de la ville :

- Cité éducative
- Dispositif de Réussite éducative
- Café des parents
- Café des mamans



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- Ville de Sartrouville – Maison de la Famille
- CCAS de Sartrouville – Pavillon Séraphine
- Caisse d'allocations familiales 78
- Conseil départemental des Yvelines – (dont PMI)

Partenaires associés :

- Ville de Sartrouville - Sartrouville Infos Jeunes
- Education Nationale
- Bailleurs sociaux
- Associations de proximité



INDICATEURS D'EVALUATION

1. Nombre d'actions « hors les murs » organisées par la Maison de la famille (et notamment en lien avec d'autres acteurs locaux), et évolution de la fréquentation des familles au sein de la Maison de la famille,
2. Nombre de groupes de paroles et évolution de la fréquentation des familles issues des quartiers prioritaires en fonction des sujets abordés,
3. Nombre d'actions réalisées sur le thème de l'école (et/ou en lien avec l'éducation nationale), évolution de la fréquentation des enfants du quartier prioritaire sur les temps périscolaires, évolution de la fréquentation des enfants issus des quartiers prioritaires sur les activités extrascolaires (culturelles, sportives).

2.2. Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La ville s'implique particulièrement pour l'accompagnement à la scolarité. Néanmoins, plusieurs difficultés sont signalées :

- Le niveau en lecture avec une faible aptitude à lire et à comprendre, des résultats scolaires particulièrement faibles,
- Une précarité de certains ménages qui impacte la réussite scolaire,
- Un manque d'espace dans les logements pour effectuer son travail personnel.

Face à ces constats, la Cité éducative entend apporter une réponse adaptée, et poursuit les objectifs :

- D'articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour favoriser une véritable continuité éducative avec une ambition forte autour de la prévention du décrochage scolaire et l'orientation vers des filières professionnelles d'excellence,
- De développement d'un projet linguistique autour de l'apprentissage de l'anglais pour tous les publics,
- De préparer l'avenir des jeunes en favorisant l'ambition scolaire, l'orientation professionnelle et en proposant des solutions d'insertion et d'emploi.



OBJECTIFS

Objectif n° 1 – Favoriser une continuité éducative par l'articulation des temps scolaires, périscolaires, et extrascolaires des publics

Objectif n° 2 - Favoriser l'ambition scolaire des publics, et l'orientation vers des filières d'excellence

Objectif n° 3 - Garantir la maîtrise des savoirs scolaires fondamentaux et développer un projet linguistique autour de l'apprentissage de l'anglais pour tous les publics

Objectif n° 4 – Prévenir le décrochage scolaire, et le mal-être scolaire (harcèlement, effet de groupe...)



ACTIONS

- Garantir une coopération et une alliance éducative via la Cité éducative de Sartrouville,
- Garantir le bon fonctionnement de la future cité scolaire de Sartrouville
- Coordonner les dispositifs d'accompagnement à la réussite éducative à Sartrouville (y compris associatifs)
- Accompagner la transition entre l'école maternelle, et primaire, entre le primaire et le collège auprès des publics concernés
- Travailler sur l'orientation et développer des cursus professionnalisant dès le collège
- Mobiliser les entreprises du territoire pour la réussite éducative des enfants et des jeunes par des découvertes métiers, des stages, des immersions, et apprentissages



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Maison de la famille
- Sartrouville Infos Jeunes
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- Club Ados
- Cité scolaire
- Collège Romain Rolland (avec option théâtre dès 2024/2025, Centre d'Information et d'Orientation « Lab d'avenir »)

Politique de la ville :

- Cité éducative
- Dispositif de Réussite éducative
- Feuille de route départementale Politique de la Ville



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- Ville de Sartrouville
- CCAS de Sartrouville
- Education Nationale

Partenaires associés :

- Préfecture des Yvelines
- Conseil départemental des Yvelines
- Institut de Formation, d'Animation, et de Conseil
- Associations de proximité



INDICATEURS D'EVALUATION

1. Evaluation spécifique de la Cité éducative, nombre de partenaires impliqués dans la Cité éducative, taux de satisfaction des partenaires
2. Evolution du nombre d'orientations vers des filières d'excellences
3. Evolution du niveau des enfants sur les matières fondamentales (français, mathématiques...)
4. Evolution du nombre de décrocheurs au collège, évolution du nombre de jeunes de 16/25 ans sans solution

Accompagner les transitions du quartier

3.1. Accompagner la transformation sociale du quartier tout en garantissant sa tranquillité



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le quartier est en transformation urbaine, notamment du fait du NPNRU. Il attire ainsi une nouvelle population, plus aisée, avec d'autres besoins. Il y a un enjeu à accueillir ces nouveaux habitants, et garantir la bonne cohésion entre les anciens et les nouveaux habitants. Cela passe notamment par le renforcement d'activités communes.

En outre, il est évoqué par les habitants, les bailleurs et autres institutions plusieurs faits générant des troubles à la tranquillité et aux relations de bon voisinage :

- Des phénomènes de rodéos urbain, et d'occupation nocives des espaces publics (ainsi que des espaces privés avec l'exemple des parties communes des résidences d'habitat social)
- Des phénomènes de violences urbaines.
- Des problématiques de trafics et d'économie souterraine sont identifiées.

Il apparait nécessaire de renouer avec la jeunesse du quartier. En effet, ils sont rarement présents dans les instances citoyennes, et des phénomènes de rupture avec les institutions publiques, et parfois de non-respect des valeurs de la République sont signalés.



OBJECTIFS

Objectif n°1 – Accompagner les changements socio-démographiques liés au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Objectif n° 2 – Permettre à tous les habitants de profiter de leur quartier en toute tranquillité

Objectif n° 3 – Encourager les actions citoyennes des jeunes et renouer le lien entre les jeunes et les institutions publiques



ACTIONS

- Renforcer la cohésion par la poursuite d'actions culturelles encourageant les rencontres entre quartiers et intergénérationnelles
- Monter des projets par et pour les habitants en associant les habitants de différents quartiers
- Encourager les actions citoyennes et bénévoles des jeunes
- Développer des actions partenariales du SIJ en s'appuyant sur les ressources locales (promotion de la citoyenneté pour favoriser l'engagement des jeunes)
- Renouer le dialogue entre les jeunes et les institutions publiques, en développant les rencontres et actions communes



MOYENS

Droit commun :

- Groupe de partenariat opérationnel (et groupes de travail sur la sécurité)
- Fond Interministériel de Prévention de la délinquance et de la prévention de la Radicalisation (FIPDR)
- Espace de Vie sociale (Antenne MLK de la MJC)

Politique de la ville :

- GUSP/TFPB (jardins partagés, serre partagée...)
- Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- Programme d'Investissement d'avenir ANRU +
- Feuille de route départementale Politique de la Ville



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- CASGBS
- Ville de Sartrouville (y compris police municipale, et le SIJ) et CCAS de Sartrouville
- Police nationale
- Bailleurs sociaux
- GIS

Partenaires associés :

- ANRU
- Conseil régional Ile de France
- Conseil départemental des Yvelines
- Conseillère sociale au commissariat
- Transporteurs
- Associations de proximité



INDICATEURS D'EVALUATION

1. Evolution de la population au sein du quartier du Plateau (et particulièrement sur le secteur des Indes) – Nombre d'actions de cohésion mises en place communes aux nouveaux et anciens habitants
2. Evolution du sentiment d'insécurité dans le quartier (remontés lors des diagnostics en marchant)
3. Nombre d'actions citoyennes menées par les jeunes, évolution des remontées d'incivilités / Nombre d'actions réalisées entre les jeunes et les institutions publiques, évolution des rapports.

Accompagner les transitions du quartier

3.2. Accompagner le vieillissement du quartier, ainsi que les besoins liés à la santé physique et mentale



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le quartier est confronté à un vieillissement de sa population avec des problématiques de mobilité et d'adaptation des logements (taille, équipements). L'accompagnement du maintien à domicile des séniors de la ville est une priorité, et sera particulièrement investie sur la durée du contrat. De plus, il y a peu d'activités à destination des séniors à l'échelle du quartier.

En matière de santé, il est noté des problématiques d'accès au soin (renoncement, temps d'attente). Une sur-représentation des phénomènes de surpoids et d'obésité (dès le jeune âge) et des maladies cardio-vasculaires (adultes, séniors).

En outre, il existe une préoccupation particulière sur la santé mentale (anxiété, stress...) des habitants des quartiers prioritaires, et particulièrement des jeunes. Il y a un réel besoin d'accompagnement des jeunes, ainsi qu'un besoin de renforcement de la formation des professionnels qui les encadrent sur ces questions, et des familles qui souffrent d'absence d'outils.



OBJECTIFS

Objectif n°1 – Encourager le maintien à domicile des séniors, et renforcer leur inclusion au sein du quartier

Objectif n°2 – Assurer la prévention des publics sur les problématiques de bien-être, santé et santé mentale (y compris les professionnels) et coordonner l'intervention des acteurs (y compris sur le handicap)



ACTIONS

- Etoffer les équipes accompagnants les aidants, ou enfants en situation de handicap
- Sensibiliser les habitants, et former les professionnels aux compétences psychosociales et à la santé mentale,
- Mettre en place des séances d'information sur la santé, l'hygiène, la nutrition en prévention des maladies
- Sensibiliser les jeunes sur leur conduite à risques (affective, addictions, stupéfiants, écrans...)
- Favoriser l'autonomie des personnes âgées dans leur logement (adaptation des logements, soutien aux aidants)
- Favoriser l'autonomie des personnes âgées dans leur quartier (mobilité, lieux de rencontres accessibles)



MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- Contrat local de santé et Contrat local de santé mentale
- Pavillon Séraphine
- Point d'accueil écoute jeunes/ Maison des ados
- Centre de santé sexuelle
- Convention Territoriale Globale
- Guichet Senior (CCAS Sartrouville) Mini-bus (Ville de Sartrouville)
- Ma Prime Adapt'
- Génération Senior (Ville de Sartrouville)
- Bibliothèque Stendhal

Politique de la ville :

- Cité éducative
- Dispositif de Réussite éducative
- Feuille de route départementale Politique de la Ville



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- CCAS de Sartrouville
- Ville de Sartrouville
- Centre municipal de santé Yves Culot
- Conseil Départemental des Yvelines

Partenaires associés :

- CASGBS
- Caisse d'allocations familiales 78
- Centre Hospitalier Théophile Roussel
- Associations de proximité
- Bailleurs sociaux



INDICATEURS D'EVALUATION

1. Evaluation spécifiques des contrats cadres (CLS/CLSM)
2. Evolution du nombre de personnes formées, et sensibilisées/Nombre de sensibilisation aux conduites à risques, et évolution des jeunes.
3. Nombre de séniors accompagnés pour le maintien à domicile, évolution des aménagements extérieurs au profil des séniors, évolution des actions à destination des séniors

Accompagner les transitions du quartier

3.3. Accompagner les habitants face aux défis de la transition écologique



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La Ville est engagée sur les questions de transitions écologiques, et mène plusieurs chantiers en ce sens. Néanmoins, tous les habitants ne sont pas égaux face aux changements climatiques. Les conséquences sont particulièrement compliquées au sein des quartiers.

- Tout d'abord, il est signalé une insuffisance d'îlots de fraîcheur, et d'espaces verts, qui est susceptibles d'entraîner des risques sanitaires et/ou encourage les personnes à rester chez eux.
- En outre, l'augmentation du coût de l'énergie, en lien avec la présence de passoires thermiques, précarisent des ménages déjà en difficulté.
- Enfin, les habitants sont peu acculturés aux problématiques écologiques et environnementales, d'autant que la thématique de la réduction et du tri des déchets à l'échelle du quartier peut être améliorée (particulièrement au sein des résidences sociales).



OBJECTIFS

Objectif n° 1 : Sensibiliser à l'économie circulaire et offrir des solutions adaptées en lien avec la prévention et la gestion des déchets

Objectif n° 2 : Améliorer le confort au sein des logements ainsi que la maîtrise des charges

Objectif n°3 : Assurer l'accès à des espaces verts de qualité et investis par les habitants

Objectif n°4 : Encourager la pratique des mobilités douces



ACTIONS

- Mettre en place des actions de sensibilisation à l'économie circulaire, à la réduction et au tri des déchets à destination des familles
- Accompagner les habitants face à l'augmentation des coûts d'énergie (maîtrise des charges, réhabilitation énergétique des logements)
- Favoriser la dynamique d'agriculture urbaine et de jardins partagés
- Systématiser les actions en lien avec la transition écologique dans les quartiers au sein des programmation TFPB
- Encourager la pratique des mobilités douces (cours à destination des adultes, autoréparation vélos...)



MOYENS

Droit commun :

- Ma Prime Renov'
- Fond Vert
- Parenthèse urbaine (appel à projets Conseil Départemental 78)
- Plan Vélo du département
- Plan vélo CASGBS
- Prior'Yvelines
- FSL Energie

Politique de la ville :

- Nouveau Programme Nationale de Renouvellement urbain
- Programme d'Investissement d'Avenir – ANRU +
- GUSP/ TFPB
- Feuille de route départementale Politique de la Ville



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

- Ville de Sartrouville
- CASGBS

Partenaires associés :

- Préfecture des Yvelines
- ADEME
- ANAH
- Conseil Départemental des Yvelines
- Bailleurs sociaux
- Associations de proximité



INDICATEURS D'EVALUATION

1. Evolution du nombre d'actions en lien avec les sujets de transition écologique sur le quartier, évolution des pratiques des habitants
2. Nombre de logements réhabilités, évolution des charges liés au coût d'énergie
3. Evolution des espaces verts et de fraîcheurs à l'échelle du quartier
4. Evolution de la pratique des mobilités douces sur le quartier, et nombre d'actions associées.

4) La participation citoyenne à Sartrouville

Dans le cadre du contrat Engagement quartier 2030, la ville de Sartrouville fait le choix de mobiliser des instances citoyennes thématiques pour le suivi des 3 enjeux prioritaires définis : emploi, réussite éducative/parentalité, et transition/qualité de vie

Rôle des instances citoyennes : une présentation des bilans d'actions menées au titre de la politique de la ville pour chaque thématique leur sera exposée. A cette occasion, les participants pourront être amenés à formuler des avis sur les orientations stratégiques, et sur les actions menées.

En outre, les habitants et structures locales participant à l'instance relative aux transitions et à la qualité de vie seront particulièrement mobilisés dans le cadre des actions en lien avec les bailleurs sociaux avec notamment la participation aux diagnostics en marchant et le suivi des actions menées au titre de la TFPB.

Fonctionnement : ces instances participatives seront mobilisées au moins 1 fois par an, avant le comité de pilotage ville, identifié dans la partie gouvernance.

Composition des instances : Les instances participatives pourront être composées à la fois d'habitants du quartier prioritaires, mais également d'acteurs locaux. Leur composition devra être suffisamment représentative du quartier, tant sur les différentes tranches d'âge, mais également sur la représentation des différents secteurs (les Indes, la marinière, les reflets...). La composition de ces instances ne sera pas figée, et évoluera sur la durée du contrat de ville.

Elles seront constituées ultérieurement en s'appuyant sur la mobilisation de l'Espace de vie sociale du territoire (la Maison de la Jeunesse et de la Culture), ainsi que sur les instances de représentation des parents d'élèves (pour le volet Réussite éducative/parentalité).

TITRE 3 – LA GOUVERNANCE DU CONTRAT

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a porté une nouvelle ambition sur les modalités de gouvernance sur les territoires prioritaires en renforçant la capacité de l'ensemble des acteurs et partenaires signataires à construire et à animer collectivement un projet de cohésion urbaine et sociale au bénéfice des quartiers prioritaires, en intégrant de nouveaux acteurs (citoyens, conseil régional et général, bailleurs, etc.).

De même, cette loi a intégré de nouveaux modes de faire et notamment en positionnant les intercommunalités en tant que chef de file de la politique de la ville sur leur périmètre, en replaçant au cœur de la politique de la ville les enjeux de mobilisation du droit commun au sein des quartiers.

La mise en œuvre du Contrat de ville repose sur une mobilisation conjointe et coordonnée des acteurs publics, parapublics, associatifs et des habitants, autour d'objectifs communs et partagés.

Dans l'esprit de la loi précitée, la gouvernance du contrat Engagement quartier 2030 s'attachera à proposer des instances de gouvernance à mobiliser l'ensemble des partenaires signataires sur la conception, le financement, la réalisation, le suivi et l'évaluation des actions menées, tout en veillant à donner un rôle stratégique au contrat d'engagement quartier 2030.

Cette gouvernance permettra de cadrer le fonctionnement du contrat de ville (mobilisation de droit commun, l'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville), tout en veillant à une mobilisation optimale du tissu associatif.

En outre, la présente gouvernance clarifie le rôle des habitants dans le suivi et le cas échéant dans la réalisation des projets inscrits au contrat de ville.

1) La Gouvernance

1.1. L'État

L'État et ses organes déconcentrés initient la Politique de la ville. L'État est copilote des différents contrats de ville aux niveaux territoriaux.

A l'échelle nationale, trois organes de l'Agence National de la Cohésion des Territoires (ANCT) jouent un rôle important:

- Le Conseil Interministériel des Villes (CIV), qui est un organe politique qui regroupe un ensemble d'élus et de ministres, afin de déterminer les principales orientations de la Politique de la ville ;
- Le Conseil National des villes (CNV), qui est un organe représentatif d'acteurs des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, il a un rôle consultatif ;
- L'Observatoire National de la Politique de la ville (ONPV), qui est organe qui offre des ressources notamment quantitatives.

Au niveau local, la Politique de la ville est notamment mise en œuvre par les organes déconcentrés et notamment les préfetures des départements. Par conséquent, les préfets du Val-d'Oise et des Yvelines sont signataires du contrat Engagements Quartiers 2030 de la CASGBS et s'assure de sa mise en œuvre.

L'État apporte notamment un soutien financier au travers de différents programmes comme le BOP 147, les quartiers d'été, les cités éducatives, les cités de l'emploi, et les crédits du droit commun. A ce titre, le préfet délégué à l'égalité des chances est présent lors des instances stratégiques et de validation, qui sont souvent le résultat d'un travail co-construit entre les services de l'État, et les autres acteurs institutionnels et opérationnels.

Les délégués du préfet assurent la représentation des préfets sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville et participent, avec les acteurs locaux, à la mise en œuvre opérationnelle du présent contrat. Ils interviennent particulièrement sur les dispositifs associés tels que : les cités éducatives et les programmes de réussite éducative, le Programme régional d'insertion des jeunes, les cités de l'emploi.

L'État assure un rôle d'impulsion du contrat Engagements Quartiers 2030, par son suivi et en participant au financement des actions qui en découlent, et porte la Politique de la ville tant sur le plan national que local. A ce titre, l'État est copilote du contrat Engagements Quartiers 2030 avec la CASGBS qui a la compétence intercommunale de la Politique de la ville et chargée de sa mise en œuvre à l'échelle intercommunale.

1.2. La CASGBS

La CASGBS est compétente sur son périmètre en matière de Politique de la ville conformément aux dispositions de l'article L 5216-5-I-4° du CGCT. La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (article 6) dispose que :

« Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville.»

A ce titre, la CASGBS exerce avec l'État les fonctions d'accompagnement des actions et des dispositifs portées par les signataires du contrat Engagements Quartiers 2030 au nom de l'ensemble des collectivités territoriales et en association étroite avec les maires des communes concernées par les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

La CASGBS veillera au pilotage et à la coordination du contrat d'Engagements Quartiers 2030 avec les autres contrats globaux conclus à l'échelle de l'agglomération.

En outre, dans une démarche prospective, la CASGBS veillera également à identifier de nouvelles actions et de nouveaux dispositifs qui pourraient être mobilisés, à partir de la connaissance des besoins locaux qu'ont les différents partenaires institutionnels et les acteurs de proximité.

La CASGBS sera particulièrement mobilisée autour de :

L'animation du contrat engagement quartier 2030 :

- La CASGBS aura un rôle d'animateur de la communauté d'acteurs intervenant sur les champs de la politique de la ville. A ce titre, elle devra permettre la mise en œuvre de temps de rencontre, et partage, favorisant l'interconnaissance des acteurs, autour de problématiques et défis communs (notamment sur les thématiques suivantes : santé/santé mentale, la gestion urbaine et sociale de proximité et l'utilisation de la taxe foncière sur la propriété bâtie, l'emploi et la mobilisation des entreprises).
- Dans le cadre de son rôle d'animation, la CASGBS devra encourager l'émergence de projets communs entre les villes détenant des quartiers prioritaires, et favoriser la mutualisation d'acteurs et de moyens, pour répondre aux enjeux locaux (par exemple : bus de la santé, bus de l'entrepreneuriat...).
- En plus de cette animation, la CASGBS sera garante de la mise en œuvre de sa propre stratégie à destination des quartiers prioritaires, autour des sujets de transitions, et de développement de l'activité économique au sein des quartiers prioritaires.

Articulation avec les politiques publiques existantes, la CASGBS :

- garantira la lisibilité de l'engagement de chaque partenaire signataire vis-à-vis des villes et porteurs de projets, ainsi que l'actualisation des engagements.
- assurera une coordination des calendriers des appels à projets de l'ensemble des financeurs intervenant sur le champs de la politique de la ville afin de faciliter l'instruction partagée des dossiers de subvention.
- pourra intervenir en tant que facilitateur pour l'accès aux financements pouvant impacter les quartiers prioritaires (crédits spécifiques, et de droit commun, y compris crédits européens), notamment par la création de temps de rencontre avec les financeurs et porteurs de projets.
- Veillera fléchage des dispositifs financés aux échelons départementaux, et régionaux au bénéfice des habitants des quartiers du territoire (valorisation des dispositifs présents et mise en évidence des dispositifs qui n'arrivent pas dans les quartiers).

Observation de l'évolution des quartiers, et impact des actions, la CASGBS :

- Prévoit le développement d'un observatoire dynamique des effets de la politique de la ville sur les territoires en quartiers prioritaires, et de l'évolution de l'ensemble des quartiers identifiés (y compris des quartiers vulnérables).
- Sera garante de la mobilisation et la mise en commun des données statistiques locales (y compris autres données que l'INSEE) et de l'expertise des acteurs de terrain (travailleurs sociaux, associations de quartier), facilitant l'élaboration d'un diagnostic partagé dynamique.
- Prévoit de mettre l'accent sur l'évaluation de l'impact des actions et dispositifs financés au titre de la politique de la ville. Ces éléments sont précisés au paragraphe 5 « Evaluation » du présent contrat.

1.3. Les communes en Politique de la Ville

Les communes signataires sont chargées, dans le cadre de leurs compétences de la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Engagements Quartiers 2030 sur leur territoire.

Les communes devront mettre en place un partenariat avec l'ensemble des acteurs et des actions en cohérence avec les axes prioritaires et projets arrêtés dans le présent Contrat Engagements Quartiers 2030.

Afin d'assurer le suivi des actions à mener au titre du Contrat Engagements Quartiers 2030, chaque ville s'engagera à désigner un référent « Politique de la ville » au sein de ses services. Son positionnement devra être suffisamment transverse pour lui permettre d'avoir la capacité de suivre l'ensemble des actions menées par la commune au titre de la politique de la ville, et participer aux comités techniques.

1.4. Les cosignataires

Les cosignataires du Contrat Engagements Quartiers 2030 ont pour vocation d'apporter leurs expertises, leurs financements, et leurs moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat. Sur la base des projets de quartiers définis pour chacune des villes, et pour la CASGBS, les cosignataires s'engagent, dans le cadre de leurs missions respectives, à mettre en œuvre ou à accompagner les actions de droit commun concourant à la réalisation des orientations énoncées dans le présent contrat.

Pour ce faire, les cosignataires seront impliqués dans la mise en œuvre du Contrat Engagements Quartiers 2030 et des projets/actions définies. Ils participeront, en fonction des enjeux locaux et projets qui les concernent, aux différentes instances de pilotage.

Afin de faciliter l'identification et le rôle de chaque signataire, une clause des engagements des signataires pourra être ajoutées en annexe (notamment pour les partenaires signataires pour le territoire valdoisien).

Les cosignataires sont des acteurs publics et privés, ils sont définis aux alinéas 1 et 2 de l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

La liste des cosignataires pourra évoluer au fur et à mesure de la vie du contrat.

Il est établi que les signataires du Contrat Engagements Quartiers 2030 de la CASGBS sont :

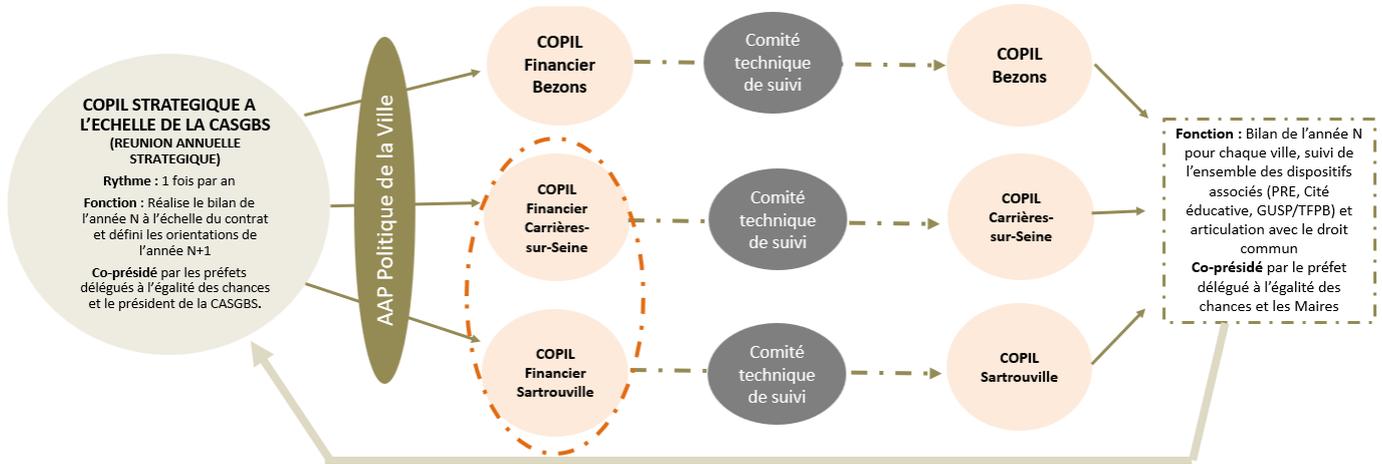
(Liste non exhaustive et pour illustration, elle sera complétée au fur et à mesure)

- L'État
- Les Collectivités
 - Conseil Départemental du Val-d'Oise
 - Conseil Départemental des Yvelines
 - CASGBS
 - Ville de Bezons
 - Ville de Carrières sur Seine
 - Ville de Sartrouville
- Les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation
 - 1001 Vies habitat
 - AB Habitat
 - CDC Habitat
 - LOGIREP
 - Pierres et Lumières
 - Seqens
 - TOIT ET JOIE
- Les acteurs économiques
 - France Travail Sartrouville
 - France Travail Bezons
 - Mission locale intercommunale de Sartrouville
 - Les Missions locales du Val d'Oise
 - EPIDE
- Autres acteurs concernés
 - Caisse d'Allocation Familiale du Val-d'Oise
 - Caisse d'Allocation Familiale des Yvelines
 - Caisse primaire d'assurance maladie du Val d'Oise
 - Agence Régionale de Santé
 - Banque Public d'investissement – BPI France

2) Modalités de fonctionnement

2.1. L'organisation des instances

La Gouvernance



2.1.1. Copils stratégiques

COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE A L'ECHELLE DE LA CASGBS (REUNION ANNUELLE STRATEGIQUE)	
PRESIDENCE & MEMBRES	<ul style="list-style-type: none"> Co-présidé par les préfets délégués à l'égalité des chances et le président de la CASGBS. Les membres du comité de pilotage sont les élus communautaires, maires, maires adjoints, et conseillers municipaux thématiques, les services en charges des actions, les partenaires signataires, les délégués du préfet, les représentants des instances citoyennes prévues au contrat de ville.
RYTHME	<ul style="list-style-type: none"> 1 fois par an, idéalement préalablement au lancement des appels à projets pour les crédits spécifiques Politique de la ville («BOP 147»)
FONCTION	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le pilotage stratégique du Contrat Engagement Quartier 2030, il fait le bilan de l'année N, et définit les orientations pour l'année N+ 2. La synthèse de ce comité de pilotage devra être remontée annuellement à l'ANCT.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> Dresse un bilan de la mise en œuvre du contrat, état d'avancement selon les enjeux annoncés par ville et pour l'agglomération, de l'implication du droit commun dans la mise en œuvre de ces actions, Partager l'évolution du diagnostic des quartiers et mettre à jour la carte des priorités par quartier et par poche de pauvreté/vulnérabilité.

COMITE DE PILOTAGE FINANCIER A L'ECHELLE DE CHACUNE DES VILLES DETENANT UN QUARTIER PRIORITAIRE	
PRESIDENCE & MEMBRES	<ul style="list-style-type: none"> • Co-présidé par le Préfet délégué à l'égalité des chances et le Maire ou son représentant • Les membres du COFIL sont le maire adjoint, et conseillers municipaux thématiques, les services en charges des actions, les partenaires financeurs et signataires, les délégués du préfet, les représentants des instances citoyennes prévues au contrat de ville
RYTHME	<ul style="list-style-type: none"> • 1 fois par an
FONCTION	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitrer les financements dédiés à la politique de la ville pour chaque quartier prioritaire
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser tous les financeurs pour une coopération et une articulation financière en vue de la réalisation du projet de quartier • Arbitrer les financements alloués, et identifier les objectifs attendus/et indicateurs

COFIL A L'ECHELLE DE CHACUNE DES VILLES DETENANT UN QUARTIER PRIORITAIRE	
PRESIDENCE & MEMBRES	<ul style="list-style-type: none"> • Co-présidé par le Préfet délégué à l'égalité des chances et le Maire ou son représentant • Les membres du comité de pilotage sont les élus, les services en charges des actions, les partenaires financeurs et signataires, les délégués du préfet, les représentants des instances citoyennes prévues au contrat de ville
RYTHME	<ul style="list-style-type: none"> • 1 fois par an
FONCTION	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi du contrat d'engagement quartier 2030, et de l'ensemble des dispositifs relevant de la politique de la ville
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la bonne mise en œuvre du contrat à l'échelle de chacune des villes et de l'ensemble des dispositifs associés (y compris PRE, Cité éducative, GUSP/TFPB) • Suivre la réalisation des actions, et évaluer l'impact de ces actions sur le territoire • Assurer la bonne articulation du contrat de ville avec le droit commun à l'échelle des villes • Mise en commun des données statistiques locales, et de l'expertise des acteurs de terrain

2.1.2. Comité technique

COMITE TECHNIQUE	
MEMBRES	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du comité technique sont le service politique de la Ville de la CASGBS, les référents politique de la ville des villes concernées, les délégués du préfet.
RYTHME	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 2 fois par an et plus selon les besoins
FONCTION	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du Contrat engagement quartier 2030 et préparation des comités de pilotage
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les différents comités de pilotage • Identifier les réunions thématiques partenaires à préparer par la CASGBS • Assurer le suivi et la coordination des acteurs opérationnels • Veiller à la bonne mise en œuvre des actions par les partenaires signataires

2.1.3. Réunions thématiques partenariales à l'échelle de la CASGBS

REUNIONS/RENCONTRES THEMATIQUES PARTENARIALES	
MEMBRES	<ul style="list-style-type: none">• Tous les partenaires signataires, et acteurs locaux opérationnels
RYTHME	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 2 fois par an
FONCTION	<ul style="list-style-type: none">• Mobiliser les partenaires opérationnels, favoriser l'interconnaissance, l'émergence de projets communs
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none">• Partage d'expériences ou/de problématiques communes sur des enjeux/thématiques communes à tous les quartiers (ex : GUSP/TFPB, emploi, santé/santé mentale...)• Réflexion sur des pistes de solutions/thématiques pouvant être portées à l'échelle de l'intercommunalité, et encourager l'émergence de projets communs.

2.2. Les outils de la politique de la ville

2.2.1. Les appels à projets

Les appels à projets permettent le financement d'actions en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Ils visent à présenter aux porteurs de projets les grandes orientations régionales, ou départementales étatiques relatives à la Politique de la ville.

Les actions proposées par les porteurs de projets devront répondre aux besoins du territoire répondant aux grands enjeux du contrat de ville. Elles devront être priorisées sur les enjeux identifiés par les habitants, assurer un réel effet levier et maximiser les cofinancements publics et privés.

Dans le cadre des appels à projets, les chefs de projet Politique de la ville et/ou référents villes assurent une cohérence entre les appels à projets, les actions subventionnées et les axes prioritaires. Les financements octroyés dans le cadre du Contrat Engagements Quartiers 2030 devront viser prioritairement les structures et associations implantées localement. Ils permettront de définir une programmation d'actions annuelles.

Chacune de ces actions fera l'objet d'un bilan de la part du porteur de projet.

2.2.2. Les conventions pluriannuelles d'objectifs

L'État, dans la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, souhaite viser à terme un minimum de 50% de conventions conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). L'État invite notamment, à travers ces CPO, à cibler les associations de proximité et les programmes de réussite éducative (PRE), mais également à utiliser pleinement la possibilité de financer le fonctionnement des petites associations.

Le présent contrat souhaite répondre à cet objectif. Les CPO feront l'objet d'une attention particulière lors des phases d'évaluations.

2.2.3. Mobilisation de droit commun et investissement

En ce qui concerne la mobilisation et la coordination des moyens de droit commun, la CASGBS viendra en appui des communes pour solliciter éventuellement des Fonds européens, tant auprès du Conseil Régional, du Conseil départemental que de la DRIEETS.

Dans le cadre de son rôle d'animation, et de facilitation, la CASGBS pourra également accompagner les villes dans leur projet d'investissement au sein des quartiers, notamment par la mise en lien des porteurs de projet avec les financeurs, ainsi que la réflexion autour de rencontre de type « comité des financeurs politique de la ville ».

2.2.4. L'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est une taxe locale qui concerne les propriétés immobilières construites. Elle est due par les propriétaires, ou usufruitiers de biens immeubles bâtis situés en France .

Dans le contexte des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), la TFPB peut faire l'objet de dispositifs spécifiques de réduction fiscale.

Pour encourager le développement économique et social dans les QPV, des mesures fiscales peuvent être mises en place. Cela peut inclure des exonérations ou des réductions de la TFPB pour les propriétaires et notamment les bailleurs sociaux. Ces mesures visent généralement à stimuler l'investissement, à favoriser la rénovation et à soutenir le logement dans ces zones prioritaires.

Les organismes HLM peuvent disposer d'un abattement de 30% de leur TFPB. En contrepartie, ils doivent s'engager à investir dans des actions en faveur des habitants, ils ne peuvent pas financer leur droit commun avec cet abattement. Le ministère en charge de la Politique de la ville en lien avec l'Union sociale pour l'Habitat a défini 8 axes d'intervention pour disposer de l'abattement :

- La présence de proximité ;
- La formation du personnel de proximité ;
- L'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance ;
- La gestion des déchets et des encombrants ;
- La tranquillité résidentielle ;
- La concertation et la sensibilisation des locataires ;
- Le développement social permettant de favoriser le vivre ensemble ;
- Les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention, entre le bailleur, la commune, l'EPCI et le représentant de l'État dans le département (convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement.

Les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB seront associées et annexées au contrat Engagement Quartiers 2030. Elles auront vocation à s'articuler avec les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et les axes prioritaires pilotés par les collectivités locales et l'État. Les partenaires signataires veilleront à mobiliser les crédits de l'abattement TFPB prioritairement sur des actions de lien social, d'amélioration du cadre de vie, de transition dans les quartiers, ainsi que sur la sécurité et prévention de la délinquance.

2.3. L'action en dehors des QPV

La circulaire du 31 août 2023 concernant l'élaboration des nouveaux contrats de ville "Engagements Quartiers 2023", ainsi que celle du 4 janvier 2024 portant sur la gouvernance de ces mêmes contrats, autorisent l'État territorial à allouer des fonds du budget opérationnel du programme 147 (Programme Politique de la Ville) à des quartiers non répertoriés dans le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, qui modifie la liste des QPV, dans la limite de 2,5 % des crédits délégués de l'unité opérationnelle (la préfecture départementale). Ce dispositif "poches de pauvreté" s'explique par la

nécessité de flexibilité et d'adaptation accrue aux besoins des quartiers vulnérables du département, qui, bien que ne répondant pas tous aux critères de labellisation QPV, présentent des fragilités évidentes mises en lumière par les récentes émeutes urbaines de juin et juillet 2023. Ceci est particulièrement le cas pour les quartiers comptant moins de 1000 habitants ou ayant un revenu médian juste au-dessus du seuil de labellisation, critères principaux pour définir un quartier prioritaire de la ville.

La Préfecture du Val-d'Oise a retenu les quartiers des Sycomores, et des Impressionnistes pour la ville de Bezons.

Pour la Préfecture des Yvelines, en 2024, il a été décidé d'allouer des fonds au quartier du Paradis à Meulan ainsi qu'au quartier d'Acosta à Aubergenville, afin de lancer un programme de réussite éducative sur les deux territoires et de renforcer la présence humaine dans ces quartiers. Toutefois, conformément au principe de mutabilité du service public, il est important de souligner que ces allocations seront réévaluées chaque année, en particulier si des écarts significatifs sont observés dans d'autres quartiers du département ou si certains quartiers labellisés QPV nécessitent une intervention renforcée. La Préfecture se réserve également le droit à l'avenir de garder ces crédits en réserve de précaution pour pouvoir intervenir rapidement en cas de crises ou de décrochages soudains dans un ou plusieurs quartiers vulnérables du département."

Enfin, ce soutien, nécessairement ponctuel, devra être alloué annuellement, être subordonné à un co-financement de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, voire des autres partenaires dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun, et donner lieu à une évaluation.

2.4. Modification du contrat Engagement Quartiers 2030

Toutes modifications du contrat Engagements Quartiers 2030 émanant de la réglementation ou d'un besoin spécifique fera l'objet d'un avenant voté par chacune des assemblées délibérantes signataires.

3) La mobilisation des entreprises

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 encourage l'État, ainsi que les collectivités concernées à construire des partenariats avec les acteurs privés susceptibles de s'investir dans les quartiers prioritaires, au titre de l'accompagnement des habitants vers l'emploi, et l'entrepreneuriat, mais également des investissements dans les équipements et le cadre de vie des quartiers.

En outre, l'État et la CASGBS s'engagent à développer un partenariat avec France Travail et/ou avec l'Éducation nationale, ainsi qu'avec les réseaux d'entreprises du territoire pour coconstruire des actions en lien avec les enjeux locaux énoncés dans le présent contrat (*comme l'accueil de jeunes de 3^{ème} et de 2nd issus des quartiers prioritaires, le cofinancement de certains projets portés au titre de la politique de la ville, la découverte des métiers, et l'immersion en entreprise, le mentorat et le parrainage*).

Les entreprises pourront également être encouragées recruter des habitants issus des quartiers prioritaires notamment par la mobilisation des clauses d'insertion, et de missions réservées aux structures d'insertion par l'activité économique.

Ces partenariats prendront la forme de « charte spécifique » qui sera annexée au contrat engagement Quartier 2030.

Dans le cadre du présent contrat, il a été convenu que chaque ville construite avec les entreprises locales souhaitant s'investir pour les quartiers prioritaires, notamment dans une démarche citoyenne et responsable au titre de leur responsabilité sociétale des entreprises.

4) Les engagements des signataires

Dans le cadre du présent contrat, seuls les engagements des acteurs Yvelinois et de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ont été intégrés. **Les engagements des partenaires signataires Valdoisiens seront ajoutés par annexe au présent contrat.**

4.1. Les engagements du Conseil Départemental des Yvelines

Partenaire majeur des premiers contrats de ville, le Département des Yvelines est engagé aux côtés de l'État et des collectivités locales pour contribuer à la transformation, en profondeur, des quartiers les plus fragilisés de son territoire.

Chef de file des solidarités, le Département des Yvelines confirme, au travers de cette nouvelle contractualisation 2024-2030, son ambition : œuvrer au rétablissement de l'égalité des chances entre citoyens et agir aux côtés de ses partenaires d'action pour donner à ses habitants les moyens de vivre en bonne santé, de connaître la réussite scolaire et professionnelle, d'agir et de s'émanciper au sein des espaces dans lesquels ils évoluent.

Si la participation du Département aux contrats de ville s'incarne dans le soutien puissant et massif apporté aux projets de rénovation urbaine actuellement engagés sur son territoire à travers ses différents programmes de subventions et sa maîtrise d'ouvrage, son intervention s'étend bien au-delà du strict cadre bâti.

L'action sociale, premier poste d'intervention du Département, est ainsi au cœur de ses politiques d'accompagnement. A cet effet, le Département des Yvelines mobilise d'abord l'ensemble de ses dispositifs de droit commun : protection maternelle et infantile, intervention en faveur des personnes âgées, aides aux personnes en situation de handicap, insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion, promotion de la santé, aide au logement, etc.

Afin de renforcer cette dimension, dans une approche globale et cohérente, le Département s'est doté, en février 2023, d'une feuille de route politique départementale de la ville. Cette feuille de route traduit les ambitions du Département de structurer une politique départementale de la Ville qui soit une politique d'expérimentation et d'innovation, différenciée mais complémentaire des politiques sectorielles, permettant de déployer des actions spécifiques et concrètes, à même de faire effet levier sur l'attractivité des quartiers prioritaires.

Cette feuille de route embrasse 3 enjeux et 5 axes d'intervention :

Un premier enjeu autour de l'éducation et de l'insertion

- Axe 1 : construire des projets éducatifs d'excellence autour des nouveaux collèges
- Axe 2 : mettre en place des actions globales autour de la petite enfance en lien avec la PMI (santé, parentalité, mode de garde)

Un deuxième enjeu autour de la santé

- Axe 3 : adopter une approche innovante sur la conception des nouveaux objets médico-sociaux

Un troisième enjeu autour de la qualité d'usages

- Axe 4 : initier dans le cadre du programme de rénovation urbaine (PRU) une démarche d'exemplarité en matière de ville inclusive
- Axe 5 : déployer un dispositif d'urbanisme temporaire sur les fonciers libérés par la rénovation urbaine.

4.2. Les engagements de l'Education Nationale dans les Yvelines

Depuis la création des premières Cités éducatives en 2019, la co-éducation se conjugue au pluriel dans les Yvelines pour développer toutes les alliances éducatives nécessaires.

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville, l'Éducation nationale met en œuvre une stratégie partenariale pour renforcer la persévérance scolaire et donner à tous les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville les moyens de construire un parcours de formation ambitieux et motivant.

Cette stratégie se traduit par *des mesures ciblées* dans chaque territoire :

- Dédoubler les classes de Grande Section, CP et CE1
- Favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux avec le programme « Devoirs faits » ou le « Plan mercredi »
- Développer les apprentissages durant les congés scolaires grâce à « l'École ouverte » ou aux « Vacances apprenantes »
- Construire et entretenir le lien avec les familles, notamment dans les « Cafés des parents » et les ateliers « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves »
- Expérimenter le dispositif « 8h-18h » au collège
- Offrir des stages de qualité aux élèves de 3ème scolarisés en éducation prioritaire
- Mettre en place les « Cordées de la réussite » grâce au réseau francilien de l'enseignement supérieur et des grandes écoles

L'enjeu central des politiques éducatives dans les quartiers prioritaires est de sécuriser chaque jeune dans la réussite de son projet personnel, dans l'obtention de ses diplômes et dans son accès à l'emploi. Il s'agit de réduire les écarts de réussite selon l'origine sociale, de sorte que l'égalité des chances devienne l'équité d'excellence.

4.3. Les engagements des Caisses d'Allocations Familiales

Dans le cadre de leurs conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2027 respectives et en cohérence avec les orientations de leurs schémas départementaux des services aux familles et à l'animation vie sociale (Sdsfavs), la Caf du Val d'Oise et la Caf des Yvelines développent et soutiennent les projets et actions menées sur les champs de la petite enfance, l'enfance, jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement ou encore le handicap.

Au-delà du versement régulier des prestations légales, les Caf :

- mettent en œuvre une politique d'action sociale au plus proche des besoins des habitants du département ;
- jouent un rôle actif de rééquilibrage dans les quartiers les plus précaires ;
- accompagnent, dans le cadre de leurs offres de service globales, les familles fragilisées par certaines événements de vie (arrivée d'un enfant, séparation, décès, violences conjugales etc..) ;
- soutiennent les équipements sociaux d'un point de vue ingénierie d'aide aux projets et financements des partenaires.

L'action de chacune des Caf auprès des collectivités se traduit également par leurs accueils de proximité et leurs partenariats avec les maisons France service, les points relais et numériques ou encore les centres sociaux et espaces de vie sociale.

Les Caf accompagnent par ailleurs les communes et intercommunalités dans leurs diagnostics et plans d'actions établis dans les « Conventions territoriales globales » (CTG). Le rôle de ces conventions vis-à-vis des collectivités est appelé à se renforcer dans le cadre du déploiement du service public de la petite enfance dès janvier 2025.

Véritables projets de territoire sur les questions familiales et sociales établis avec les élus et les partenaires locaux, les actions inscrites au plan d'actions des CTG sont en corrélation avec les orientations des contrats politique de la ville notamment sur l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux droits et l'animation vie sociale afin d'assurer une cohérence d'intervention sur le territoire.

4.4. Les engagements de l'Agence régionale de Santé (Yvelines)

Les quartiers en politique de la ville présentent une concentration de déterminants défavorables pour la santé (conditions de vie, environnement direct ou indirect : urbanisme, mobilités, éducation, etc.). En conséquence, ils font l'objet d'une attention particulière dans la politique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé de l'ARS Île-de-France, notamment dans le Projet Régional de Santé 3 (PRS3), document stratégique qui définit la politique régionale de santé pour la période 2023-2028.

L'ARS s'engage ainsi à poursuivre le déploiement des démarches locales de santé sur le territoire des Yvelines, par l'accompagnement de Contrats Locaux de Santé (CLS) et Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM). La moitié des QPV yvelinois sont actuellement couverts par des CLSM signés ou en cours d'élaboration. 80% des QPV sont couverts par les huit CLS signés avec les partenaires locaux (collectivités territoriales, préfecture, Caisses primaires d'Assurance maladie, Caisses d'allocations familiales, établissements de santé, Département, autres établissements publics...).

Le CLS constitue un programme d'actions qui mobilise des acteurs du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social), ainsi que tous les secteurs ayant un impact sur la santé (l'action sociale, le logement, le travail, l'éducation, la jeunesse, l'urbain, le développement durable...), et s'appuie sur des démarches participatives (démocratie sanitaire, locale et participation des habitants). A cette fin, l'articulation entre, d'une part les Contrats de ville et les Ateliers Santé Ville portés par l'État, dédiés aux QPV, et d'autre part les CLS-CLSM, portés par l'Agence dans le cadre d'une démarche d'universalisme proportionné, est essentielle pour la bonne réalisation des projets.

Au vu des enjeux qui apparaissent les plus prégnants dans les QPV yvelinois, la prise en compte de la santé mentale, de la périnatalité/petite enfance, ainsi que la prévention des principales maladies dont le gradient social est documenté (cancers, obésité, ...) seront des thématiques prioritaires, en articulation avec les dispositifs existants, telles les Cités Educatives.

4.5. Les engagements de France Travail (Yvelines)

France Travail est engagé pour faire « plus pour ceux qui en ont le plus besoin », parmi eux les résidents des QPV.

France Travail dispose d'une agence implantée en QPV (Les Mureaux) et des agences en proximité des QPV (Ex : Mantes, Trappes, etc.). L'agence de Trappes a mis en place depuis 2022 une nouvelle approche de l'accompagnement avec le parcours Equip'emploi qui s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits dans les agences éligibles au projet et en situation de vulnérabilité (résidents en QPV_part QPV dans la DEFM ABC = 40,5%), demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, ou encore bénéficiaires de l'obligation d'emploi). A ce jour, 13 portefeuilles Equip'Emploi sont ouverts.

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville, France Travail met en œuvre une stratégie partenariale renforcée afin d'articuler les offres de service du Réseau pour l'Emploi en coordination et coopération avec l'ensemble des acteurs économiques des territoires. France Travail construit des parcours vers l'emploi avec les entreprises du territoire afin que l'offre de service d'insertion professionnelle soit un véritable levier pour que l'égalité des chances d'accès à l'emploi soit une réalité dans les quartiers et que l'inclusion sociale soit tangible au sein du département. Ce travail en coopération se traduit, notamment, à travers:

- Une feuille de route « Entreprises » partagée et coconstruite avec les acteurs du territoire pour une mobilisation accrue des aides et mesures en faveur des résidents des QPV (AFPR, POE, immersion, Emploi Francs) avec un pilotage de la mobilisation par typologie de public, les plus éloignés de l'emploi (ARSA, Demandeurs d'emploi de longue durée, QPV, TH, jeunes...)
- La mobilisation du levier des Emplois Francs : 360 EE réalisés en 2023.
- L'expérimentation d'un accompagnement rénové des ARSA sur le territoire de Trappes notamment (étendue à Guyancourt, Plaisir, Rambouillet, Mantes la Jolie, Poissy). Parmi la population ARSA plus d'un tiers résident en QPV.
- Le déploiement de portefeuilles Equip'Recruit sur l'agence de Mantes La Jolie (Part de QPV dans la DEFM ABC = 25,6%), accompagnement dédié et renforcé auprès de ce public
- Le projet d'une Entreprise éphémère avec la mairie de Mantes
- Le parcours de remobilisation : près de 9 DELD sur 10 sont entrés en parcours et 96% ont bénéficié d'un contact avec France Travail.
- La mobilisation des formations : les résidents en QPV représentent 16,4% des entrées prévisionnelles en formation pour un poids dans la DEFM ABC de 14,8%
- Le renforcement des partenariats avec la CCI, CMA, CPME, les communautés d'agglomération, Conseil départemental pour favoriser l'inclusion dans les recrutements.
- La mise en place, la promotion et l'accompagnement des entreprises sur la plateforme « immersion facilitée » pour permettre à plus de demandeurs d'emploi de bénéficier d'une immersion pour découvrir les métiers qui recrutent
- Le Développement du recours à l'apprentissage notamment au travers du contrat de professionnalisation
- L'expérimentation Avenir pro : expérimentation qui vise à améliorer l'insertion sur le marché du travail des jeunes en dernière année de lycée professionnelle

L'enjeu des politiques de l'emploi dans les quartiers prioritaires est double : permettre aux entreprises de bénéficier d'aides et de mesures aux recrutements local et ainsi développer l'économie locale (actions fortes sur le bassin industriel notamment, levier des JOP...) et rendre la formation et le développement des compétences et des savoirs être accessible à tous pour sécuriser l'accès à l'emploi. Il s'agit de sécuriser la bonne représentativité de ces publics sur l'ensemble de l'offre de service du réseau pour l'emploi.

4.6. Les engagements de la Banque Publique d'Investissement – BPI France

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

Solutions de droit commun : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

Programmes spécifiques : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa¹³

15 briques de solutions : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

Parmi les actions qui pourraient être mobilisées dans le Département des Yvelines :

¹³ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

4.7. Les engagements de l'ADEME (non signataire)

L'ADEME – Agence de la transition écologique – est un opérateur de l'Etat qui a pour mission d'accompagner et d'accélérer la transition écologique des territoires, entreprises et associations. Elle a pour objectifs l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que la préservation des ressources.

Elle dispose de directions régionales, qui travaillent en lien étroit avec les EPCI afin de les accompagner, ainsi que leurs communes, dans leurs stratégies et actions concrètes en matière de transition écologique. Elle a développé une offre dédiée aux collectivités territoriales, dans laquelle sont mis en visibilité tous les dispositifs et l'expertise de l'ADEME qui leurs sont applicables. L'ADEME dispose également d'un réseau de référents par département, porte d'entrée de cet accompagnement.

5) L'Evaluation

5.1. Modalités de suivi de l'évolution des quartiers

La CASGBS s'engage à assurer un suivi dynamique des actions menées, au travers d'un bilan régulier, de l'évaluation de l'impact de la politique de la ville pour les habitants, mais également de l'observation de l'évolution des quartiers.

Un référentiel d'évaluation sera travaillé sur l'année 2024 avec les villes et autres partenaires signataires et sera annexé au contrat de ville 2024-2030. Ce document permettra de répertorier la méthodologie pour organiser le suivi des actions financées, l'évaluation à mi-parcours, ainsi que l'évaluation finale du contrat de ville.

Le bilan des actions

Le suivi annuel des actions menées devra servir de base pour la matérialisation d'un bilan annuel à l'échelle de l'inter-communalité, rendant compte de la mise en œuvre du contrat, de la mobilisation du droit commun, et moyens spécifiques, en lien avec les priorités définies. Conformément aux clauses données ci-après, le travail de bilan s'appuiera sur

une mise en commun des données statistiques locales, et d'expertises des acteurs de terrain, facilitant le suivi des actions, et l'actualisation d'un diagnostic partagé, la détermination annuelle des orientations des appels à projets, et l'évaluation de l'impact des interventions financières.

L'évaluation du contrat de ville et évaluation d'impact

Le contrat de ville devra faire l'objet de deux évaluations : *une évaluation à mi-parcours, et une évaluation finale*. Cette évaluation devra permettre d'objectiver l'impact et les effets des actions réalisés dans le cadre du contrat de ville, de valoriser l'apport de la démarche du contrat de ville, tout en mobilisant les partenaires autour d'un temps de réflexion sur la politique de la ville. Ces deux-temps d'évaluation seront également le temps d'observation et d'analyse des grandes évolutions des quartiers, et des besoins émergents (et/ou renforcés) des habitants. La méthodologie adaptée sera définie au sein du référentiel d'évaluation précité.

En plus de ces deux temps d'évaluation, la CASGBS souhaite proposer *une évaluation au fil l'eau*, sur des thématiques. Aussi, en plus du suivi annuel des actions, il conviendra de mesurer les effets à moyen et long terme des actions les plus structurantes. En plus des réalisations, l'enjeu sera d'analyser l'ensemble des effets possibles d'une intervention réalisée auprès des publics cibles, et prouver autant que possible le lien entre l'intervention évaluée et les changements observés.

Ces évaluations d'impact social pourront être menées dans le cadre d'une collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire (notamment Science po Saint-Germain-en-Laye), sur des dispositifs structurants (Programme de Réussite Educative, Programme Régional d'insertion des jeunes, Coordination de parcours de la Cité de l'emploi....).

L'observation des Quartiers Politique de la Ville

L'observation de l'évolution des dynamiques au sein des quartiers constitue une étape essentielle pour identifier le rôle de la Politique de la ville dans la production de réponses adaptées et innovantes au regard des fragilités repérées. La CASGBS entend développer un observatoire qui permettra notamment :

- D'objectiver les ressentis des acteurs sur les évolutions des quartiers et poches de pauvreté (et vulnérabilités).
- D'appréhender et faire évoluer les principaux enjeux de chacun de ces quartiers
- De réinterroger les aides apportées et services existants

Cette observation des dynamiques territoriales à l'œuvre (aux contours exacts et/ou à l'iris) participe à la démarche d'évaluation mise en place. Elle permettra de prendre conscience de « l'effet quartier », de s'interroger sur les écarts entre ces territoires prioritaires et fragiles et les autres quartiers de la ville et/ou de l'agglomération et des processus à l'œuvre. L'enjeu est également d'observer l'évolution des fragilités au sein des poches de pauvreté et quartiers vulnérables. La méthode sera définie dans le référentiel précité. Les données observées devront permettre d'effectuer une comparaison dans le temps, mais également dans l'espace. Ces données devront être facilement explicables avec des représentations accessibles (notamment via des cartographies du territoire).

À ce titre, le Nouveau programme de renouvellement urbain des Indes prévoit un suivi à l'échelle du quartier des dynamiques de peuplement et des trajectoires résidentielles des habitants (identification des caractéristiques des personnes partant, et suivi des personnes qui entrent dans le quartier). Ce suivi du peuplement et de la mobilité résidentielle pourrait être mené à une plus grande échelle, ce qui permettrait d'avoir une connaissance fine des dynamiques de peuplement, et d'identifier les rôles des quartiers dans la vie des ménages (fonction de sas).

5.2. Clauses données – engagement des partenaires en matière d'accès aux données

5.2.1. Principe de la « clause en matière d'accès des données »

Les données sont au cœur de la politique de la ville comme le démontre le rôle que joue l'Observatoire National de la Politique de la Ville et de l'ANCT. Toutefois, les QPV ne sont déterminés et circonscrits que par un critère unique de pauvreté dans une zone qui doit contenir un seuil minimum d'habitants. Ce procédé ne permet pas de prendre en compte les différences de nos quartiers. Ce critère ne décrit que partiellement la réalité de la vie de nos habitants et les spécificités de chaque quartier et leurs enjeux.

Comme constaté durant l'évaluation des contrats de ville 2014-2023, il est complexe pour les acteurs publics d'identifier l'impact de leurs actions. De plus, cette détermination des effets des politiques publiques est d'autant plus complexe que les indicateurs INSEE (et notamment le critère de pauvreté) ont souvent deux à trois ans de retard sur la mise en œuvre de nos politiques.

Pour autant la donnée est un enjeu de plus en plus important pour les collectivités. En effet, les données nous permettent de prendre des décisions éclairées, de planifier, d'anticiper, de suivre, d'évaluer, etc. Il existe de nombreux champs d'application possible.

A titre expérimental, le contrat Engagements Quartiers 2030 introduit une clause donnée au sein de l'évaluation et du suivi de la Politique de la ville. Ainsi, la CASGBS propose d'attacher à chacun des axes prioritaires du contrat Engagements Quartiers 2030 deux ou trois indicateurs sélectionnés en lien avec les villes et leurs partenaires concernés. Il est important que l'ensemble des cosignataires participent à la définition des indicateurs, dans leurs thématiques respectives, et participe lorsque cela est possible à la diffusion et à la collecte de données.

Les données utilisées pourront venir des sources suivantes :

- Les données produites par les administrations publiques (et notamment l'INSEE ; France Travail) à l'échelle du quartier ;
- Les données produites par des entreprises en délégation de service public (transports, bailleurs, etc.) notamment dans le cadre de conventions ;
- Les données produites par des acteurs privés du territoire (mutuelles, associations sportives ou culturelles, entreprises d'intérim, commerces, etc.) notamment dans le cadre de conventions ;
- Les données qualitatives que nous pouvons récupérer lors d'entretiens avec les acteurs des quartiers (agents de collecte des déchets, CCAS, chefs de projet politique de la ville, acteurs culturels, etc.).

Les signataires du présent contrat s'engagent à faire vivre le partenariat de données évoqué ci-avant en définissant des règles applicables à chacun des jeux de données qui seront utilisés au service des actions menées au bénéfice des quartiers. Ces éléments conventionnels pourront concerner : les conditions d'accès et de partage (open data ou non notamment), la granularité (à l'échelle de chacun des quartiers notamment), la périodicité de mise à jour, le format ou le standard, les conditions de transfert, d'hébergement et de destruction, la sécurité...

Dans tous les cas, chacun des signataires s'engage à respecter strictement les règles juridiques applicables en matière de protection de la vie privée (RGPD) mais aussi toutes les règles éthiques supplémentaires qui seraient définies au titre de ce partenariat local.

5.2.2. Clause relative à la production et à la mise à disposition des données publiques

La mise en œuvre de la politique de la ville nécessite l'utilisation de données nombreuses et notamment de données publiques.

Tous les acteurs publics de la politique de la ville s'engagent à produire et à rendre accessibles les données publiques et les statistiques publiques relatives au contrat de ville et plus largement aux politiques publiques mises en œuvre (à l'exclusion des données non communicables et tout particulièrement des données personnelles des habitants) à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires et ce tout au long de ce contrat. »

Cet engagement concerne également les données des entreprises privées (ou « para-publiques ») en charge de missions de service public pour le compte des collectivités sur le périmètre des quartiers.

5.2.3. Clause relative aux modalités d'accès aux données privées d'intérêt général

Des acteurs privés interviennent à différents titres au sein des quartiers. Ils peuvent intervenir dans la mise en œuvre du présent contrat et sont susceptibles de produire des données qui revêtent un caractère d'intérêt général.

Lorsqu'il est de l'intérêt de tous que ces données soient partagées avec les acteurs publics pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants, un partenariat de données sera envisagé entre les acteurs concernés pour créer les conditions d'un accès à ces données respectueux des droits de tous.

5.3. Clause de revoyure en 2027

Le contrat Engagements Quartiers 2030 devra faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2027. L'objectif de cette évaluation sera de dresser un bilan des trois premières années et éventuellement apporter des modifications au présent contrat (voir Modification du contrat Engagements Quartiers 2030).

Cette évaluation à mi-parcours sera pilotée par la CASGBS, en lien avec les signataires, selon le référentiel d'évaluation annexé.

Cette évaluation à mi-parcours fera l'objet d'un comité de pilotage spécifique et d'une communication des résultats à l'ensemble des cosignataires et partenaires concernés.

Signataires

Pour la Communauté d'Agglomération
Saint-Germain Boucles de Seine



Pour la Préfecture du Val d'Oise



Pour la Préfecture des Yvelines



Pour la ville de Bezons



Pour la ville de Carrières-sur-Seine



Pour la ville de Sartrouville



Pour le Centre Communal d'Action Sociale
de Bezons



Pour le Centre communal d'Action Sociale
de Carrières sur Seine

CCAS de Carrières-sur-Seine

Pour le Centre communal d'Action sociale
de Sartrouville



Pour le Conseil Départemental du Val d'Oise



Pour le Conseil Départemental des Yvelines



Pour l'Education Nationale dans le Val d'Oise



Pour l'Education Nationale dans les Yvelines



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines

Pour l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Délégation départementale du Val d'Oise



Pour l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Direction départementale des Yvelines



Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise



Pour la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines



Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
du Val d'Oise



Pour France Travail Ile de France Val d'Oise



Pour France Travail Ile de France Yvelines



Pour les Missions Locales du Val d'Oise



Pour la Mission Locale Intercommunale de Sartrouville



Pour l'Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi - EPIDE



Pour la Banque Publique d'Invesstissement - BPI France



Pour 1001 VIES HABITAT



Pour AB-Habitat



Pour LogiRep (Val d'Oise)



Pour LogiRep (Yvelines)



Pour CDC-Habitat



Pour Pierres et Lumières



Pour Toit et Joie – Poste Habitat



Pour Seqens

